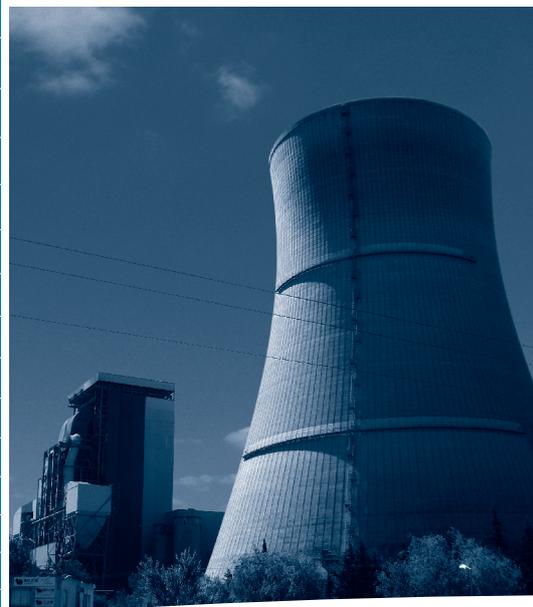


# Exercice 2009

Rapport du Directoire

Rapports du Conseil de Surveillance

Rapports des Commissaires aux Comptes



# Sommaire

<b>I</b>	<b>Rapport du Directoire 2009</b>	<b>1</b>
<b>I.1</b>	<b>Rapport général du Directoire</b>	<b>1</b>
	Événements et faits marquants 2009	1
	Résultats du Groupe	12
	Stratégie et perspectives	15
	Comptes sociaux	16
	Financement du Groupe	16
	Recherche et Développement	17
	Titre en Bourse	18
	Programme de rachat d'actions	19
	Charges non déductibles	20
	Conditions de règlements fournisseurs	20
<b>I.2</b>	<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance</b>	<b>21</b>
<b>I.3</b>	<b>Données sociales et environnementales</b>	<b>26</b>
<b>I.4</b>	<b>Propositions du Directoire à l'Assemblée générale mixte</b>	<b>31</b>
<b>I.5</b>	<b>Comptes consolidés</b>	<b>33</b>
<b>I.6</b>	<b>Comptes sociaux</b>	<b>73</b>
<b>I.7</b>	<b>Résolutions proposées à l'Assemblée générale mixte</b>	<b>101</b>
<b>I.8</b>	<b>Attestation des personnes responsables</b>	<b>105</b>
<b>II</b>	<b>Rapports du Conseil de Surveillance</b>	<b>106</b>
<b>II.1</b>	<b>Rapport du Conseil de Surveillance sur le Rapport du Directoire</b>	<b>106</b>
<b>II.2</b>	<b>Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne</b>	<b>107</b>
<b>III</b>	<b>Rapports des Commissaires aux Comptes</b>	<b>114</b>
<b>III.1</b>	<b>Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels</b>	<b>114</b>
<b>III.2</b>	<b>Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés</b>	<b>116</b>
<b>III.3</b>	<b>Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés</b>	<b>117</b>
<b>III.4</b>	<b>Rapport des Commissaires aux Comptes sur le contrôle interne</b>	<b>120</b>
<b>III.5</b>	<b>Attestation des Commissaires aux Comptes</b>	<b>121</b>
<b>IV</b>	<b>Informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois (avril 2009 à avril 2010)</b>	<b>122</b>

# I.1 ► Rapport général du Directoire

## Événements et faits marquants 2009

### VUE D'ENSEMBLE DU GROUPE

Le Groupe CNIM conçoit et réalise des ensembles industriels clés en main à fort contenu technologique et propose des prestations de recherche/expertise; il maîtrise les procédés relatifs à ses activités, construit les équipements essentiels à forte valeur ajoutée et développe ses propres technologies.

Coté au sein d'un marché réglementé public Euronext Paris, le Groupe s'appuie sur un actionnariat familial stable, garant de son développement.

Ses principaux domaines d'action sont :

- l'Environnement;
- les Produits et Systèmes à fort contenu technologique pour la Défense, le Nucléaire, l'Industrie et les Sciences du Vivant;
- l'Énergie (thermique et solaire).

Le Groupe CNIM vise l'excellence technologique dans chacune de ses activités par la maîtrise de l'ensemble de ses technologies et de moyens industriels de haut niveau ainsi que par sa capacité à lancer des produits innovants grâce à la créativité de ses équipes.

Grâce à ses réalisations et dans chacun des pays où il est implanté, le Groupe, sous son nom propre ou sous celui de ses filiales est reconnu comme un acteur européen incontournable dans ses domaines d'activités.

Le Groupe CNIM possède tous les atouts pour se développer sur les marchés mondiaux qui l'intéressent et conforter sa position d'entreprise internationale, comme en témoignent les réalisations et projets récents en Azerbaïdjan, à Bahreïn, et en Chine.

Le Groupe souhaite :

- élargir son action commerciale en direction des pays émergents tout en préservant durablement sa position sur le marché intérieur européen et également accentuer sa politique d'innovation pour être le premier dans les niches qu'il occupe;
- améliorer sa productivité tout en inscrivant son action dans une démarche de développement durable.

## FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2009

### Événements majeurs dans l'organisation générale du Groupe

#### Changement de gouvernance avec la nomination d'un nouveau Président du Directoire

Le Conseil de Surveillance de CNIM s'est réuni le 27 juillet 2009 et a nommé M. Nicolas Dmitrieff Président du Directoire.

Cette nomination a été suivie par l'élargissement du Directoire qui passe de deux à cinq membres, de la nomination d'un nouveau membre au Comité stratégique et du renouvellement de la confiance à l'ensemble des membres du Directoire, Directeurs Généraux d'activité.

Ces changements n'ont pas de répercussion sur les orientations stratégiques du Groupe qui s'inscrivent fondamentalement dans la continuité en dehors de la décision de céder le secteur Transport.

#### Création d'un nouveau secteur intitulé "Innovation et Systèmes"

La création de ce nouveau secteur permet d'accélérer les synergies entre les activités de Bertin et celles de la Division Systèmes Avancés\* avec un dirigeant unique pour l'ensemble.

Outre les synergies techniques entre Bertin et la Division Systèmes Avancés (équipes communes pluridisciplinaires, offres de conception de systèmes élargie...), les deux entités opèrent principalement dans le secteur de la Défense et de l'Énergie nucléaire avec de nombreux clients communs.

Le rapprochement de ces entités au sein du secteur Innovation et Systèmes permet dès à présent de tirer partie de l'ensemble des références du Groupe auprès de clients prestigieux tels que la DGA (pour la force de dissuasion, les systèmes de projection terrestres et maritimes), le CEA-DAM pour le Laser Mégajoule, le CEA-DEN, EdF, Areva (enrichissement, réacteurs EPR etc.)

Nous sommes donc déjà en mesure de nous déployer vers de nouveaux produits/métiers complexes comme nous venons de le faire avec l'enrichissement du combustible et nous suivons de très près les nouveaux projets de démantèlement de réacteurs nucléaires.

\* Ex- Division Défense-Systèmes de CNIM SA.

### Cession du secteur Transport

Le secteur Transport était principalement positionné sur la niche des escaliers dits "lourds" d'infrastructure publique : gares, métros et aéroports.

Le marché a progressivement évolué vers des escaliers dits "légers" du type escaliers commerciaux, en raison de contraintes budgétaires privilégiant le montant d'investissements. Malgré les dispositions de fabrication en Chine prises par le Groupe, l'effet volume n'a pas permis de rester bénéficiaire sur ce marché. Depuis trois années, ce secteur est une source de pertes importantes. Par ailleurs, la croissance des autres secteurs et en particulier Environnement et Innovation et Systèmes, avec l'acquisition de Bertin, implique une allocation de ressources de plus en plus importante et a marginalisé le secteur Transport. La société a donc décidé de procéder à la cession de celui-ci.

### Autres événements ou faits significatifs

#### Le Groupe CNIM maître d'œuvre d'un projet de production de biocarburants de seconde génération

Ce projet de construction d'une unité de démonstration de conversion de la biomasse en biodiesel placé sous l'égide du CEA sera la toute première unité intégrée pouvant convertir, sur un site unique, de la biomasse en biocarburant. Le Groupe CNIM en est le maître d'œuvre, les technologies-clés permettant la transformation synthèse en biocarburant seront apportées par Air Liquide.

#### La Délégation Générale pour l'Armement choisit le concept du L-CAT pour ses nouveaux Engins de Débarquement Amphibie

La Délégation Générale pour l'Armement (DGA) a notifié en juin 2009 au Groupe CNIM l'acquisition d'Engins de Débarquement Amphibie "Rapides" (EDA-R) basés sur le concept du L-CAT (Landing Catamaran) que CNIM a développé sur fonds propres. Le marché prévoit l'achat et le soutien de 8 engins, dont 4 fermes. Le premier sera livré au premier semestre 2011.

#### Lancement de la réalisation du centre de valorisation énergétique de Bakou (Azerbaïdjan)

La cérémonie de pose de la première pierre du futur centre de valorisation énergétique de Bakou s'est déroulée le 3 novembre 2009 en présence du Président de la République d'Azerbaïdjan, M. Ilham Aliyev, des représentants de la Direction Générale du Groupe CNIM, de nombreuses personnalités locales, et des représentants de l'État français.

#### CNIM certifié ISO 14001 pour l'exploitation d'un centre de compostage et d'enfouissement technique des déchets

CNIM, qui a obtenu le contrat d'exploitation du centre de compostage et d'enfouissement des déchets de Launay-Lantic (Côte d'Armor) a été certifié ISO 14001 par l'AFAQ pour ses activités de compostage de déchets ménagers et déchets verts ainsi que de traitement par enfouissement technique de déchets.

#### Acquisition dans le domaine de la santé

Le Groupe a acquis en juillet 2009 la société IDPS qui permet désormais au pôle pharmacie de Bertin de disposer d'une plate-forme technique certifiée à même de réaliser des développements pharmaceutiques en formulation, contrôle analytique, fabrication et conditionnement de lots cliniques.

#### Construction d'un prototype de module solaire à concentration

Dans le cadre du développement de sa nouvelle activité Énergie Solaire, CNIM a lancé la construction d'un prototype de module solaire à concentration sur son site de La Seyne-sur-Mer. Cette réalisation pilotée par la Division Énergie Solaire s'appuie sur l'ensemble des compétences du Groupe. Ce prototype sera prêt à fonctionner mi-2010.

#### Inauguration de la nouvelle usine de valorisation énergétique d'Energonut en Italie

CNIM a inauguré en septembre 2009, la nouvelle usine de valorisation énergétique de biomasse à haut pouvoir calorifique d'Energonut à Pozzilli (Italie), en présence de ses partenaires du Groupe Veolia, ainsi que de nombreuses personnalités locales et de M. Vsevolod Dmitrieff, Président du Conseil de Surveillance.

#### Visite du Président de la République M. Nicolas Sarkozy sur le site CNIM de la Seyne-sur-Mer

Mardi 1<sup>er</sup> Décembre 2009, le Président de la République M. Nicolas Sarkozy s'est rendu sur le site CNIM de la Seyne-sur-Mer pour prononcer un discours consacré au plan de relance de l'économie française.

Reçu par M. Nicolas Dmitrieff, Président du Directoire et par M.M. Vselovod Dmitrieff et François Canellas respectivement Président et Vice Président du Conseil de Surveillance, le Chef de l'État a ensuite effectué une visite de nos ateliers de Lagoubran, en présence de nombreux ministres, élus locaux et représentants de la région PACA.

L'attachement du Chef de l'état et du Gouvernement au développement et à la pérennité d'un tissu industriel composé de sociétés innovantes, de petite et moyenne taille, à l'actionnariat stable, est un encouragement pour notre Groupe, qui a valeur d'exemple.

## FAITS MARQUANTS 2009 PAR SECTEUR

### Secteur Environnement

#### Usines de Valorisation Énergétique de déchets et production d'énergie à partir de biomasse

Le Groupe CNIM propose de nombreuses solutions pour maîtriser les principales étapes du cycle du traitement des déchets ménagers et industriels dans le cadre des stratégies environnementales mises œuvre par les pouvoirs publics, les collectivités locales ou les délégataires de service public en charge de la gestion des déchets.

Il est l'un des grands spécialistes européens de la valorisation énergétique, solution indispensable à une gestion des déchets respectueuse de l'environnement. Celle-ci n'a pas vocation à supplanter les autres modes de valorisation mais s'intègre dans un processus multi-filières marqué par la complémentarité des méthodes utilisées. Le volume des déchets qui ne peuvent être recyclés ou réutiliser représentent environ 60% du total. Ils sont soit mis en décharge, soit valorisés en énergie. Aujourd'hui de plus en plus, de villes dans le monde "s'éclairent" ou "se chauffent" grâce à la combustion de leurs déchets.

CNIM assure la conception, la réalisation et la mise en service et, à la demande l'exploitation de ces installations de valorisation des déchets. Utilisant des technologies propres en évolution permanente et répondant aux normes de performances et de maîtrise des impacts environnementaux les plus strictes, CNIM qui propose ainsi la meilleure combinaison de techniques disponibles sur le marché établi par ailleurs des accords de partenariats techniques spécifiques lorsque nécessaire. Au-delà de la fourniture de centres de valorisation énergétique clés en main CNIM propose des installations intégrant le tri et le recyclage, la production de méthane et la production de compost à partir des déchets ou les méthodes MBT pour la réduction quantitative des volumes résiduels L'exploitation des centres de valorisation énergétique des déchets mais aussi d'installations de valorisation complémentaire est devenue l'une de ses activités stratégiques. CNIM propose par ailleurs tous les services d'assistance aux clients, mettre, le cas échéant, les installations en adéquation avec l'évolution des normes environnementales enfin, si demandé, les doter des moyens ou de méthodes afin d'optimiser leurs installations.

#### Le marché en 2009

L'activité traitement des déchets est restée à un bon niveau en 2009 en dépit d'un marché très peu dynamique du fait de l'attentisme des investisseurs ainsi que de la nécessité pour les collectivités territoriales de réduire leur endettement.

Par ailleurs, la contraction de l'activité industrielle et la baisse de la consommation des ménages ont conduit à une réduction des volumes de déchets industriels et ménagers à traiter.

L'année a été marquée notamment par :

- deux événements qui illustrent les capacités du Groupe à élargir son champ d'action dans le domaine de l'environnement et ouvrent des perspectives intéressantes de développement :
- le contrat de maîtrise d'œuvre d'un projet de conversion de biomasse en biocarburant ;
- le contrat d'exploitation d'un centre de compostage et d'enfouissement technique.
- Une activité réalisation très intense compte tenu du nombre de grands chantiers en cours et notamment le démarrage de celui de Bakou.

#### Principales commandes et réalisations

##### Nouvelles unités de traitement des déchets et autres projets

###### \_\_\_ EN FRANCE

Le Groupe CNIM a été choisi par le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) comme maître d'œuvre d'un projet de conversion de biomasse en biodiesel. Il propose en effet de construire un complexe qui sera la toute première unité intégrée pouvant convertir, sur un site unique la biomasse (en l'espèce des résidus de l'agriculture ou les rémanents forestiers) en biocarburant. Il sera installé à Bure Saudron, dans le nord-est de la France.

Le contrat remporté par le Groupe CNIM est constitué d'une première tranche ferme pour les études d'avant-projet d'une installation de production de biocarburants de seconde génération. Il prévoit ensuite des tranches optionnelles pour la construction puis l'exploitation de l'installation. CNIM s'appuiera sur le Groupe Air Liquide qui apportera les technologies-clés permettant la transformation du gaz de synthèse en biocarburant ainsi que sur les compétences des sociétés SNC Lavalin, Foster Wheeler France et MSW Énergies qui lui fourniront une assistance technique spécialisée.

CNIM a reçu l'ordre de service travaux pour la construction de l'usine de valorisation énergétique des déchets de Flamoval. Ce centre d' une capacité de 92 500 t/an sera une référence européenne en terme de performances énergétiques et environnementales. Equipée d'une ligne de 12,5 t/h et d'un traitement des fumées et traitement des oxydes d'azote par procédés LAB, L'unité de valorisation énergétique, permettra de produire 8 MW et fournira également de la vapeur aux entreprises situées à proximité.

#### — EN BELGIQUE

L'Ipalle a confié à CNIM le contrat de réalisation de la ligne 7 du centre de valorisation énergétique de Thumaide qui fait suite à celle en cours de la ligne 6 (13 t/h) commandée en 2006.

#### Exploitation

Concernant l'activité d'exploitation il convient de rappeler que CNIM mène ses activités soit directement, soit au travers de filiales dédiées ou par l'intermédiaire de partenariats.

#### — EN FRANCE

CNIM obtient le contrat de mise en conformité et d'exploitation du centre de compostage et d'enfouissement technique des déchets de Launay-Lantic dans les Côtes d'Armor. Cela confirme les choix technologiques de relance de cette filière de tri-compostage sur OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) qui permet de produire un compost de qualité conforme aux normes en vigueur. Le Groupe CNIM a reçu en décembre 2009 de l'organisme "certificateur AFAQ l'attribution de la certification ISO14001" pour l'activité de compostage de déchets ménagers et déchets verts et le traitement par enfouissement technique". Cela démontre la capacité de CNIM à concevoir et exploiter des installations de TMB (Tri Mécano-Biologiques).

L'année 2009 a vu par ailleurs le renouvellement de l'exploitation des centres de Toulon, de Lannion et de Thiverval.

#### — AU ROYAUME-UNI

Les activités Exploitation se poursuivent dans de bonnes conditions au Royaume-Uni notamment dans les Midlands pour les centres de Hanford, Dudley et Wolverhampton.

#### Principales réalisations en cours

2009 a été marquée par un nombre élevé de grands chantiers, principalement :

#### — EN AZERBAÏDJAN

Le grand chantier de Bakou a démarré début 2009. La cérémonie de pose de la première pierre du futur centre de valorisation énergétique s'est déroulée en novembre 2009 en présence du Président de la République d'Azerbaïdjan, M. Ilham Aliyev. Ce centre, qui sera le premier de ce type dans le pays, comportera deux lignes d'une capacité de 33 t/h de déchets ménagers. Le contrat comprend aussi l'exploitation pour une durée de 20 ans.

#### — EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

CNIM effectue la reconstruction complète des lignes 2 et 3 (2 x 14 t/h) de l'usine existante de Brno.

#### — EN BELGIQUE

CNIM termine pour l'Ipalle la réalisation de la nouvelle ligne 6 de Thumaide.

#### — EN FRANCE

Les travaux du centre intégré de traitement des déchets de Marseille (2 x 20 t/h) sont en cours d'achèvement. Sa mise en service est prévue courant 2010.

#### — À JERSEY

Les équipes de CNIM sont à pied d'œuvre pour mener à bien les travaux de cet important projet que lui a confié l'État de Jersey. L'installation comprendra deux lignes d'incinération de 7,5 t/h chacune, pour traiter 105 000 tonnes de déchets par an et une valorisation énergétique permettant de produire environ 7% à 9% de l'électricité de l'île.

#### Autre événement significatif

La nouvelle usine de valorisation énergétique d'Energonut à Pozzilli (Italie), a été inaugurée.

Équipée d'une nouvelle grille Martin spécialement conçue pour les déchets à haut pouvoir calorifique et les combustibles issus des déchets (RDF : Refuse-Derived-fuel : carburant à haute valeur calorifique issu des déchets) elle a une capacité de traitement de l'ordre de 70 000t/an soit l'équivalent de 24 000 tonnes de pétrole économisées en garantissant une production continue d'énergie électrique pour environ 15 000 familles.

Le propriétaire et exploitant de cette installation privée est la société Energonut SpA qui appartient pour 60% à Veolia Italie et pour 40% à CNIM.

#### Épuration des fumées – LAB

LAB SA et LAB GmbH jouent par leur savoir-faire, un rôle primordial dans le cadre des activités environnement du Groupe. Elles assurent la conception, la construction, l'installation, la mise en service et la maintenance de systèmes d'épuration des fumées d'usines de valorisation énergétique de déchets ménagers ou de biomasse ainsi que de centrales de production d'électricité (de moyenne puissance) ou de chauffage urbain.

Elles mettent en œuvre les technologies les plus avancées et les plus performantes notamment en matière de contrôle des émissions atmosphériques, maîtrisant toute la gamme des procédés d'épuration des fumées disponibles dans le cadre du référentiel européen "BAT-Best Available Technologies" : Meilleures Techniques Disponibles :

- systèmes de traitement sec, semi-humide ou humide et toutes leurs variantes pour éliminer les poussières, les métaux lourds et les gaz acides ;
- systèmes pour éliminer les oxydes d'azote, les dioxines et les furanes.

Tous ces procédés sont mis en œuvre en configuration standard ou dotés de caractéristiques spécifiques liées à la nature des combustibles, aux exigences particulières des clients. Pour faire face à la diversité des demandes, les sociétés LAB ont recours à des composants dont elles ont développé et breveté la technologie. Elles prennent

également en charge le traitement des résidus solides ou liquides issus de la combustion ou des systèmes de traitement de fumées eux-mêmes, afin de valoriser certains de leurs constituants ou de faciliter leur mise en décharge.

Les limites d'émissions garanties aux clients sont encore plus sévères que celles prévues par les Directives européennes, déjà fort exigeantes, avec des procédés qui permettent de réduire la concentration des polluants de façon drastique, au point même que leur mesure devient difficile.

Elles interviennent dans les usines construites clés en main par le Groupe CNIM, mais aussi directement et de manière autonome sur les installations réalisées par d'autres constructeurs.

### Le marché en 2009

L'activité commerciale est restée dynamique, grâce à la souplesse d'une organisation qui s'adapte aux conditions spécifiques des marchés, des demandes et de leurs évolutions, même à court terme. La stratégie de développement prend en compte en particulier :

- une coopération très étroite avec la maison-mère dans l'application de sa politique commerciale pour proposer aux clients qui le requièrent des usines clés en main, en particulier dans des pays qui poursuivent un programme de traitement de déchets fondé sur ce type de contrats. Dans ce cas, le secteur Environnement se positionne en tant que "EPCC" (Engineering Procurement Construction Contractor) et la présence des sociétés LAB constitue naturellement un élément incontournable de ce dispositif en fournissant à CNIM cette partie essentielle que représente le traitement des fumées.
- Une présence directe de LAB SA ou au travers de partenaires locaux sur les marchés de l'Europe du nord susceptibles d'élargir nos opportunités.
- Une présence étendue en Allemagne et dans les pays de l'Europe centrale au travers de LAB GmbH.

### LAB Services

- L'activité Services de LAB a été soutenue par le bon démarrage de LAB Services créée en 2008 avec l'objectif d'assister les clients dans l'exploitation des usines d'incinération des déchets pour :
- la mise en conformité à la réglementation concernant les émissions et le respect de la législation environnementale quand cela s'avère nécessaire;
  - l'amélioration des performances opérationnelles;
  - la réduction des coûts d'exploitation.

LAB Services dispose d'une structure adaptée capable d'intervenir rapidement en cas de problèmes ("trouble shooting") et de gérer de façon optimale des projets de moindre envergure, qui ne nécessitent pas l'intervention du Groupe.

Cette activité a terminé l'année 2009 avec un bilan très satisfaisant, consolidant ainsi ses positions grâce à des prestations appréciées par bon nombre de ses clients, et générant un chiffre d'affaires important pour LAB.

### Principales commandes et réalisations

**Fait marquant de l'année :** le contrat pour le système de traitement des fumées de la nouvelle usine de valorisation énergétique des déchets de Vaasa en Finlande.

Il a permis à LAB SA de :

- confirmer sa présence sur les marchés d'Europe du nord qui montrent un rebond de l'activité de réalisation d'usines de valorisation énergétique des déchets et qui ouvrent de bonnes perspectives dans cette zone;
- mettre en œuvre une nouvelle solution du système sec de traitement des fumées permettant une réduction importante des coûts d'exploitation (réduction de la quantité de réactifs) développée spécifiquement pour cette affaire.

### Projets dans le cadre de réalisations du Groupe

#### \_\_\_ EN AZERBAÏDJAN

LAB va équiper les deux lignes de l'usine de traitement des déchets de la capitale Bakou, avec des systèmes de traitement de fumées semi-humide et de réduction d'oxydes d'azote.

#### \_\_\_ À JERSEY

Le procédé innovant SECOLAB à la chaux et au charbon actif, adjoint à un système de réduction des émissions d'oxydes d'azote (de type SNCR) permet d'obtenir des performances environnementales exceptionnelles.

### Projets contractés directement par LAB SA

#### Renouvellement et mise en conformité

*de systèmes de traitement des fumées dans les usines existantes :*

- Falascaia (Italie).

#### Nouvelles installations de systèmes de traitement des fumées :

- Malmö, Göteborg (Suède);
- Twence, Harlingen, Dordrecht ( Pays-Bas);
- Meath (Irlande);
- Marseille, Saint-Omer, Caraïbes Guadeloupe (France).

### Projets contractés directement par LAB GmbH

#### Nouvelles installations de systèmes de traitement des fumées:

- Rotterdam, Delfzijl (Pays-Bas);
- Solingen, Mainz, Rostock, Bremen, Infracerv, Heringen, Miro (Allemagne);
- Winthertur (Suisse).

## Secteur Innovation et Systèmes

### Systemes avancés

La Division Systèmes Avancés\* propose aux grands donneurs d'ordres de la Défense, de l'Aéronautique, du Spatial, du Nucléaire et de la Recherche Scientifique, des services et solutions globales optimisées dans le domaine des systèmes complexes à fort contenu technologique. Ses moyens et compétences mis en synergie avec ceux de Bertin au sein du Secteur "Innovation et Systèmes", couvrent l'ensemble du cycle de vie des produits et systèmes, depuis la recherche, la conception, les études, la fabrication, l'installation, la mise en service et la maintenance.

L'innovation associée à la volonté d'atteindre des objectifs industriels ambitieux, est le moteur principal de sa croissance à travers le développement de nouveaux concepts, de nouveaux produits et de nouvelles technologies.

En s'appuyant sur les acquis issus de ses domaines d'excellence, tels que la Force de Dissuasion et les systèmes de Projection Terrestre, la Division se développe fortement dans les secteurs de la Projection Maritime autour du concept du L-CAT, de l'Énergie nucléaire et des grands instruments scientifiques comme le programme ITER et le Réacteur Jules Horowitz.

L'organisation opérationnelle, qui regroupe sur un même site, l'ensemble des compétences et moyens en ingénierie, méthodes, fabrication, contrôle et essais permet la réactivité et la flexibilité nécessaires pour satisfaire aux exigences de ses clients.

### Le marché en 2009

Malgré un contexte de ralentissement général dans l'industrie, 2009 est marquée par un niveau exceptionnel de prise de commandes grâce à une activité tirée principalement par la Défense et le Nucléaire Civil.

Hormis le programme Laser Mégajoule qui a subi en 2009 une réduction de cible et un étalement des crédits, les marchés de la Défense sur lesquels CNIM est impliqué se sont globalement maintenus au rythme prévu, en particulier pour la composante sous-marine de la Force Océanique Stratégique.

Par ailleurs, pour répondre aux besoins de Projection Maritime de la Marine Nationale, la Délégation Générale pour l'Armement a notifié mi 2009 à CNIM, l'acquisition d'Engins de Débarquement Amphibie – Rapides (EDA-R) basés sur le concept du Landing Catamaran (L-CAT), dans le cadre du plan de relance.

Dans le domaine de l'Énergie nucléaire qui couvre pour CNIM l'ensemble du cycle depuis l'enrichissement du combustible jusqu'aux programmes de démantèlement des installations, l'activité a été très soutenue aussi bien en terme de réalisation que de prises de commandes. Le périmètre d'action s'est élargi au-delà de l'Europe avec des contrats en Chine (EPR Taishan) et au Japon pour Toshiba (programme ITER).

Les effets de la crise ont fortement impactés les industries aéronautiques dans un environnement de concurrence exacerbée, aggravé en 2009 par un taux de change Euro/Dollar défavorable. En conséquence, CNIM a revu son ambition de développement dans ce secteur et vise principalement aujourd'hui à valoriser ses compétences et savoir-faire composites dans ses systèmes et produits "cœur de métier".

### Principales commandes et réalisations

#### Systemes d'armes de dissuasion

Les activités dissuasion de CNIM sont restées à un niveau très élevé en 2009 afin de garantir les jalons des programmes SNLE et missile M51.

Pour DCNS les développements des tubes lance-missiles, membranes et maquettes sont terminés. CNIM a achevé l'intégration des 16 tubes lance-missiles dans le SNLE. *Le Terrible*. Les essais à la mer ont permis d'effectuer avec succès le premier tir de la maquette *Dauphin*, conçue et réalisée par CNIM. La production de ces maquettes en série et des tubes pour la seconde dotation, s'est poursuivie normalement.

Dans le cadre des futurs travaux d'adaptation des SNLE en service pour passer du M45 au M51, CNIM a reçu une commande pour le développement et la réalisation des outillages relatifs à l'intégration des tubes dans les soutes missile. La réduction de la durée d'immobilisation des SNLE pour la réalisation de ces travaux d'adaptation constituera un véritable défi.

#### Systemes de Projection Terrestre

Le système SPRAT (Système de Pose Rapide de Travure) a effectué l'essentiel des essais de qualification et atteint l'ensemble des performances attendues. Les essais de mobilité et de franchissements d'obstacles parmi les plus difficiles ont confirmé ses qualités exceptionnelles ; ceux de poses et reprises des travures ayant démontré d'autre part l'efficacité du système de pontage. Les 10 000 km de trajet cumulés effectués pour se rendre sur les sites de qualification ont par ailleurs mis en évidence sa capacité à se déplacer de manière autonome en condition normale de circulation.

\* Ex- Division Défense-Systemes de CNIM SA.

## Systèmes de Projection Maritime

Les démonstrations réalisées avec le prototype L-CAT développé sur fonds propres ont confirmé l'intérêt des marines à l'international pour le concept du navire à transformation de forme : une innovation CNIM permettant d'associer les qualités de navigation d'un catamaran à la fonction "plageage" d'un navire de débarquement.

Cette année a également été marquée par la fin de la qualification du démonstrateur L-CAT et la commande par la DGA pour la Marine Nationale de 8 EDA-R (Engin de Débarquement Amphibie – Rapide) dont 4 en tranche ferme. Ce contrat constitue une référence pour le développement et la commercialisation de la gamme de produits L-CAT qui apporte une réponse performante aux besoins des opérations amphibie civiles et militaires (secours aux populations, surveillance et projection des forces).

## Programme Laser Mégajoule (LMJ)

### Marché ECI (Équipements de Chambre et Intégration)

Ce marché important dont CNIM assure la maîtrise d'œuvre se poursuit dans sa phase de réalisation. Les premiers matériels, principalement de supportage et de servitudes, commencent à être intégrés dans la Salle d'Expérience (le cœur de l'installation) tandis que les matériels de process et les outillages de maintenance entrent en phase de production chez CNIM et Bertin.

### Marché SCF (Système de Conversion de fréquence et de Focalisation)

Fin 2009, le CEA/DAM a notifié à CNIM le marché de maîtrise d'œuvre du SCF. Cet appareil, particulièrement complexe et précis, qui permet de pointer les faisceaux laser sur la cible avec une précision micrométrique, a subi une phase de reconception et d'optimisation dans laquelle CNIM a joué un rôle déterminant. Le marché attribué comprend dans un premier temps l'équipement de 22 chaînes laser soit une série de 44 unités.

## Programme ITER

En capitalisant sur le savoir-faire acquis avec le Laser Mégajoule, sur ses capacités industrielles et sur son positionnement géographique exceptionnel à proximité de Cadarache, CNIM propose un large éventail de prestations aux organisations internationales et nationales ainsi qu'aux principaux industriels du programme ITER.

Dans ce contexte, CNIM et Bertin ont uni leurs efforts pour développer l'activité d'ingénierie en assistance à l'Organisation ITER et l'Agence européenne F4E.

Par ailleurs, l'évènement le plus marquant de l'année réside, pour CNIM, dans la signature de deux contrats de réalisation des prototypes de *plaque radiale*. Le premier marché a été notifié par l'Agence européenne F4E et le second par Toshiba en tant que fournisseur de premier rang de l'Agence japonaise JAEA. Ces deux marchés sont particulièrement importants, car ils font appel à de nouveaux procédés

de fabrication (soudage par faisceau d'électrons sous vide local, soudage laser) qui permettront d'obtenir des niveaux exceptionnels de performances. En affirmant ainsi son excellence technologique dans ces domaines, CNIM se positionne clairement sur les marchés de fabrication en série, à l'horizon 2011/2012. Un programme de Recherche et Développement interne et d'investissement accompagne ces contrats.

En outre, les activités liées à la prospection et aux réponses aux appels d'offres émis par l'Organisation ITER et les Agences F4E et JAEA ont été très denses.

## Programmes électronucléaires

### Activités nucléaire amont (Enrichissement) et Aval (Démantèlement et stockage)

CNIM a poursuivi la réalisation des stations de conditionnement et de pesage de l'Usine Georges Besse II pour la Société d'Enrichissement du Tricastin (Groupe Areva).

Plus de 80 stations ont été livrées et installées sur le site de GBII. Celles de la première tranche sont en cours d'essais en vue de leur mise en service courant 2010.

CNIM a obtenu parallèlement des contrats pour les tranches supplémentaires 2, 3 et 4 de Georges Besse II-Sud et pour les tranches 1, 2 et 3 de Georges Besse II-Nord.

Dans le domaine du démantèlement marqué par une forte activité de prospection, CNIM Bertin s'est vu notifier par Onet Technologies le contrat de réalisation de la découpe des tubes Zircalloy du réacteur de la Centrale EDF de Brennilis.

### Activités production électronucléaire

Avec la signature, fin 2009, du contrat de fourniture des machines de déchargement du combustible usé pour la Centrale de Taishan (Chine), CNIM confirme son positionnement de fournisseur de rang 1 sur les EPR.

## Bertin

Bertin est un des acteurs de référence dans les métiers à fort contenu technologique, aussi bien en prestations d'études qu'en conception et fourniture d'équipements innovants.

S'appuyant sur plus de 400 ingénieurs et experts de haut niveau et sur un capital technologique de plus de 50 ans, Bertin s'engage dans la durée auprès des grands donneurs d'ordre de la Défense, de la Santé, de l'Énergie et de l'Industrie.

Son expertise multisectorielle, ses compétences pluridisciplinaires au carrefour des Sciences de l'Ingénieur et des Sciences du Vivant et son organisation en mode projet lui permettent d'offrir à ses clients (organismes publics, grands maîtres d'œuvre industriels et PME) des prestations innovantes et compétitives.

Intégré au sein du secteur Innovation et Systèmes du Groupe CNIM, Bertin opère en étroite synergie (technique et commerciale) avec les autres entités du Groupe dans le montage d'offres et la réalisation de grands projets en France et à l'international.

### Le marché en 2009

#### Défense et Sécurité

Avec une stratégie de développement sur des niches de marché et d'excellence technologique en résonance avec les priorités du *Livre Blanc*, Bertin a fortement progressé sur ce secteur en 2009 avec l'obtention de commandes significatives et la réussite de projets clé.

En France, dans le domaine de la lutte biologique et chimique, Bertin a développé avec succès en 2009 un lecteur portable d'analyse biologique, KIM, pour le compte de la DGA et de la Sécurité Civile.

Dans le domaine de la Sécurité des Systèmes d'information, le logiciel *Polyxène* développé par Bertin sur contrat DGA a été certifié "Critères Communs-EAL5" par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information. Ce logiciel est le premier système d'exploitation de haut niveau de sécurité français à obtenir cette certification. Son déploiement est prévu pour des applications France et OTAN dans les années à venir.

Dans le domaine des simulateurs d'entraînement aux Forces, Bertin a livré en 2009 aux Armées tunisienne et marocaine 20 cabines de simulation pour les équipages de blindés. Par ailleurs, l'Armée française lui a notifié un contrat portant sur l'évolution de ces simulateurs dans une configuration "peloton".

#### Énergie

Depuis de nombreuses années, Bertin intervient pour les différentes filières énergétiques (nucléaire, énergies fossiles et énergies nouvelles), en prestataire d'expertise et en fournisseur d'équipements innovants.

En étroite synergie avec la Division Systèmes Avancés de CNIM, Bertin se positionne sur la conception et la fourniture d'équipements (mécanique et contrôle-commande) pour la filière électronucléaire en France et à l'international. En 2009, Bertin a obtenu auprès du CGNPC (opérateur électricien chinois) une commande de 18 silencieux pour le circuit secondaire de centrales nucléaires (6 tranches de 1000 MW).

#### Santé

En 2009, malgré une conjoncture difficile aux États-Unis, Bertin a poursuivi sa croissance sur le marché des équipements de laboratoire avec son collecteur d'aérosols biologiques (bio-collecteur *Coriolis* pour le contrôle de la qualité de l'air) et son agitateur d'échantillons biologiques (produit *Precellys*).

Dans le domaine des prestations en Recherche et Développement auprès des laboratoires pharmaceutiques et des start-up de biotech, Bertin a acquis en juillet 2009 la société IDPS spécialisée en développement pharmaceutique. Elle emploie 28 personnes, et réalise plus de 2 M€ de CA. Cette acquisition renforce ainsi les compétences et l'offre de service du pôle Pharma de Bertin, qui regroupe désormais près de 100 collaborateurs et qui se positionne comme un des leaders européens du domaine.

## Secteur Énergie

### CNIM Babcock Services

Partenaire de longue date des producteurs d'énergie publics ou privés et des grands noms de l'industrie en France et dans le monde, CNIM Babcock Services\* apporte une offre très large de services :

- maintenance et réhabilitation de chaudières de centrales thermiques, de chaudières industrielles de puissance et d'usines de valorisation énergétique des déchets, réalisées lors d'arrêts programmés, lors d'interventions rapides ou dans le cadre de contrats de maintenance;
- conseil et expertise : par le biais d'assistance technique, de formation, "trouble shooting", analyse de fonctionnement;
- optimisation des fonctionnements : dans le cadre d'amélioration de l'efficacité énergétique, de la conduite et des performances environnementales des installations;
- fourniture et stockage des pièces de rechanges de ces installations;
- réalisation clés en main et réhabilitation de chaufferies.

CNIM Babcock Services s'adapte aux exigences de chaque industriel. Sa capacité à comprendre tous les aspects du cycle de vie d'une chaudière, ses compétences techniques et d'ingénierie s'ajoutent à une organisation permettant d'agir dans des délais de réalisation souvent très courts nécessitant une gestion rigoureuse des moyens humains et matériels. Elle assure à ses clients la continuité de leur production avec des installations thermiques totalement opérationnelles, en améliorant les performances pour diminuer le coût d'exploitation et les rendre conformes aux norme environnementales.

\* Pour une meilleure efficacité commerciale la Division Services Babcock a changé de dénomination. Son nouveau nom est CNIM Babcock Services. Cette nouvelle identité présente l'avantage par l'association directe à son activité des marques CNIM et Babcock, d'être simple, universelle, claire et compréhensible.

## Le marché en 2009

La conquête de nouveaux clients grands comptes et les développements à l'export ont permis d'atténuer les effets de la contraction générale du marché de la maintenance en 2009 tant dans le secteur de la production d'énergie que dans celui de l'industrie, tous deux lourdement impactés par les conséquences de la crise économique mondiale.

En 2009, CNIM Babcock Services s'est attaché à poursuivre la réalisation de ses objectifs stratégiques de croissance géographique maîtrisée et d'élargissement de son offre par l'innovation.

Cette démarche s'est notamment traduite dans les faits par :

- l'ouverture de l'agence de Saint-Avoid dans l'est de la France, qui lui permet de renforcer sa présence de proximité chez ses grands clients et de développer son activité maintenance sur les grandes installations de combustion de cette région ;
- l'augmentation sensible de sa part de marché dans la maintenance des grandes installations de combustion ;
- la création d'un stock permanent de pièces pour chaudières d'usines de valorisation énergétique des déchets.

## Principales commandes et réalisations

Toutes les actions de CNIM Babcock Services ont pour but de garantir aux donneurs d'ordre des prestations de qualité, effectuées dans les délais impartis et intégrant toutes les contraintes de sécurité. Cela est particulièrement vrai lors de grands arrêts programmés dont la réussite est cruciale pour le client.

### *CNIM Babcock Services en a fait la démonstration ... chez des producteurs d'énergie :*

De nombreuses prestations de maintenance et d'entretien ont été fournies en 2009 en particulier lors des arrêts programmés de plusieurs centrales de La SNET ou sur des centrales EDF pour la réhabilitation ou le remplacement d'équipements, des prestations de dépannage et interventions diverses.

### *... ou chez les industriels :*

- **au Cameroun**, CNIM Babcock Services a effectué la réhabilitation complète d'une chaudière de 26 t/h. Cette opération s'est déroulée à la demande du client dans un délai très court lui permettant de poursuivre ses objectifs de production ;
- **en Norvège**, la rénovation complète d'un surchauffeur installé dans une unité de méthanol exigeait un savoir-faire et des compétences techniques rares. Ce projet a été mené à bien et l'équipement livré, installé et mise en service en temps et en heure à l'entière satisfaction du client ;
- **en France**, de nombreuses interventions ont été effectuées chez de grands industriels dans les secteurs de la chimie, de la pétrochimie, des papeteries ou encore de l'agro-alimentaire.

### *Dans le cadre de contrats de maintenance*

CNIM Babcock Services intervient également dans le cadre de contrats de maintenance annuels. En 2009, un important contrat de 3 ans a été conclu avec la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) pour la maintenance de l'une de ses plus grandes chaudières de puissance. Par ailleurs, Grand Lyon a renouvelé un contrat de maintenance pluri-annuel des chaudières du centre de valorisation énergétique de Lyon-Sud.

Suivant le type de marché, CNIM Babcock Services rencontre la concurrence d'acteurs d'origines multiples : constructeurs, grandes sociétés de maintenance généralistes, ou petites sociétés locales.

CNIM Babcock Services dispose d'atouts afin de s'en démarquer sur des marchés très concurrentiels :

- un savoir-faire de conception, de fabrication, de suivi de fonctionnement et de retour d'expérience sur des installations thermiques de tout type et de tout combustibles ;
- un réseau de huit agences régionales destiné à assurer la proximité et l'échange permanent avec ses clients qui en fait aujourd'hui la plus importante structure de réhabilitation d'équipements thermiques de puissance en France.
- une organisation centralisée assurant la réalisation des projets à l'international ;
- la force d'un Groupe permettant d'intervenir sur des projets de toutes tailles alliée à une structure de terrain très proche des interlocuteurs.

## Pôle Babcock Wanson

Le Pôle Babcock Wanson, groupe de services commercialisant ses propres produits, apporte aux industriels des solutions sur mesure, performantes en termes d'économies d'énergie, de gains d'exploitation et de protection de l'environnement.

Babcock Wanson, un des leaders européens des chaudières industrielles et des incinérateurs d'effluents gazeux dispose d'un avantage déterminant : la maîtrise de l'ensemble des équipements de chaufferie. Concepteur et constructeur de ses brûleurs, Babcock Wanson maîtrise également le traitement de l'eau. Les industriels en tirent un bénéfice réel d'optimisation globale de leur exploitation.

## Le marché en 2009

Le ralentissement de l'activité économique en 2009, marqué par une chute générale de l'investissement de l'ordre de 25% en Europe et par une nette augmentation des défaillances d'entreprises clientes dans certains pays a brutalement fragilisé le tissu industriel européen. Dans ce contexte, le Pôle Babcock Wanson a limité le recul de ses prises de commandes en 2009 (moins 7,6% par rapport à l'exercice précédent), et ce, en dépit de la faiblesse des marchés dans la plupart des pays où il est présent. Si le repli a été particulièrement sensible en Europe de l'Est, l'activité s'est par contre maintenue à un bon niveau au Royaume-Uni, en Italie et au Portugal.

Le Pôle Babcock Wanson, bien armé pour affronter cette situation difficile, est parvenu à atténuer les effets de la crise notamment par :

- la poursuite de sa stratégie de développement de nouveaux services;
- son positionnement original autour du concept de "chaufferie globale" qui lui a permis de remporter d'importants contrats.

Aujourd'hui les activités de services représentent 60% des prises de commandes.

#### L'année 2009 a été marquée par :

- le lancement sur le marché français d'une nouvelle gamme de chaudières à vapeur basse pression;
- les premières ventes et mises en service réussies de l'offre exclusive d'exploitation économique des chaufferies;
- la poursuite de la croissance sur le marché de la location de chaudières et son développement à l'international;
- le renouvellement complet en France de l'offre contrats de maintenance.

#### Principales réalisations et commandes

Les solutions globales innovantes, économiques et respectueuses de l'environnement proposées par Babcock Wanson lui ont permis de maintenir ses positions sur des marchés très concurrentiels.

#### Dynamisme de l'activité chaufferies clés en main

##### — EN ITALIE

Babcock Wanson Italiana a obtenu un contrat portant sur la conception et la construction de chaufferies à fluide thermique clés en main très spécifiques. Chaque unité comprend deux chaudières de 17,5 MW équipées de brûleurs bas NOx, avec pour combustible les gaz de raffinerie. Elles auront des performances d'émissions à l'atmosphère largement inférieures aux limites prescrites par les réglementations.

##### — EN FRANCE

Dans le cadre de la réalisation sur le site d'un papetier de la plus grande unité française de production d'électricité à partir de biomasse (70 MW), Babcock Wanson fournira trois chaudières à tubes de fumée de 25 t/h et leurs brûleurs pour assurer l'apport et le secours de la centrale.

##### — AU ROYAUME-UNI

Babcock Wanson UK a remporté plusieurs affaires importantes de chaudières à fluide thermique, en particulier dans l'agro-alimentaire et dans la valorisation des déchets en livrant une chaufferie à vaporisation rapide clés en main équipée de deux chaudières Eurosteam® de 6 t/h pour la plus grande usine au monde de traitement de déchets utilisant la technologie autoclave vapeur.

Babcock Wanson France en partenariat avec Babcock Wanson UK remporte par ailleurs un contrat chez Glen Turner Distillery avec la fourniture et l'installation de deux chaudières à tubes de fumée de 15 t/h pour son nouveau site Écossais.

#### Succès pour l'innovation dans les services — Le Pack Opti-Steam, révolutionne l'exploitation des chaufferies

Ce nouveau mode d'exploitation commercialisé tout d'abord en France, illustre l'approche Babcock Wanson de "la chaufferie globale" car il intègre en une solution unique un produit, le système de supervision MAE BW 720 et un service, le nouveau contrat de maintenance Opti-Services qui offre aux industriels une nouvelle voie pour exploiter leurs chaufferies.

Avec un retour sur investissement inférieur à un an, le Pack Opti-Steam permet de simplifier les opérations, d'économiser l'énergie et de réduire les charges d'exploitation.

Cette offre qui a connu le succès dès sa première année de commercialisation a notamment été retenue par EDF/Danisco à Melle.

#### — La réhabilitation de chaufferies, solution d'optimisation énergétique

Babcock Wanson a réalisé avec succès plusieurs opérations de ce type parmi lesquelles :

##### — EN FRANCE

Une intervention dans une papeterie depuis le diagnostic puis le remplacement de 2 000 tubes et l'installation d'un économiseur haut rendement, jusqu'à la requalification de la chaudière, suivi des essais de performances.

##### — EN ESPAGNE

Babcock Wanson España, a mené à bien deux importantes opérations de réhabilitation chez Nestlé et Ford donnant une nouvelle vie aux chaufferies de ces deux grands industriels.

#### — Croissance forte dans l'activité location de chaudières

Babcock Wanson, numéro 1 de la location de chaudières en France continue à investir dans son parc qui compte désormais plus de 200 unités afin de répondre efficacement aux demandes de fourniture temporaire d'énergie aux industriels sur de courtes ou longues durées.

#### — Lancement de nouvelles formules de contrats de maintenance

Afin d'être au plus près des attentes de ses clients, Babcock Wanson a entièrement redéfini sa gamme de contrats de maintenance, proposant désormais en France trois formules : *Opti-Prest*, *Opti-Services* et *Opti-Garanties* couvrant l'ensemble des prestations depuis le simple entretien jusqu'à l'exploitation. Testées avec succès sur ce marché elles ont permis de compenser les pertes de contrats liés aux défaillances d'entreprises.

Elles seront progressivement étendues aux autres sociétés du Pôle Babcock Wanson.

### Bon démarrage des nouveaux produits

La démarche permanente d'amélioration des produits existants, en particulier les chaudières industrielles de nouvelle génération ainsi que le lancement d'une gamme de chaudières basse pression a permis de réaliser de bonnes performances commerciales dans l'ensemble de l'industrie.

### Marché de l'incinération des effluents gazeux et odeurs

Le marché mondial des oxydateurs thermiques a subi de plein fouet la baisse généralisée des investissements. Les industriels qui ont reportés ces projets en 2009 devront cependant mettre rapidement leurs installations aux normes. Babcock Wanson qui a réalisé 300 unités de ce type dans le monde a mis en service 10 oxydateurs thermiques courant 2009 notamment en Pologne et en Espagne.

### Perspectives 2010

Grâce à l'innovation et l'étendue de son offre, Babcock Wanson dispose des ressources pour maintenir un bon niveau d'activité en 2010, notamment par :

– la mise sur le marché de nouveaux produits et services innovants tels que :

- les systèmes de pilotage à distance des chaufferies intégrant les nouvelles technologies de l'information associés à l'offre d'exploitation *Opti-Steam* ;
- la nouvelle gamme de brûleurs haut rendement bas NOx qui ont subit avec succès leurs essais de qualification.

– La finalisation d'une offre de garantie de résultat dans le domaine de la destruction des odeurs par oxydation thermique.

### Énergie Solaire

Début 2009, la Division Énergie Solaire a commencé à déployer son activité dans le domaine de l'Énergie Solaire Thermodynamique ou Énergie Solaire Concentrée.

Rappelons que cette technologie ne s'appuie pas sur la conversion directe du rayonnement solaire en électricité (comme le solaire photovoltaïque) mais sur la récupération de l'énergie thermique au travers de miroirs manœuvrés mécaniquement qui renvoient le rayonnement solaire sur un récepteur. On constitue ainsi une chaudière solaire. Ensuite cette énergie thermique peut être soit stockée, soit utilisée directement dans un procédé industriel, soit être convertie en électricité au travers d'un cycle à vapeur. Les centrales ainsi construites de par le monde ont actuellement des capacités unitaires de 5 à 50 MWé.

Les métiers mis en œuvre sont donc les métiers historiques de CNIM : la mécanique, la génération de vapeur, les cycles thermodynamiques, les ensembles clés en main.

Cette technologie, complémentaire des énergies éoliennes et photovoltaïques, présente par rapport à ces dernières, de nombreux avantages qui en font une des composantes essentielles du futur plan solaire Méditerranée ou de la déclinaison que présente l'Allemagne au travers du concept *Desertec* au point que l'Agence Internationale de l'Énergie estime que 11% de l'électricité mondiale sera produite par cette technologie à l'horizon 2050.

CNIM a fait partie des pionniers dans ce domaine en construisant dans les années 80 la chaudière solaire de la centrale de Thémis installée à Targassone dans les Pyrénées Orientales. Malheureusement la France n'a pas poursuivi le développement de ces technologies et aujourd'hui la seule offre industrielle disponible sur le marché mondial vient pour l'essentiel des USA, de l'Espagne et de l'Allemagne.

Pour se préparer à ces marchés du futur et proposer une offre concurrentielle la Division Énergie Solaire de CNIM a mené de front diverses actions techniques et commerciales.

Le résultat des efforts déployés nous a permis d'être maintenant reconnu comme l'un des acteurs français majeur dans ce domaine, tant au niveau national qu'international.

Nous avons en parallèle lancé les études et la fabrication d'un pilote en technologie de Fresnel.

Ce pilote sera monté sur notre site de la Seyne-sur-Mer au premier semestre 2010 et testé au deuxième semestre ce qui en fera le seul pilote en technologie solaire concentré opérationnel sur le territoire français. Il nous permettra de renforcer notre crédibilité vis-à-vis des clients potentiels qui se situent essentiellement dans les pays du MENA (Moyen-Orient/Afrique du Nord). La technologie Fresnel que nous développons, et la génération directe de vapeur, sont à l'heure actuelle les technologies les plus "propres" qui puissent être mises en œuvre car elles évitent le recours aux huiles thermiques qui sont les fluides caloporteurs les plus répandus mais peuvent poser des problèmes environnementaux. Pour les mettre au point, nous avons noué divers partenariats en particulier avec le CNRS PROMES et L'École des Mines d'Albi. Nous nous appuyons par ailleurs, sur les pôles de compétitivité *Capenergies* et *Derby*.

### Transport

La Division Transport du Groupe se positionnait principalement dans le domaine de la conception et la réalisation d'escaliers mécaniques "lourds". Progressivement ce marché s'est déplacé vers celui des escaliers "légers", ce qui a entraîné pour la Division une baisse du chiffre d'affaires et en conséquence des pertes importantes.

En 2009, le Groupe a donc entrepris une restructuration majeure de cette Division et un recentrage de ses activités sur ses métiers principaux, en décidant de procéder à la cession de celle-ci.

Certaines cessions de sociétés rattachées à la Division Transport ont déjà été effectuées, conformément au mandat donné par le Conseil de Surveillance au Directoire le 1er septembre 2009, des sociétés du secteur Transport ont fait l'objet d'une cession effective et certains passifs ont fait l'objet de règlement, sans remettre en cause l'évaluation des actifs et passifs destinés à être cédés.

Les équipes dirigeantes poursuivent les négociations avec les partenaires industriels potentiels et parallèlement mettent tout en œuvre, avec leurs équipes, pour mener à bien la réalisation normale des contrats en cours.

## Résultats du Groupe

### COMPTES CONSOLIDÉS

Depuis 2005, les comptes du Groupe sont présentés en normes IFRS. Les principales évolutions sont présentes en Note 1 de l'annexe des comptes consolidés

Le chiffre d'affaires du Groupe est de 579,8 M€ après transfert de 98,5 M€ de chiffres d'affaires en activités abandonnées (secteur Transport). Sans ce transfert, le chiffre d'affaires aurait été de 678, 3 M€ contre 678,1 en 2008.

Le compte de résultat de l'exercice 2009 est résumé ci-dessous :

(en millions d'euros)	2008	2008 proforma	2009
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>678,1</b>	<b>574,9</b>	<b>579,8</b>
Résultat opérationnel courant	21,1	42,1	25,9
Autres produits et charges non courants	9,6	9,8	(0,5)
Dépréciation du goodwill	(5,5)	0,0	(1,0)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>25,2</b>	<b>51,9</b>	<b>24,4</b>
Produits/coûts financiers	(2,4)	0,4	(0,2)
Autres produits et charges financiers	0,5	0,0	1,3
Résultat financier total	(1,9)	0,4	1,1
Sociétés mises en équivalence	5,7	5,7	2,7
Résultat avant impôts	28,9	57,9	28,2
Charges d'impôts	(2,8)	(7,3)	(1,5)
Résultat net des activités poursuivies	26,1	50,6	26,6
Résultat des activités abandonnées	0,0	(24,5)	(24,0)
Résultat net de la période	26,1	26,1	2,6
Dont intérêts minoritaires	(0,4)	(0,4)	(0,1)
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>	<b>26,5</b>	<b>26,5</b>	<b>2,7</b>
Marge brute d'autofinancement	19,2	19,2	(5,0)

### Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant (ROC) passe de 21,1 millions d'euros en 2008, à 25,9 millions d'euros en 2009, soit 4,47 % du chiffre d'affaires.

Le ROC 2008 comprenait une perte de 21,0 millions d'euros du secteur Transport et un résultat de 5,6 millions d'euros lié à l'opération CUBE avec CNIM Développement.

### Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel passe de 25,2 millions d'euros en 2008 à 24,4 millions d'euros en 2009 soit 4,21 % du chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel 2008 comprenait une perte de 26,7 millions d'euros du secteur Transport.

### Résultat financier

Le résultat financier était de (1,9) million d'euros en 2008. Il est de 1,1 million d'euros en 2009. Cette amélioration provient d'un différentiel favorable sur les taux entre les tirages sur les lignes de crédits et les placements court terme.

### Résultat net (part du Groupe)

Le résultat net (part du Groupe) passe de 26,5 M€ en 2008 à 2,7 M€ en 2009 après avoir atteint un point bas à (5,5 M€) à fin Juin 2009.

### Capitaux propres

Les capitaux propres qui étaient de 150,6 M€ au 31 décembre 2008 sont passés à 143,2 M€ en 2009 après 10,7 M€ de distribution en juillet 2009 et 2,7 M€ de résultat 2009.

### Résultat par secteur

*Chiffre d'affaires et résultat opérationnel par secteur d'activité*

La contribution des trois secteurs au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Le secteur Transport a été mis en vente fin 2009.

(en millions d'euros)	2008		2008 retraités		2009	
	CA	RO	CA	RO	CA	RO
Environnement	270,5	33,8	270,5	33,8	290	15,7
Innovation et Systèmes	165,6	11,8	165,6	11,8	174,1	8,7
Énergie	138,9	6,3	138,9	6,3	115,7	0,0
Transport	103,1	(26,7)	–	–	–	–
<b>Total Groupe</b>	<b>678,1</b>	<b>25,2</b>	<b>574,9</b>	<b>51,9</b>	<b>579,8</b>	<b>24,4</b>

## Commandes enregistrées en 2009

(en millions d'euros)	2008	2009
Environnement	519,9	186,3
Innovation et Systèmes	117,2	323,0
Énergie	129,0	107,8
Transport <sup>(1)</sup>	158,3	74,0
<b>Total Groupe</b>	<b>924,4</b>	<b>691,1</b>

(1) Activités en cours de cession.

Les commandes enregistrées en 2009 ont été de 691,1 M€ contre 924,4 M€ en 2008, exercice où le contrat de Bakou avait été enregistré pour 346,0 M€.

Le Groupe a enregistré :

### — Environnement

- 131,2 M€ en usines neuves dont 48,4 M€ pour l'ordre de service Travaux de St Omer, 37,1 M€ pour le four 7 de Thumaide en Belgique et 24,1 M€ pour la tranche d'étude du contrat CEA de Bure-Saudron ;
- 20,9 M€ en traitement des fumées pour LAB ;
- 34,1 M€ dans les filiales d'exploitation de centre de traitement de déchets.

### — Innovation et Systèmes

- le Groupe Bertin a enregistré 57,1 M€ et régularisé un carnet de commandes à hauteur de 39,3 M€ ;
- la Division Systèmes Avancés (DSA) a multiplié par quatre ses prises de commandes, passant de 56,9 M€ en 2008 à 222,0 M€ en 2009. Les principales commandes concernent :
  - l'usine d'enrichissement de l'uranium Georges Besse II pour 79,3 M€,
  - la commande par la DGA pour la Marine Nationale de quatre Engins de Débarquement Amphibie Rapides (EDA-R) pour 45 M€.

### — Énergie

- le pôle Babcock Wanson est l'activité du Groupe CNIM la plus exposée à la conjoncture. Il a enregistré néanmoins 78,3 M€ dont 40,9 en France ;
- le pôle entretien/rénovation de chaudières (CNIM Babcock Services ex Division Services Babcock ) a enregistré 29,5 M€ sans aucun contrat majeur.

La Division Transport a arrêté la prospection commerciale de grands contrats mais a néanmoins enregistré 74,0 M€ dont 20,7 M€ au Canada et 12,2 M€ en Grande-Bretagne pour des ascenseurs.

## Évolution du carnet de commandes, par secteur d'activité, en 2009

(en millions d'euros)	Carnet 01.01.2009	RÉEL 2009		Carnet 31.12.2009
		Commandes	CA	
Environnement	657	186	290	553
Innovation et Systèmes	143	323	174	292
Énergie	40	108	116	32
<b>Sous-total</b>	<b>840</b>	<b>617</b>	<b>580</b>	<b>877</b>
Transport (en cours de cession)	160	74	99	135
<b>Total</b>	<b>1 000</b>	<b>691</b>	<b>679</b>	<b>1 012</b>

Le carnet de commandes en début d'exercice 2010 correspond à 18 mois d'activité 2009.

## Stratégie et perspectives

### STRATÉGIE

La stratégie offensive du Groupe consiste à :

- concentrer ses activités afin d'assurer les moyens de financement à long terme pour garantir la pérennité de l'entreprise et élargir son action commerciale en direction des pays émergents pour bénéficier de leurs perspectives de développement, tout en préservant durablement ses positions sur le marché européen ;
- optimiser les synergies entre des entités qui ont en commun un niveau élevé d'exigence afin de stimuler la politique d'innovation du Groupe ;
- améliorer sa productivité tout en inscrivant son action dans une démarche conforme aux exigences environnementales.

L'énergie créatrice de nos ingénieurs est relayée par la capacité du Groupe à agir et à réagir vite lorsqu'un projet s'inscrivant dans sa stratégie est validé.

CNIM, ensemblier, maîtrise les procédés relatifs à ses activités, construit les équipements essentiels et développe ses propres technologies.

Le Groupe mène, dans chacun de ses grands métiers une politique active de Recherche et Développement, composante majeure du processus de l'innovation.

Avec la volonté stratégique de conserver son leadership, le Groupe :

- optimise les produits existants ;
- réalise des produits toujours plus innovants et adaptés aux besoins de demain, notamment pour l'utilisation des énergies propres ;
- poursuit l'intégration de compétences complémentaires (IDPS).

### PERSPECTIVES 2010

À ce stade, le Groupe reste prudent, compte-tenu des perspectives économiques générales et de la reprise très lente des investissements sur les activités où le Groupe opère principalement.

### Secteur Environnement

#### Valorisation énergétique des déchets

Les principales lignes de développement reposent sur :  
– l'intensification des démarches ciblées vers des pays à potentiel de développement attractif s'est traduite par :

- un premier succès obtenu en Italie avec la signature début 2010 du contrat de l'usine de valorisation énergétique des déchets de Turin ;
- la finalisation du contrat de Bahrein. Ce projet prévoit la construction et l'exploitation pendant 25 ans d'un centre intégré, permettant de traiter environ 400 000 tonnes de déchets. Le contrat sera monté en financement de projet sous forme de BoT ;
- l'accentuation de notre présence en Espagne et au Portugal ;
- le démarrage d'une forte activité commerciale en Pologne, pays qui va bénéficier d'un aide financière importante de la Communauté Européenne pour la réalisation d'usines de traitement des déchets ménagers.
- la consolidation de notre présence en tant que constructeur au travers d'accords de partenariat avec les grands développeurs sur le marché au potentiel assuré du Royaume-Uni ;
- l'accélération des développements sur les marchés des traitements complémentaires des déchets et notamment des installations liées aux méthodes MBT pour la réduction quantitative de déchets résiduels à traiter ;
- la poursuite du développement de l'activité d'exploitation des centres de traitement des déchets.

#### Épuration des fumées LAB

Nous poursuivons nos efforts commerciaux en particulier dans les pays à fort potentiel comme l'Europe du nord, l'Italie et l'Espagne.

La nouvelle structure de LAB Services poursuit activement le développement de ses activités et de son offre complète.

Nous nous efforçons de maintenir un niveau de compétences et d'activités de Recherche et Développement maximum, principalement axé sur l'application des normes environnementales et sur l'objectif à recherche constante de réduction globale des coûts.

### Secteur Innovation et Systèmes

#### Systèmes Avancés

L'année 2010 sera marquée par une croissance du chiffre d'affaires dans la Défense et le Nucléaire, tirée par les prises de commandes exceptionnelles de 2009.

Les activités liées à la dissuasion resteront importantes avec, d'une part, une participation aux essais visant à l'admission au service actif du SNLE "Le Terrible", et d'autre part, la production des tubes et matériels connexes pour la seconde dotation.

Dans le domaine de la Projection Terrestre, l'année 2010 va conduire à la qualification du SPRAT et à la livraison des premiers exemplaires de série à l'Armée de Terre.

En ce qui concerne les Systèmes de Projection Maritime, la réalisation des EDA-R pour la Marine Nationale va se poursuivre avec la mise à l'eau du premier exemplaire de série. Par ailleurs, les efforts de commercialisation soutenus auprès des prospects étrangers pourraient conduire à une première commande export entre 2010 et 2011.

Les projets dans le secteur nucléaire vont entrer dans une période de forte activité de production. En parallèle, tous les axes de développement du secteur seront marqués par une forte activité commerciale.

### Bertin

Malgré un contexte macroéconomique incertain, Bertin se positionne dans les secteurs de la Défense, de l'Énergie et de la Santé sur des niches de marché attractives, tant en France qu'à l'international. Par ailleurs, les synergies avec les autres secteurs du Groupe CNIM qui concernent l'action commerciale (défense, électronucléaire et énergies nouvelles), la mutualisation des compétences techniques et les implantations à l'international, vont continuer à se développer en 2010.

Dans ces conditions, Bertin devrait poursuivre sa croissance.

## Secteur Énergie

### CNIM Babcock Services

Des actions ciblées se poursuivent pour consolider ses positions sur les marchés :

- du traitement des déchets ménagers ;
- de l'incinération des déchets industriels ;
- des grandes installations de combustion ;
- des centrales thermiques à l'export ;
- le développement commercial est intensifié :
- en Russie et dans les Pays Baltes notamment auprès des grands industriels du gaz et de la pétrochimie ;
- en Afrique principalement dans le secteur du raffinage.

### Pôle Babcock Wanson

Grâce à l'innovation et l'étendue de son offre, Babcock Wanson dispose des ressources pour maintenir un bon niveau d'activité en 2010, notamment par :

- la mise sur le marché de nouveaux produits et services innovants tels que :
  - les systèmes de pilotage à distance des chaufferies intégrant les nouvelles technologies de l'information associés à l'offre d'exploitation *Opti-Steam* ;
  - la nouvelle gamme de brûleurs haut rendement bas NOx qui ont subi avec succès leurs essais de qualification ;
- la finalisation d'une offre de garantie de résultat dans le domaine de la destruction des odeurs par oxydation thermique.

## Comptes sociaux

Les principaux éléments du compte de résultat en 2009 sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	2008	2009
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>349,5</b>	<b>307,8</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4,7</b>	<b>(5,2)</b>
Résultat financier	1,6	(4,8)
Résultat exceptionnel	(0,8)	(23,4)
Résultat avant impôts	5,5	(33,4)
Charges d'impôts	4,6	10,2
<b>Résultat net social</b>	<b>10,1</b>	<b>(23,2)</b>
<b>Résultat net/Chiffre d'affaires</b>	<b>2,9%</b>	<b>(7,5)%</b>

## Financement du Groupe

Les flux de trésorerie du Groupe en 2009 peuvent être résumés ainsi :

(en millions d'euros)	2008	2009
<b>Résultat net total</b>	<b>26,2</b>	<b>2,7</b>
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie	(7,0)	(7,7)
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>19,2</b>	<b>(5,0)</b>
Impôts et variation du BFR	9,1	59,5
<b>Flux généré par l'activité</b>	<b>28,3</b>	<b>54,5</b>
Flux net des investissements	(53,2)	(16,5)
Dividendes versés	(8,9)	(10,7)
Emissions d'emprunts	117,2	4,2
Remboursements d'emprunts	(16,6)	(55,1)
Acquisition nette d'actions propres	(0,4)	(1,2)
Variation des taux de change	(1,1)	0,1
Intérêts financiers versés	(5,3)	(2,1)
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>62,2</b>	<b>(26,7)</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>	<b>154,2</b>	<b>127,5</b>
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>	<b>92,0</b>	<b>154,2</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>62,2</b>	<b>(26,7)</b>

Le Groupe dispose d'une trésorerie nette :

(en millions d'euros)	2008	2009
Valeurs mobilières de placement	52,9	28,4
Disponibilité	125,7	113,6
Emprunts	(119,5)	(67,5)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>59,1</b>	<b>74,5</b>

## Recherche et Développement

### Secteur Environnement

#### LAB – Épuration des fumées

LAB Services en charge des activités de Recherche et Développement bénéficie du retour d'expérience issu des activités qu'elle exerce dans les centres de valorisation énergétique des déchets.

En développement produit, l'activité Recherche et Développement de LAB a été marquée par l'installation sur l'une des lignes de l'usine de Sesto San Giovanni (Milan – Italie) du prototype industriel du système Terminox. Il s'agit d'un système simplifié de traitement des oxydes d'azote (déNOx) catalytique, en complément d'un système non-catalytique associé à un procédé de limitation de la formation de sels de sulfates et bisulfates d'ammonium (poisons du catalyseur) par l'injection de réactifs dans le foyer de la chaudière.

L'ensemble a été conçu pour réduire le niveau d'oxydes d'azote dans les fumées à des valeurs inférieures à 80 mg Nm<sup>3</sup> en maîtrisant la fuite d'ammoniac. Les premiers résultats du Terminox installé dans cette usine sont très satisfaisants et montrent des valeurs autour de 50 mg/Nm<sup>3</sup>.

Les coûts liés au Terminox sont bien inférieurs à ceux qui caractérisent un système catalytique traditionnel.

### Secteur Innovation et Systèmes

#### Systèmes Avancés

L'activité de Recherche et Développement Systèmes Avancés se décline suivant trois axes principaux :

##### Les Systèmes de Projection Maritime

CNIM investit sur des améliorations de performances et sur de nouveaux concepts dans le cadre du développement de la gamme de produits L-CAT (variantes de l'EDA, patrouilleur côtier multi-fonctions) pour répondre aux besoins tant en France qu'à l'export.

### Les Programmes électronucléaires

Des recherches et analyses de concept de systèmes de manutention et d'entreposage de combustibles usagés sont conduites par CNIM en vue de répondre aux enjeux majeurs du domaine.

### Les grands instruments scientifiques

Les recherches sur les procédés d'assemblage et de soudage engagées se poursuivent en 2009 dans le cadre des développements industriels pour le programme ITER et pour le réacteur expérimental Jules Horowitz.

### Bertin

Bertin Technologies et ses filiales interviennent non seulement sur les projets de recherche et développement de leurs clients mais également sur des projets de recherche sur fonds propres pour développer des compétences et des technologies clé dans les différents segments de marché prioritaires (principalement : défense, santé, énergie). Cette politique d'investissements, qui s'inscrit dans la durée, permet de constituer un capital de brevets de grande qualité et de développer des savoir-faire et des produits propriétaires à fort potentiel de valorisation (objectifs de redevances ou de chiffres d'affaires récurrents...).

Cette dynamique de recherche et d'innovation s'appuie sur des partenariats scientifiques et industriels de tout premier plan, dans le cadre de projets internes ou de projets collaboratifs soutenus par la puissance publique (pôles de compétitivité, ANR, projets européens).

Bertin Technologies est par ailleurs accréditée Crédit Impôt Recherche et labellisée "Structure de Recherche Contractuelle" par OSEO. (label garant de la qualité des prestations de recherche délivrées aux clients et des travaux de recherche interne).

### Secteur Énergie

#### Babcock Wanson

L'essentiel des recherches en 2009 est toujours placé sous le signe de l'amélioration des performances énergétiques et environnementales.

Les projets de développement de solutions innovantes, économiques et respectueuses de l'environnement ont principalement portés sur :

- la finalisation de la gamme de brûleur bas NOx rejetant moins de 100 mg/Nm<sup>3</sup> d'oxydes d'azote, dans les conditions réelles d'exploitation des chaudières,
- la mise au point d'un brûleur très bas NOx dont les émissions seront très largement inférieures aux exigences de la réglementation et les études sur les technologies visant à améliorer les rendements énergétiques ;

– la poursuite des travaux sur les systèmes de pilotage à distance des chaufferies intégrant les nouvelles technologies de l'information associées à l'offre d'exploitation *Opti-Steam*.

### Énergie Solaire

Le Groupe CNIM a décidé d'installer un prototype de module solaire à concentration sur son site de Lagoubran situé à La Seyne-sur-Mer.

Les études de conception de ce prototype ont été menées en 2009. La construction et les essais se dérouleront en 2010. Le prototype devrait être prêt à fonctionner dans la même période.

Cette réalisation, pilotée par la Division Energie Solaire s'appuie sur toutes les compétences disponibles dans le Groupe.

Ce prototype -unique en France- basé sur la technologie dite des miroirs de Fresnel est construit à l'échelle 1 (dimensions 50 m par 20 m, 720 m<sup>2</sup> de miroirs, production de vapeur saturée à 100 bars); il préfigure les futurs "champs solaires" équipant les centrales solaires thermodynamiques que le Groupe CNIM souhaite proposer. Le marché pour ces centrales devrait se situer principalement dans les zones de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

Le développement du prototype a été réalisé sur fonds propres, avec des aides publiques en cours de finalisation. Il concrétise la forte volonté du Groupe de développer cette nouvelle activité.

### Titre en Bourse

#### COTATION

L'action CNIM est cotée au sein d'un marché réglementé unique : l'Eurolist d'Euronext – Compartiment B.

L'action CNIM est le seul titre coté émis par la société.

#### INDICES BOURSIERS

Le titre CNIM fait partie des indices CAC SMALL 90.

### CAPITAL ET DROITS DE VOTE AU 8 AVRIL 2010

Le nombre d'actions inscrites à la cote est de 3 028 110 et la répartition au 28 février 2010 du capital et des droits de vote était la suivante :

#### Capital

Capital	Avril 2009	Juin 2009	Septembre 2009	Décembre 2009	Avril 2010
SOLUNI et Mme C. DMITRIEFF	831 064 27,44 %				
MARTIN GmbH	310 518 10,25 %				
FRANELI + FREL + M. F. HERLICO	297 433 9,82 %	297 433 9,82 %	297 433 9,82 %	302 133 9,98 %	302 843 10,00 %
COMPAGNIE NATIONALE DE NAVIGATION	234 937 7,76 %	280 448 9,26 %	575 576 19 %	614 626 20,30 %	629,091 20,77 %
CNIM PARTICIPATION	93 231 3,08 %	92 771 3,06 %	92 771 3,06 %	92 771 3,06 %	92 398 3,05 %
PUBLIC	41,64 %	40,15 %	30,41 %	28,96 %	28,49 %

## Droits de vote

Droits de vote	Avril 2009	Jun 2009	Septembre 2009	Décembre 2009	Avril 2010
SOLUNI et Mme C. DMITRIEFF	1 197 517 28,02 %/ 27,86%	1 197 517 26,82 %/ 26,68%	1 197 517 28,36 %/ 28,21 %	1 197 517 28,77 %/ 28,5 %	1 062 812 25,00 % 24,00 %
MARTIN GmbH	621 036 14,53 %/ 14,45%	621 036 13,9 %/ 13,84 %	621 036 14,71 %/ 14,63 %	621 036 14,92 %/ 14,78 %	621 036 14,61 %/ 14,88 %
FRANELI + FREL + M. F. HERLICO	576 857 13,50 %/ 13,42 %	583 967 13,08 %/ 13,01 %	583 967 13,83 % / 13,76 %	588 667 14,14 %/ 14,01 %	592 873 13,94 %/ 14,21 %
COMPAGNIE NATIONALE DE NAVIGATION	234 937 5,50 %/ 5,46 %	280 448 6,28 %/ 6,25 %	575 576 13,63 %/ 13,56 %	614 626 14,77 %/ 14,63 %	629 091 14,80 %/ 15,08 %
CNIM PARTICIPATION	184 127 2,21 %/ 4,28%	183 667 4,11 %/ 4,09%	183 667 4,35 %/ 4,33 %	183 667 4,41 %/ 4,37 %	183,294 4,31 %/ 4,39 %
PUBLIC	34,14 %/ 34,53 %	35,81 %/ 36,12 %	25,12 %/ 25,51 %	22,98 %/ 23,70 %	24,17 % 22,74 %
DDV net DDV THÉORIQUE	4 273 348 4 298 570	4 465 549 4 487 836	4 222 483 4 244 770	4 161 950 4 201 118	4 172 688 4 251 252

## ÉVOLUTION DU TITRE

Cours	
Au 31.12.2008	44,00 €
Au 31.12.2009	71,00 €
Au 09.04.2010	70,00 €

Extrêmes annuels en 2009	
Plus haut, le 11.09.2009	78,89 €
Plus bas, le 02.01.2009 à l'ouverture	44,00 €

Variation du 31.12.2008 au 31.12.2009	
CNIM	61,4 %
SBF 250	23,9 %
CAC SMALL 90	58,7 %

Variation du 31.12.2009 au 09.04. 2010	
CNIM	(1,4) %
SBF 250	4,2 %
CAC SMALL 90	11,3 %

## Programme de rachat d'actions

### PROGRAMME PRÉCÉDENT

En 2009, la société a acheté 15 000 titres en direct au cours de 75,39 €. Le cours nominal des titres CNIM est de 2,00 €. Par le biais de son contrat d'animation de cours, elle a acheté 12 566 titres à 69,29 € et en a vendu 11 839 au cours moyen de 69,39 €, acheté au cours moyen de 71,30 €.

Elle détient, au 31 Décembre 2009, 59 297 actions d'auto contrôle acquises dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 28 Mai 2009 au Directoire, de racheter des actions CNIM dans la limite de 10% du capital, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code du commerce. Ces actions d'auto contrôle représentent 1,96% du capital. Il est précisé que le nombre de droits de vote théorique attachés aux actions composant le capital ressort au 31 Décembre 2009 à 4 201 118. Les droits de vote exerçables en Assemblée générale sont de 4 161 950 au 31 décembre 2009.

La Société Babcock Wanson Holding, filiale de CNIM, détient 20 087 actions de CNIM.

## NOUVEAU PROGRAMME PROPOSÉ

Nous vous proposons d'autoriser le Directoire, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, à acheter ses propres actions dans la limite d'une détention globale de 10% du capital de la société.

La présente autorisation serait valable pour une durée prenant fin à la date de la prochaine Assemblée générale annuelle.

Le prix unitaire serait de 200 euros par action au maximum à l'achat, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société; le montant global affecté à ce programme de rachat d'actions ne pourra en conséquence être supérieur à 60 562 200 euros.

Ce programme de rachat d'actions a pour objectifs :

- a) de permettre l'annulation de ces titres par voie de réduction de capital;
- b) de les conserver ou de les remettre dans le cadre d'opérations de croissance externe;
- c) d'animer le marché du titre CNIM.

Ces achats seront réalisés par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité et d'animation du marché du titre.

Les opérations de rachat ainsi autorisées devront être réalisées dans le respect des articles 5 et 6 du Règlement européen n° 2273/2003, s'agissant :

- du volume acquis pour les transactions concourant à la formation du cours;
- du montant du prix d'acquisition;
- et des périodes d'abstention.

En particulier, elles ne devront pas représenter plus de 25% du volume quotidien moyen des actions négociées sur le marché, apprécié sur la base du volume quotidien moyen au cours des vingt jours de négociation précédant le cours de l'achat, ni être réalisées à un prix supérieur à celui de la dernière opération indépendante.

d) de permettre l'attribution d'actions gratuites au profit des salariés ou dirigeants de la société ou du Groupe CNIM au sens des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce;

e) de consentir des options d'achats d'actions aux salariés ou dirigeants de la société ou du Groupe CNIM dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-179 et suivants du Code de commerce.

Pour ces deux derniers objectifs, le Conseil de Surveillance devra donner son accord préalable et en fixer les modalités.

Sous les réserves ci-dessus, il est proposé de donner tous pouvoirs au Directoire avec faculté de déléguer, pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

## Charges non déductibles

En 2009, il n'y a pas eu de réintégration de frais généraux.

Conformément à l'article 223 quinquies du CGI des amortissements de véhicules ont été intégrés pour 18 K€.

## Conditions de règlements fournisseurs de CNIM SA au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009, le solde du compte fournisseur apparaît pour un montant de 65 914 K€.

Ce montant comprend :

- montant échu : 23 349 K€
- montant échéance inférieure à 30 jours : 25 509 K€
- montant échéance supérieure à 30 jours et inférieur à 60 jours : 17 056 K€

Le montant échu comprend 11 531 K€ pour les fournisseurs français et 11 818 K€ pour les fournisseurs étrangers.

Le montant échu vis à vis des fournisseurs français se décompose en :

- montant concernant des commandes antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2009 avant la promulgation de la loi LME : 1 470 K€
- montant concernant des factures dues aux sociétés du Groupe : 986 K€
- montant concernant des litiges techniques en cours : 4 102 K€
- montant concernant soit des factures dont les prestations n'ont pas été acceptées soit des factures dont le règlement a été décalé sur 2010 : 4 973 K€.

## I.2 ► Organes d'administration, de Direction et de Surveillance

### COMPOSITION DU DIRECTOIRE

#### M. NICOLAS DMITRIEFF

Né le 8 avril 1970

##### Président du Directoire

Date d'entrée en fonction : 31 juillet 2009

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012

##### Autres mandats

##### Président

- CTH SAS
- CTF SAS

##### Gérant, représentant CNIM

- SCI du 35, rue de Bassano – 75008 Paris France

##### Gérant

- ARNINA

##### Administrateur

- CNIM HONG KONG LIMITED
- CNIM CANADA
- BABCOCK WANSON
- LAB SA

##### Président du Directoire

- ANTERIORITY SA

##### Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Date de fin de fonction : 31 juillet 2009

	2008	2009
Salaires	-	152 947 €
Jetons de Présence	16 000 €	8 000 €
Comité stratégique	40 000 €	20 000 €
Comité d'audit	-	20 000 €
	56 000 €	200 947 €

#### M. MICHEL ARIE

Né le 21 Mars 1947

##### Membre du Directoire

Date d'entrée en fonction : 1<sup>er</sup> septembre 2009

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012

### Autres mandats

#### Administrateur Délégué

- BABCOCK INTERNATIONAL (BELGIQUE)

#### Président

- ATENA

#### Administrateur

- BIO ALLIANCE PHARMA
- BABCOCK WANSON
- BABCOCK WANSON CALDEIRAS
- BABCOCK WANSON ITALIANA
- BABCOCK WANSON ESPANA
- DWS – HWS – WWS HOLDING LTD
- ENERGNUT
- CNIM UK
- LAB
- MES SELCHP
- CNIM DEVELOPMENT
- CNIM ECS
- MESE
- BERTIN TECHNOLOGIES
- PANTECH
- ELLIPSE PHARMACEUTICAL
- SPI-BIO
- BIOTEC CENTRE
- CTE

#### Représentant de CNIM

au Conseil de BABCOCK WANSON MAROC

	2008	2009
Salaires	157 824 €	132 733 €
Primes dues et versées	150 000 €	130 000 €
Indemnités	-	190 251 €
	307 824 €	452 984 €

#### M. STEFANO COSTA

Né le 19 août 1946

##### Membre du Directoire

Date d'entrée en fonction : 9 juin 2005

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012

##### Autres mandats

##### Président

- LAB SA

**Administrateur – Co-gérant**

– LAB GmbH

**Administrateur**

– ENERGNUT  
 – MESE  
 – MES SELCHP  
 – DWS, HWS, WWS  
 – CNIM DEVELOPMENT  
 – CNIM ECS  
 – CNIM UK  
 – SELCHP

	2008	2009
Salaires	225 003 €	225 073 €
Primes dues et versées	120 000 €	140 000 €
	345 003 €	365 073 €

**M. DOMINIQUE DELAHAYE**

Né le 3 novembre 1946

**Membre du Directoire**

Date d'entrée en fonction : 9 juin 2005

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale  
 statuant sur les comptes de l'exercice 2009

**Autres mandats**

La totalité de ces mandats concerne les sociétés  
 du Groupe CNIM

**Président**

– CNIM INDUSTRIE SAS  
 – CNIM INSERTION

**Administrateur**

– LAB SA  
 – BABCOCK WANSON  
 – BABCOCK WANSON CALDEIRAS LTA  
 – CBCE  
 – CNIM ESCALATORS UK  
 – CCUAT

	2008	2009
Salaires	215 819 €	220 835 €
Primes dues et versées	120 000 €	125 038 €
	335 819 €	345 873 €

**MME CATHERINE DELCROIX**

Née le 19 septembre 1951

**Membre du Directoire**Date d'entrée en fonction : 1<sup>er</sup> septembre 2009

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale  
 statuant sur les comptes de l'exercice 2012

**Autres mandats****Président**

– BABCOCK WANSON AG  
 – BABCOCK WANSON  
 – BABCOCK WANSON HOLDING  
 – BABCOCK WANSON UK  
 – BABCOCK WANSON CALDEIRAS  
 – BABCOCK WANSON MAROC  
 – BABCOCK WANSON ITALIANA  
 – BABCOCK WANSON ESPAÑA  
 – CBCE sp. z.o.o. (Pologne) (ex- CNIM BABCOCK POLSKA)

**Gérant**

– BABCOCK SERVICES (Maroc)

	2008	2009
Salaires	172 825 €	172 671 €
Primes dues et versées	80 000 €	100 000 €
	252 825 €	272 671 €

**M. PHILIPPE DEMIGNE**

Né le 30 avril 1961

**Membre du Directoire**Date d'entrée en fonction : 1<sup>er</sup> septembre 2009

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale  
 statuant sur les comptes de l'exercice 2012

**Autres mandats****Président et Administrateur**

– BERTIN TECHNOLOGIES SAS  
 – ELLIPSE PHARMACEUTICALS SAS  
 – SPI BIO SAS  
 – BIOTEC CENTRE SAS

**Président Directeur Général et Administrateur**

– PANTECH SA

**Co-Gérant non statutaire non associé**

– IDPS SARL

	2008	2009
Salaires	186 655 €	226 547 €
Primes payées	40 000 €	
	226 655 €	226 547 €

**M. PHILIPPE SOULIÉ**

Né le 01 Juillet 1956

**Président du Directoire**

Date d'entrée en fonction : 22 juin 2006

Date de fin de mandat : 27 juillet 2009

**Autres mandats**

La totalité de ces mandats concerne les sociétés du Groupe CNIM et ont expiré à la date du 27 juillet 2009

**Président**

- LAB SA
- BABCOCK WANSON
- CTH
- CTF SAS

**Gérant – Représentant CNIM**

– SCI du 35, rue de Bassano 75008 Paris

**Administrateur**

- CNIM Hong Kong Ltd
- CNIM Canada
- Curtis US, UK, Canada

	2008	2009
Salaires	476 760 €	299 179 €
Primes dues	375 050 €	425 310 €
Primes versées	200 000 €	425 310 €
Salaires et primes versées	676 760 €	724 489 €

**COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE****M. VSEVOLOD DMITRIEFF**

Né le 16 août 1922

**Président du Conseil de Surveillance**

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011

**Autres mandats****Administrateur**

- CNIM CANADA
- CNIM ESPAÑA SA
- CNIM HONG KONG Ltd
- SOLUNI

**Représentant permanent de CNIM aux Conseils de**

- LAB SA
- Société Monégasque d'Assainissement (SMA)

**Administrateur Délégué**

- SOCILAS

**Membre du Conseil de Surveillance**

- ANTERIORITY

Rémunération des fonctions de Président du Conseil de Surveillance: 250 008 € en 2008 et 2009

Jetons de présence: 8 000 €

**M. FRANÇOIS CANELLAS**

Né le 20 avril 1936

**Vice-Président du Conseil de Surveillance**

Date d'entrée en fonction : 22 juin 2006

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011

**Autres mandats**

La totalité de ces mandats concerne les sociétés du Groupe CNIM

**Administrateur**

- BABCOCK WANSON
- CNIM HONG KONG
- LAB SA
- CNIM ESPAÑA

Jetons de présence: 8 000 €

Comité stratégique: 20 000 €

Comité d'audit: 20 000 €

Rémunération des fonctions du Vice-Président du Conseil de Surveillance: 150 000 € en 2008 et 2009

## M. RICHARD ARMAND

Né le 23 janvier 1938

### Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011

### Autres mandats

#### Administrateur

– SOLVING

Jetons de présence: 8 000 €

Comité stratégique: 20 000 €

## MME CHRISTIANE DMITRIEFF

Née le 26 janvier 1935

### Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013

### Autres mandats

#### Président-Directeur Général

– SOLUNI

#### Administrateur Délégué

– SOCILAS

Jetons de présence: 8 000 €

## MELLE LUCILE DMITRIEFF

Née le 6 Janvier 1967

### Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 1<sup>er</sup> septembre 2009

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013

### Société FREL

représentée par Mlle Agnès HERLICQ, Directeur Général  
Née le 9 juin 1963

### Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012

Mandats de Mlle HERLICQ à titre personnel

### Directeur Général

– FREL

### Administrateur

– FRANELI

### Gérant SARL

– HerBP

– "Au service du client"

Jetons de présence: 8 000 €

Comité d'audit: 20 000 €

## M. ANDRÉ HERLICQ

Né le 30 avril 1961

### Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013

Jetons de présence: 8 000 €

Comité stratégique: 20 000 €

## M. STÉPHANE HERLICQ

Né le 12 mai 1962

### Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 1<sup>er</sup> septembre 2009

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013

### Autres mandats de M. HERLICQ à titre personnel

#### Président

– SANITVAL SAS

#### Gérant

– PLIQ-One SARL

## SOCIÉTÉ JOHES

représentée par M. Jean-François VAURY  
Né le 22 novembre 1949

### Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale  
statuant sur les comptes de l'exercice 2009

### Autres mandats de M. VAURY à titre personnel

#### Groupe Ciclad

PRÉSIDENT

- JOHES SAS
- CICLAD Participation SAS

#### Directeur Général

- CICLAD Gestion SAS
- VALENS SAS

#### Président du Comité de Surveillance

- AXICORP SAS

#### Membre du Comité stratégique

- CARI FINANCE SAS

#### Administrateur, Membre du Comité stratégique, Membre du Comité des Rémunérations et Nominations

- ENTREPOSE CONTRACTING SA

#### Membre du Conseil de Surveillance

- DP LOGICIELS SAS
- SIKINOS (ARELEC) SAS

#### Administrateur

- SIRAGA SA
- GPL INDUSTRIE

#### Représentant permanent de JOHES SAS

- Conseil de surveillance de SUPERBA

Jetons de présence : 8 000 €

Comité stratégique : 20 000 €

## M. JEAN-PIERRE LEFOULON

Né le 19 octobre 1932

### Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale  
statuant sur les comptes de l'exercice 2009

### Autres mandats

#### Président

- Value Invest

#### Administrateur

- Crédit Municipal de Lille

Jetons de présence : 8 000 €

Comité d'audit : 20 000 €

## M. JOHANNES MARTIN

Né le 26 septembre 1954

### Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 22 octobre 2009

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale  
statuant les comptes de l'exercice 2011

### Autres mandats

#### Directeur Général

- JOSEF MARTIN FEUERUNGSBAU GmbH
- MARTIN FAMILIEN GmbH & Co. KG
- MARTIN VERMÖGENSWERWALTUNGS GmbH & Co.KG

## SOCIÉTÉ MARTIN GMBH FÜR UMWELT UND ENERGIETECHNIK

représentée par M. Ludwig von MUTIUS

Né le 16 juin 1949

### Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 29 janvier 2004

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale  
statuant sur les comptes de l'exercice 2013

### Mandat de Monsieur Ludwig von Mutius à titre personnel

#### Président du Conseil d'Administration

- Martin AG für Umwelt-und-Energietechnik

Jetons de presence : 8 000 €

## M. FRANÇOIS HERLICQ

### Membre d'honneur du Conseil de Surveillance

- Nomination au Conseil de Surveillance du 27 mai 2008

## I.3 ► Données sociales et environnementales

### Analyse des risques

#### 1 – Données sociales de la maison mère

À la fin de l'exercice 2009, les effectifs sont de 1048 personnes dont 1016 avec un contrat à durée indéterminée et 32 avec un contrat à durée déterminée.

Les effectifs sont composés de 536 ingénieurs et cadres, 283 employés, techniciens, dessinateurs et agents de maîtrise et 229 ouvriers. Les hommes représentent 82,7% de l'effectif. L'âge moyen est de 43,74 ans.

En 2009, CNIM a embauché 62 personnes en contrat à durée indéterminée, 78 personnes en contrat à durée déterminée et a utilisé en moyenne 45 travailleurs temporaires dont la durée moyenne des contrats a été de 197 heures.

Les départs ont concerné 166 personnes dont 26 par démission, 32 par licenciement.

La rémunération mensuelle moyenne en 2009 a été de 5 016 € pour le personnel ingénieur et cadre et 2 498 € pour le personnel ouvrier.

Il n'a pas été versé d'intéressement au titre de 2009.

Il a été enregistré 39 accidents de travail avec arrêts et 1 010 jours perdus pour accident de travail.

L'horaire hebdomadaire est de 35 heures.

#### Ressources Humaines

Grâce à notre organisation des Ressources Humaines, à la fois transverse et fortement décentralisée, nous sommes en mesure de répondre aux différentes problématiques exprimées par les responsables métiers locaux (ou opérationnels des sites) en les conseillant quotidiennement, mais également d'agir en support auprès de la Direction Générale.

En 2009, les équipes Ressources Humaines se sont mobilisées sur de nombreux enjeux placés sous le double signe du changement et de l'anticipation pour accompagner les réorganisations en cours et les nouveaux développements entrepris par le Groupe.

L'année 2009 a été principalement marquée par :

- la signature d'un nombre élevé d'accords avec les partenaires sociaux;
- le développement de la stratégie de recrutement afin de promouvoir les valeurs de l'entreprise, illustrer ses métiers et ses réussites, et offrir aux candidats un portail interactif dédié en leur permettant d'identifier l'ensemble des opportunités de carrière et les postes à pourvoir au sein du Groupe;
- la poursuite des principales actions "formation métier" entreprises;
- la poursuite de l'amélioration de l'action de la communication interne.

#### Un dialogue social ouvert

2009 a été riche en négociations et accords tant pour CNIM maison-mère que pour toutes les filiales françaises du Groupe.

Ces accords constituent autant d'axes de progrès pour le Groupe et ses collaborateurs :

- accords de méthode de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences destinés à adapter les compétences de l'ensemble des collaborateurs à l'activité et à l'évolution du Groupe, en identifiant les compétences clés à conserver, développer, et/ou acquérir à court ou moyen terme;
- accords et/ou plans d'action unilatérale seniors : le Groupe a fait le choix d'une gestion prospective de l'emploi des seniors, et l'ensemble des plans d'action ont été approuvés autour de :
  - l'anticipation de l'évolution des carrières;
  - le développement des compétences et de l'accès à la formation;
  - l'aménagement des fins de carrière;
  - la transmission des savoirs et des compétences (par exemple le tutorat).
- L'instauration d'une politique de prévention en matière de harcèlement, de discrimination et de stress : en anticipation des contraintes légales, l'ensemble des entités du Groupe en France a organisé la mise en œuvre d'une procédure de traitement des plaintes et la création d'observatoires afin de contrôler la bonne application de cette politique.

#### Développement de la stratégie de recrutement

La nouvelle stratégie de recrutement lancée en 2008 s'est concrétisée par le lancement de plusieurs actions phares destinées à dynamiser l'image du Groupe, notamment auprès des publics de jeunes diplômés :

- lancement du site "imageretagir.com", nouveau site internet dédié à la promotion de nos métiers et de notre savoir-faire;
- participation à un évènement sportif : le "Raid Total Centrale Paris", le Groupe était représenté par 4 collaborateurs qui ont participé avec succès à ces épreuves d'exception;
- participation à un évènement culturel : le festival de la BD des Grandes Écoles, avec notre propre BD : "À la découverte du Groupe CNIM !"... avec comme fil rouge le respect des bonnes pratiques de recrutement alliant l'esprit d'ouverture sur la diversité et les recommandations de la Halde.

#### Démarche handicap et diversité

L'un des axes de la politique de diversité menée au sein du Groupe CNIM consiste en une meilleure insertion des personnes en situation de handicap au sein des équipes. Le Groupe réaffirme sa volonté d'agir en faveur de l'emploi, du maintien, du développement et de la formation des personnes en situation de handicap.

Parmi les réalisations engagées au sein du Groupe CNIM, une première étape a été conduite au sein de l'établissement de la Seyne-sur-Mer le 20 novembre 2009 par la signature d'un pacte avec AVIE CAP EMPLOI, comportant la communication sur les postes ouverts, ainsi qu'un accompagnement de cette structure dans leur démarche de sourcing et de présentation de candidats.

En outre, le Groupe a participé au Forum Apec Cadres & Co labellisé "Une démarche handicadres" le 13 octobre 2009.

### **Continuité des actions "métier et formation" au cœur de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences**

La stratégie pluriannuelle "métier et formation" – destinée à être au plus près des besoins du terrain – a été poursuivie :  
 – une matrice des spécialités de l'ingénieur a été développée, l'objectif étant de renseigner un CV type. Elle permettra de cartographier les spécificités de nos équipes et de répondre plus précisément/rapidement aux demandes d'appels d'offres ;  
 – le programme de compagnonnage "maintenance des Chaudières et Maîtrise des Chantiers" lancé en 2007 a été poursuivi par CNIM Babcock Services.

### **Suivi des plans de sûreté à l'international**

L'une des fonctions des Ressources Humaines Internationales est d'assurer la sécurisation des actions des collaborateurs du Groupe envoyés à l'étranger pour une durée déterminée, ou bien qui y sont détachés. Une stratégie de préparation et d'accompagnement de ces missions a donc été élaborée puis mise en place afin d'une part de sensibiliser nos collaborateurs, et d'autre part de leur assurer une protection maximale.

### **Les actions de communication interne**

Afin de répondre aux besoins d'information de nos collaborateurs l'intranet du Groupe CNIM propose aujourd'hui une information beaucoup plus large sur la vie du Groupe ou sur des domaines très spécialisés. C'est ainsi qu'un portail RH a été créé. Il permet l'accès à l'essentiel des informations à caractère social ou juridique utiles aux salariés du Groupe.

## **1.2 – Données environnementales**

Le Groupe CNIM prend toutes les mesures nécessaires pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, afin d'assurer le respect de la législation et de la réglementation en vigueur.

Le Groupe CNIM s'est engagé à appliquer des prescriptions de prévention (de risques d'accidents, de la santé des personnes et de l'environnement) au travers de ses contrats par sa mise en œuvre à tous les niveaux, conduisant au dialogue et à la transparence, non seulement en interne mais également dans le cadre de ses relations avec ses partenaires extérieurs.

Le programme de management environnemental, lancé il y a quelques années, s'est poursuivi. Il décrit les objectifs et les cibles ; il précise les tâches à accomplir et définit les responsabilités ainsi que les moyens et délais nécessaires. Les résultats obtenus sont suivis à l'aide d'indicateurs de performance.

Le Groupe s'engage, de la conception à la livraison, à optimiser son offre, pour satisfaire ses clients et leur garantir une prestation de qualité, tout en adoptant une démarche respectueuse de l'environnement.

CNIM met ainsi en œuvre une politique Qualité Sécurité Environnement axée sur :

- la satisfaction de ses clients et leur confiance par la compétence, la rigueur et l'efficacité de ses collaborateurs autant que par le respect de nos engagements ;
- le développement de solutions ou de choix technologiques innovants intégrant le souci de la protection de l'environnement, de la réalisation d'économies d'énergie, et du respect des normes en vigueur ;
- la prévention des risques et la sécurité des personnes et des biens pendant les interventions chez les clients comme lors de l'exploitation de leurs installations.

La veille réglementaire et technologique, la formation, l'information et la communication entre collaborateurs et avec nos interlocuteurs externes (clients, fournisseurs, sous-traitants, administrations, organismes) sont des outils d'amélioration permanents dans la maîtrise de notre système de management de la sécurité, de la protection, de la santé et de la préservation et l'amélioration de l'environnement.

Le Groupe CNIM détient les principales certifications, accréditations officielles assurant à nos clients des prestations de qualité en terme de produits et services, tout en maîtrisant l'impact de nos activités sur l'environnement.

Le respect de l'environnement, particulièrement sensible dans les usines de valorisation énergétique de déchets exploitées par la société, est étroitement lié à la santé, à la sécurité et au travail.

Les usines dont l'exploitation est confiée à CNIM pour plus d'une année sont dotées d'un "manuel de management environnement, santé et sécurité au travail" et ont toutes obtenu la certification ISO 14001 et, de plus, la certification anglaise OhSAS 18001 pour certaines.

En parallèle, des mesures sont prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées.

Des fiches “protection de l’environnement” concernant :

- les nuisances sonores,
- la pollution des sols,
- la pollution de l’air,
- le rejet des déchets,

décrivent les mesures de prévention applicables par les sociétés du Groupe.

Les déchets sont évacués par des sociétés spécialisées qui remettent un bordereau de suivi transmis trimestriellement au service des installations classées de la préfecture.

Tous les produits dangereux sont sous rétention et font l’objet de fiches de données de sécurité correspondantes.

Des analyses d’air sont effectuées dans les ateliers. La réglementation concernant l’hygiène et la sécurité du travail ainsi que l’environnement est respectée dans tous les domaines.

Le suivi de la législation et son respect sont effectués par les responsables Prévention, Sécurité, Environnement Groupe.

Tous les points ci-dessus sont abordés lors des réunions CHS-CT.

Les dispositions ainsi prises ont permis au Groupe de ne verser aucune indemnité au cours de l’exercice, en exécution de décisions judiciaires en matière d’environnement, et de n’avoir à provisionner aucun risque en ce domaine.

## 1.3 – Analyse de risques

### 1.3.1 – Réglementation

La société est attachée à respecter la réglementation applicable à l’ensemble de ses activités et en particulier :

- les offres sont en accord avec la réglementation existante au moment de l’offre (il s’agit là principalement de réglementations techniques concernant le matériel et les installations fournies);
- les réglementations concernant les comptes de la société sont du ressort de la Direction Administrative et Financière. Ces réglementations sont mises à jour en permanence.
- pour les réglementations en matière d’environnement, les Directeurs d’Établissements sont chargés d’appliquer les règles spécifiques concernant chacun des établissements (pollution, établissements classés..).

Le Directoire a établi une “Charte Sécurité” qui définit pour le Groupe les règles fondamentales concernant la protection du personnel, la protection de la santé et de l’environnement. La réglementation sur l’hygiène et la sécurité fait l’objet d’un suivi particulier par la Direction des Affaires Sociales Groupe qui veille à ce que :

- chaque établissement soit doté d’un responsable hygiène et sécurité et que la mise en place des procédures en coopération avec les représentants du personnel ait lieu en temps voulu;
- les délégations de responsabilité données par le Président du Directoire soient mises en application;
- les moyens de production soient aux normes de sécurité;
- chaque accident ou incident corporel fasse l’objet d’une enquête sur les causes et que des solutions de prévention et de formation soient proposées pour réduire encore plus les risques;
- tous les moyens soient mis en œuvre pour le respect des dispositions légales.

### 1.3.2 – Risques affaires

#### 1.3.2.1 – Offres aux clients

Chaque Division de CNIM, placée sous la responsabilité d’un Directeur de division, ou filiale placée sous la responsabilité d’un Directeur de filiale, établit ses offres techniques et commerciales.

Ces offres comprennent :

- un projet technique définissant le type de matériel à fournir, les limites de fournitures et les garanties proposées au(x) client(s);
- une offre commerciale de prix établie (prix, révision de prix, termes de paiement, etc.) à partir des éléments du projet technique et ceux communiqués par la Direction Administrative et Financière (prix de la main d’œuvre, frais généraux..).

La marge nette incluse dans chaque offre fait l’objet pour chacune des Divisions d’instructions très précises émanant du Directoire. Les grands projets, d’un montant supérieur à 10 millions d’euros, sont préparés dans une revue d’offre avec le Directoire.

Les rabais éventuellement consentis au(x) client(s) sont soumis à l’arbitrage du Directoire pour les offres les plus importantes.

#### 1.3.2.2 – Management des risques projet

Une procédure donne les directives pour l’identification et la gestion des risques d’un projet.

En phase offre, elle identifie les risques suivants :

- financier,
- contractuel et légaux,
- contexte du projet,
- définition du produit,
- qualité/réalisation du produit,
- performance du produit,
- industriels,
- délais et pénalités,
- mise en service,
- exploitation.

En phase réalisation, le Chef de projet sélectionne les risques significatifs devant faire l'objet d'actions ou de disposition de maîtrise et définit les actions pour réduire ce risque avec le responsable associé en vue d'un résultat attendu et un délai.

### 1.3.2.3 – Suivi des affaires

Après commande, pour chaque affaire, le Directoire assigne aux Directeurs de division/filiales des objectifs précis.

Chaque affaire est mise sous la responsabilité d'un chef de projet dont la mission est de reporter au Directeur de la division/filiale.

La maison-mère et toutes les filiales font l'objet d'une revue trimestrielle affaire par affaire, secteur par secteur, division par division, société par société.

Ces revues trimestrielles se déroulent en présence du Président du Directoire, des Directeurs de chaque Secteur, de la Direction du Contrôle de Gestion et du Chef de projet.

À l'issue de ces revues, les Directeurs du Contrôle de Gestion de la maison-mère et des filiales préparent une prévision de résultats du Groupe qui est soumise au Directoire pour approbation.

## 1.4 – Sauvegarde du patrimoine

Dans chaque établissement, un responsable est chargé de prendre toutes les mesures préventives et correctives nécessaires à la protection et à la conservation des biens mobiliers et immobiliers de la société.

La société est assurée par une police d'assurance pour elle-même et l'ensemble des sociétés du Groupe CNIM pour garantir l'intégrité de ses biens mobiliers et immobiliers, marchandises et stocks.

Cette police couvre les cas de périls majeurs tels que incendie, explosion, chute de foudre, tempête, grêle, effondrement, dégât des eaux, actes de vandalisme, catastrophe naturelle, ainsi que les pertes d'exploitation et responsabilités y afférents.

Le montant global des garanties souscrites s'élève à 100 millions d'euros.

Par ailleurs, la société et le Groupe CNIM sont assurés dans le cadre de l'exécution de leurs engagements contractuels par des polices assurance groupe :

- tous risques chantiers à concurrence de 120 millions d'euros
- responsabilité civile à concurrence de 75 millions d'euros

Le Groupe a décidé de se prémunir contre les fraudes au moyen de paiement provenant de l'extérieur de l'entreprise en généralisant pour la majorité des sociétés du Groupe des moyens de paiement hautement sécurisés (dits VCOM) et en recourant au minimum aux moyens traditionnels que sont les chèques, les billets à ordre ou les virements normaux.

## 1.5 – Gestion des litiges : clients – fournisseurs – tiers

La Direction Juridique du Groupe est chargée :

- de mettre en jeu toutes les mesures préventives permettant d'éviter des litiges et la mise en cause des sociétés du Groupe, par exemple, et à titre non limitatif;
- conditions générales d'achat et de vente;
- vérification préalable soit directement, soit par délégation, de tout document susceptible d'engager la société et / ou ses filiales;
- de gérer avec les avocats nationaux et internationaux de la société toute réclamation émanant de tiers susceptibles de mettre en jeu la responsabilité du Groupe et assurer toute défense ou recours devant les juridictions concernées (tribunaux, cours arbitrales);
- d'examiner périodiquement les différents litiges, leurs évolutions, les risques encourus, leurs adéquations avec les couvertures d'assurance et les provisions constituées.

Pour ce faire, l'ensemble des membres de la Direction Juridique se réunit chaque mois.

Une réunion générale à laquelle participent les Directeurs Financiers et les Responsables de Division concernés se tient trois fois par an pour tenir compte de l'évolution des sinistres et contentieux, de leurs conséquences au niveau du Groupe et, le cas échéant, des provisions à constituer ainsi que des mesures pour y remédier.

## 1.6 – Risques financiers

### Gestion de la trésorerie et des financements

La trésorerie euro du Groupe est centralisée au sein de la maison mère par un système dit de "cash pooling" qui permet de consolider quotidiennement les excédents et les besoins de trésorerie des différentes sociétés et ainsi simplifier leur gestion.

La société met en œuvre une politique active d'optimisation de ses conditions de financement et de réalisation de ses opérations bancaires.

La trésorerie est totalement placée sur des produits monétaires purs, court terme ou moyen terme. Les placements financiers à plus de trois mois sont désormais enregistrés en immobilisations financières. Le Groupe n'a pas du tout été impacté par les produits à risque qui ont gravement touché la finance mondiale en 2008.

### **Gestion des risques politiques, de change et de taux**

Les grands contrats sont couverts contre le risque politique de non paiement.

Tous les efforts commerciaux sont faits pour être payés par nos clients dans la devise de nos dépenses : part française en euros et part locale en devise locale.

Les offres négociées en devises sont gérées soit par des polices spécifiques auprès de la COFACE soit par des opérations de marchés (options) si le coût n'est pas trop élevé.

Pour les commandes entrées en carnet et signées en devises, les risques de change contre euros sont remontés dans la maison-mère qui utilise, après compensation des différentes positions, soit les procédures de couverture de change COFACE, soit les marchés à terme par l'intermédiaire d'un réseau bancaire.

Les fluctuations de taux d'intérêt sont couvertes par des swaps de taux, si cette couverture est efficace. Les lignes de crédit, utilisables par des tirages, ne sont pas couvertes par des swaps de taux.

### **Risques patrimoniaux en devises**

Les actifs financiers immobilisés en devises sont couverts soit par un emprunt libellé dans la même devise, soit par un swap de change de même devise que le patrimoine à couvrir.

## I.4 ► Propositions du Directoire à l'Assemblée générale mixte

### Projet d'affectation du résultat

Le résultat de la société CNIM pour l'exercice 2009 s'élève à :

- (23 158) milliers d'euros après ;
- 4 425 milliers d'euros d'amortissements sur immobilisations.

Il vous est proposé :

#### d'affecter la perte de l'exercice aux réserves générales

- réserves générales avant affectation	100 989 710, 80 €
- perte de l'exercice	(23 158 531, 13) €
	77 831 179, 67 €
- réserves générales après affectation	77 831 179, 67 €

#### de distribuer un dividende de 0,90 € par action

- réserves générales avant distribution	77 831 179,67 €
- dividendes de 0,90 € par action, soit pour 3 028 110 actions	(2 725 299,00) €
	75 105 880,67 €
- réserves générales après distribution	75 105 880,67 €

Toutefois, la Société étant autorisée à intervenir sur ses propres actions, il est précisé que les dividendes correspondant aux actions détenues par la Société à la date de distribution et non versés à ce titre seront affectés au compte "Report à nouveau".

Le dividende sera payé à partir du 5 juillet 2010. Ces revenus sont, le cas échéant, éligibles à la réfaction de 40% dans les limites définies par la loi.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices étaient les suivants :

(en euros)	2008	2007	2006
Nombre d'actions	3 028 110	3 028 110	3 028 110
Dividende (€)	3,60	3,00	3,00

Il est proposé à l'Assemblée, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, d'acquiescer un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.

### Actionnariat

Au 31 décembre 2009, les actionnaires suivants détenaient plus de 10% des droits de vote :

- la société SOLUNI et Mme Christiane DMITRIEFF ;
- la société MARTIN GmbH für Umwelt-und-Energietechnik ;
- la société FRANELI, la société FREL et M. François HERLICQ ;
- COMPAGNIE NATIONALE DE NAVIGATION.

plus de 5% des droits de vote :

- néant

plus de 3% des droits de vote :

- CNIM Participation : fonds de participation des salariés.

Le Directoire



## I.5 ► Comptes consolidés

---

Bilan	34
Compte de résultat	36
État du résultat global	37
Variation de capitaux propres	38
Tableau des flux de trésorerie	39
Annexe aux comptes consolidés	40

## ► Bilan consolidé

au 31 décembre 2009

### État de la situation financière au 31 décembre 2009

ACTIF (en milliers d'euros)		31.12.2009			31.12.2008
	Notes	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net publié
<b>Actif non courant</b>					
Immobilisations incorporelles	V.1	35 248	26 790	8 458	25 694
Goodwill	V.2	45 893	1 000	44 893	47 048
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains		14 348	611	13 737	14 318
Constructions		54 631	40 134	14 497	18 721
Installations techniques, matériels et outillages industriels		54 979	38 664	16 315	16 430
Autres		23 003	18 057	4 946	6 757
Immobilisations corporelles en cours		12 207	0	12 207	3 113
Avances et Acomptes		107	0	107	4
<b>Sous-total immobilisations corporelles</b>	V.3	<b>159 275</b>	<b>97 466</b>	<b>61 809</b>	<b>59 342</b>
Immeubles de placement		0	0	0	0
<b>Immobilisations financières</b>					
Créances rattachées à des participations <sup>(1)</sup>		0	0	0	11 696
Autres actifs financiers		30 534	7 127	3 347	4 074
<b>Sous-total hors participation dans les entreprises associées</b>	V.4	<b>30 534</b>	<b>26 742</b>	<b>3 792</b>	<b>15 770</b>
Participations dans entreprises associées	V.5	45 524	0	45 524	42 024
<b>Sous-total immobilisations financières</b>		<b>76 058</b>	<b>26 742</b>	<b>49 316</b>	<b>57 794</b>
Impôts différés		11 512	0	11 512	2 501
Valeurs mobilières de placement (non courant)		0	0	0	1 961
<b>Total actif non courant</b>		<b>327 986</b>	<b>151 998</b>	<b>175 989</b>	<b>194 339</b>
<b>Actif courant</b>					
<b>Stocks et encours</b>					
Matières premières		15 299	4 062	11 237	23 075
Marchandises		204	0	204	562
Produits finis		1 962	106	1 856	1 536
Encours de production		6 110	358	5 752	7 962
<b>Sous-total stocks et encours</b>		<b>23 575</b>	<b>4 526</b>	<b>19 049</b>	<b>33 136</b>
Avances et acomptes versés sur commandes		13 048	4 489	8 559	15 327
Clients et comptes rattachés	V.6	173 290	9 344	163 946	234 269
Produits à recevoir sur affaires en cours	V.6	120 261	0	120 261	107 923
Autres créances	V.6	46 632	694	45 938	51 992
Valeurs mobilières de placement	V.8	28 375	0	28 375	52 931
Disponibilités	V.8	113 636	0	113 636	125 653
Charges constatées d'avance		3 514	0	3 514	4 152
<b>Total actif courant</b>		<b>522 331</b>	<b>19 054</b>	<b>503 277</b>	<b>625 381</b>
Actifs destinés à la vente	V.9	120 404	51 658	68 746	0
<b>Total général</b>		<b>970 721</b>	<b>222 710</b>	<b>748 014</b>	<b>819 720</b>

(1) Les comptes au 31 décembre 2008 tiennent compte du reclassement suivant :

- créances rattachées à des participations (26 395)
- titres mis en équivalence 26 395

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2009	31.12.2008 Publié
<b>Capitaux propres du Groupe</b>			
Capital		6 056	6 056
Primes		7 237	7 237
Réserve légale		606	606
Réserves		108 263	108 950
Réserves consolidées		22 683	8 671
Écart de conversion		(4 415)	(7 413)
Résultat net		2 711	26 484
<b>Capitaux propres du Groupe</b>	V.10	<b>143 141</b>	<b>150 591</b>
Participations ne donnant pas de contrôle (réserves)		207	566
Participations ne donnant pas de contrôle (résultat)		(60)	(349)
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>147</b>	<b>218</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>143 288</b>	<b>150 809</b>
<b>Passif non courant</b>			
Emprunts et dettes/établissements de crédit	V.11	67 538	119 493
Emprunts et dettes financières divers	V.11	0	242
Dérivés non courants		22	54
Provisions non courantes	V.12	27 562	34 742
Impôts différés passif	VII.1	2 495	4 052
Autres passifs non courants		31 603	64 201
<b>Passif non courant</b>		<b>129 220</b>	<b>222 783</b>
<b>Passif courant</b>			
Avances et acomptes reçus sur commandes		48 831	27 530
Fournisseurs		141 085	166 472
Dettes fiscales et sociales		95 488	89 000
Passif financier courant		19 733	39 876
Provisions courantes	V.12	22 110	35 709
Autres dettes		11 905	5 548
Produits constatés d'avance		104 477	81 995
<b>Passif courant</b>		<b>443 629</b>	<b>446 129</b>
<b>Passif destinés à la vente</b>	V.9	<b>31 877</b>	
<b>Total général</b>		<b>748 014</b>	<b>819 720</b>

► **Compte de résultat consolidé**

au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2009	31.12.2008 retraités <sup>(1)</sup>	31.12.2008 Publié
<b>Chiffre d'affaires</b>	VI.1	<b>579 779</b>	<b>574 934</b>	<b>678 059</b>
Production stockée et immobilisée		2 129	13 684	11 978
Subventions d'exploitation		10 764	8 652	8 652
Reprise d'amortissement et provisions		40 006	48 636	50 310
Transfert de charges		3 172	4 147	4 169
Autres produits courants		1 854	7 939	7 996
Achats et variation de stocks		(292 977)	(298 148)	(359 355)
Autres achats externes		(106 583)	(99 961)	(114 137)
Impôts, taxes et assimilés		(8 740)	(8 821)	(9 655)
Salaires et traitements		(111 950)	(106 324)	(140 747)
Charges sociales		(49 328)	(45 126)	(52 876)
Participation		(146)	(2 878)	(2 878)
<b>Sous-total charges de personnel</b>		<b>(161 424)</b>	<b>(154 328)</b>	<b>(196 501)</b>
Dotation aux amortissements		(9 808)	(9 195)	(10 629)
Dotation aux provisions		(21 608)	(41 408)	(44 244)
Autres charges courantes		(10 623)	(4 067)	(5 557)
<b>Sous-total résultat opérationnel courant</b>		<b>25 941</b>	<b>42 064</b>	<b>21 087</b>
Autres produits et charges	VI.3	(528)	9 822	9 576
Dépréciation du goodwill	VI.3	(1 000)	0	(5 500)
<b>Résultat opérationnel</b>	VI.2	<b>24 413</b>	<b>51 885</b>	<b>25 162</b>
Produits financiers				
Sur valeurs mobilières		555	844	888
Sur prêts et créances et autres produits financiers		1 336	2 782	2 862
Autres produits financiers		6	379	379
<b>Sous-total produits financiers</b>		<b>1 896</b>	<b>4 005</b>	<b>4 129</b>
Coût financier brut				
Dotations aux amortissements et provisions		(55)	(1 120)	(1 120)
Intérêts et charges financières		(2 059)	(2 486)	(5 392)
<b>Sous total coûts financiers</b>		<b>(2 114)</b>	<b>(3 606)</b>	<b>(6 512)</b>
<b>Produits/coûts financiers</b>	VI.4	<b>(218)</b>	<b>399</b>	<b>(2 383)</b>
Gains de change		5 667	10 663	11 366
Pertes de change		(4 426)	(12 052)	(12 243)
Autres produits et charges financiers		27	1 373	1 373
<b>Sous-total autres produits/charges financiers</b>	VI.4	<b>1 269</b>	<b>(16)</b>	<b>496</b>
<b>Résultat financier total</b>		<b>1 051</b>	<b>383</b>	<b>(1 887)</b>
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	VI.5	2 712	5 662	5 662
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>28 176</b>	<b>57 930</b>	<b>28 937</b>
Charge d'impôt sur le résultat	VI.6	(1 539)	(7 276)	(2 802)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>26 637</b>	<b>50 654</b>	<b>26 135</b>
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	VI.7	<b>(23 986)</b>	<b>(24 519)</b>	<b>0</b>
<b>Résultat net de la période</b>		<b>2 651</b>	<b>26 135</b>	<b>26 135</b>
Dont résultat des participations ne donnant pas de contrôle		60	349	349
<b>Résultat net part des propriétaires</b>		<b>2 711</b>	<b>26 484</b>	<b>26 484</b>
Résultat net par action		0,90	8,83	8,83
Résultat net dilué par action		0,90	8,83	8,83
Résultat des activités poursuivies		8,88	16,88	8,71
Résultat des activités abandonnées		(7,99)	(8,17)	

(1) Dans les comptes retraités 2008, le résultat de la division Transport a été classé en activité abandonnée.

## ► État du résultat global

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>2 711</b>	<b>26 484</b>
Autres éléments du résultat global (brut d'impôt)		
Variation de la réserves de réévaluation des immobilisations		
Écarts actuariels		
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	2 997	(4 622)
Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente	31	(194)
Partie efficace des profits et des pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie	(1 307)	1601
Impôt sur les éléments du résultat global		
Des pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente	45	
De la partie efficace des profits et des pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie	(49)	
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées		
<b>Résultat global total</b>	<b>4 428</b>	<b>23 269</b>

## ► Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)											
Capitaux propres du Groupe											
	Capital	Prime	Réserve de réévaluation AFS	Réserve couverture	Écarts de conversion sur investissements nets	Autres réserves	Écart de conversion	Résultat consolidé	Total	Intérêts minoritaires	Total
<b>Au 01.01.2008</b>	6 056	7 237	32	(119)	731	90 755	(2 790)	35 670	137 572	586	138 158
Affectation du résultat 2007						35 670		(35 670)	0		0
Distribution						(8 902)			(8 902)	(3)	(8 905)
Variation de l'écart de conversion							(4 622)		(4 622)	8	(4 614)
Résultat 2008								26 484	26 484	(348)	26 136
Variation de périmètre									0	(25)	(25)
Annulation actions propres						(617)			(617)		(617)
Autres éléments du résultat global			(194)	1 601	(731)				676		676
Autres									0		0
<b>Au 31.12.2008</b>	<b>6 056</b>	<b>7 237</b>	<b>(162)</b>	<b>1 482</b>	<b>0</b>	<b>116 906</b>	<b>(7 412)</b>	<b>26 484</b>	<b>150 591</b>	<b>218</b>	<b>150 809</b>
<b>Au 01.01.2009</b>	<b>6 056</b>	<b>7 237</b>	<b>(161)</b>	<b>1 482</b>	<b>0</b>	<b>116 906</b>	<b>(7 413)</b>	<b>26 484</b>	<b>150 591</b>	<b>218</b>	<b>150 809</b>
Augmentation de capital											0
Affectation du résultat 2008						26 484		(26 484)	0		0
Distribution						(10 675)			(10 675)	(1)	(10 676)
Variation de l'écart de conversion							2 997		2 997	(1)	2 996
Résultat 2009								2 711	2 711	(60)	2 651
Variation de périmètre										(9)	(9)
Annulation opérations sur actions propres						(1 171)			(1 171)		(1 171)
Autres éléments du résultat global <sup>(1)</sup>			76	(1 388)					(1 312)		(1 312)
Autres											0
<b>Au 31.12.2009</b>	<b>6 056</b>	<b>7 237</b>	<b>(85)</b>	<b>94</b>	<b>0</b>	<b>131 544</b>	<b>(4 416)</b>	<b>2 711</b>	<b>143 141</b>	<b>147</b>	<b>143 288</b>
Nota 1 : Mouvements de 2009											
Variation de la juste valeur des placements Alpha Multiple			38								
Ventes à terme et options			(1 339)								
Variation de la dépréciation des TIAP			(7)								
Variation de l'impôt			(4)								
<b>Total</b>			<b>(1 312)</b>								

(1) à fournir

## ► Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Résultat net total des activités poursuivies	26 637	26 135
Résultat net total des activités abandonnées	(23 986)	
<b>Résultat net total</b>	<b>2 651</b>	<b>26 135</b>
Élimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Élimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	(2 712)	(5 662)
Élimination des amortissements et provisions	3 303	11 165
Élimination des profits/ pertes de réévaluation (juste valeur)		(4 481)
Élimination des plus ou moins values de cession	(2 098)	(14 651)
Élimination des produits de dividendes	(27)	(1 372)
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt</b>	<b>1 117</b>	<b>11 134</b>
Élimination de la charge d'impôt	(8 220)	2 802
Élimination du coût de l'endettement financier net	2 077	5 270
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt</b>	<b>(5 026)</b>	<b>19 206</b>
<b>Incidence de la variation du BFR lié à l'activité (y compris dettes liées au personnel)</b>		
Stocks	4 017	2 946
Avances et acomptes versés	6 711	(6 595)
Créances clients et autres créances	10 867	(80 124)
Avances et acomptes reçus	(9 520)	66 828
Créances fournisseurs et autres dettes	50 673	38 000
<b>Total</b>	<b>62 748</b>	<b>21 055</b>
Impôt payés	(3 261)	(11 940)
<b>Flux net généré par (affecté à) l'activité (A)</b>	<b>54 461</b>	<b>28 321</b>
Incidence des variations de périmètre <sup>(1)</sup>	(4 680)	(380)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(14 299)	(31 455)
Acquisition d'actifs financiers	(392)	(15)
Variation des avances et prêts consentis	(113)	(25 017)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	726	1 575
Cession d'actifs financiers	20	8
Dividendes reçus	282	2 048
Autres flux liés aux investissements	2 000	
<b>Flux net provenant des (affecté aux) investissements (B)</b>	<b>(16 456)</b>	<b>(53 236)</b>
Dividendes versés par la société mère	(10 674)	(8 902)
Dividendes versés aux minoritaires	(1)	(3)
Augmentation (réduction) de capital		
Cession (acquisition nette d'actions)	(1 157)	(367)
Émissions d'emprunts	4 183	117 148
Remboursements d'emprunts	(55 132)	(16 609)
Intérêts financiers versés	(2 056)	(5 270)
<b>Flux net provenant du (affecté au) financement (C)</b>	<b>(64 837)</b>	<b>85 997</b>
Incidence de la variation des taux de change (D)	119	1 122
Incidence Changement de principes comptables (E)		
<b>Variation de trésorerie A + B + C + D + E</b>	<b>(26 713)</b>	<b>62 204</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>		
Équivalent de trésorerie	28 375	52 931
Disponibilités	113 635	125 653
Concours bancaires courants	(13 648)	(23 990)
Comptes courants filiales	(854)	(373)
	127 508	154 221
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(26 713)</b>	<b>62 204</b>
(1) Variation de périmètre		
Acquisition IDPS	(2 600)	
Trésorerie IDPS	(265)	
Paiement reliquat Bertin	(934)	
Paiement reliquat Éllipse	(15)	
Sortie des sociétés CURTIS	(974)	
Sortie de la société SCI GP	108	
<b>Total</b>	<b>(4 680)</b>	

## ► Annexe aux comptes consolidés

Cette annexe fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2009

### I – Informations générales

Le Groupe CNIM rassemble 65 sociétés dont CNIM SA est la société Mère.

Il s'agit d'une société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance dont le Siège Social est situé 35, rue de Bassano, 75008 Paris.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et disponibles sur le site : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)

#### 1) Normes adoptées par l'UE en 2009

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes :

- amendement d'IAS 1 – Présentation des états financiers (révisée);
- Amendement d'IAS 23 – Coûts d'emprunts;
- IFRS 8 Secteurs opérationnels;
- Amendement d'IFRS 2 Paiements fondés sur des actions : conditions d'acquisition et annulations;
- Amendements d'IAS 32 et IAS 1 – Instruments financiers remboursables et obligations naissant lors de la liquidation;
- Améliorations aux IFRS – mai 2008 (à l'exception de l'amendement d'IFRS 5 qui est applicable pour les exercices du 1<sup>er</sup> juillet 2009) – et notamment l'amendement d'IAS 38 Immobilisations incorporelles appliqué aux frais de publicité et promotion;
- IFRIC 13 – Programmes de fidélisation de la clientèle.

L'interprétation suivante applicable dès l'exercice 2008 selon l'IASB mais entrée en vigueur à une date ultérieure dans l'Union Européenne, était sans incidence sur les comptes au 31 décembre 2008 :

- IFRIC 14 – IAS 19. Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction – endossée par l'Union Européenne en décembre 2008 mais avec une date d'application obligatoire dans l'UE différée pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2008.

#### 2) Normes publiées par l'IASB, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2009, mais adoptées par l'UE à une date ultérieure

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes et interprétations suivantes, obligatoire aux exercices ouverts après le 1<sup>er</sup> janvier 2009 est sans incidence sur les comptes du Groupe CNIM :

- IFRIC 12 – Accords de concessions de services;
- IFRIC 15 – Contrats de construction de biens immobiliers;

- IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger;
- IFRIC 18 – Transferts d'actifs provenant de clients (applicable pour tous les transferts d'actifs provenant de clients intervenus après le 1<sup>er</sup> juillet 2009 – indépendamment du début de l'exercice).

#### Interprétation IFRIC 12

Cette interprétation, relative aux concessions de services publics, a été adoptée par la Commission Européenne en Mars 2009 pour une application obligatoire à compter de l'exercice 2010.

Le champ d'application de cette interprétation couvre les accords de concessions de services publics si :

- le concédant contrôle ou régleme les services à fournir par le concessionnaire, détermine à qui ils doivent être fournis et à quel tarif;
- le concédant dispose d'un contrôle sur l'infrastructure concédée, lorsque l'accord arrive à son terme.

En échange de la réalisation de l'infrastructure, le concessionnaire reçoit :

- soit un actif financier lorsqu'il a un droit inconditionnel à recevoir des montants de trésorerie;
- soit un actif incorporel représentatif du droit à facturer les utilisateurs du service concédé, sans garantie du montant total à recevoir.

Le Groupe est concerné par l'interprétation IFRIC 12 au titre des sociétés de projet anglaises HWS, DWS, WWS qui ont réalisé des usines de valorisation énergétique des déchets et sont rémunérées par les organismes publics (Conseils municipaux) via un prix de traitement à la tonne et un tonnage minimum contractuel.

Ces contrats présentent donc des caractéristiques mixtes, la part relevant du tonnage minimum contractuel représentant un actif financier, et la part relevant des quantités traitées au-delà de ce tonnage minimum représentant un actif incorporel.

Dans le cas de retraitement en actif financier, un part du chiffre d'affaires est retraitée en remboursement de créance.

Dans le cas de retraitement en actif incorporel, il est tenu compte d'un amortissement linéaire de cet actif sur la période de concession.

Les sociétés concernées par l'interprétation IFRIC 12 étant consolidées par mise en équivalence, l'impact de l'application de cette interprétation au 31 décembre 2009 n'aurait porté que sur deux postes du bilan consolidé : capitaux propres/titres mis en équivalence, avec une augmentation de chacun de ces postes de 3 620 K GBP, pour les trois sociétés concernées et compte tenu du pourcentage de contrôle.

### 3) Normes adoptées par l'UE au 31 décembre 2009, mais dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2009

Le Groupe CNIM a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- IFRS 3 (Révisée) – Regroupements d'entreprises;
- Amendements d'IAS 27 – États financiers consolidés et individuels;
- Amendements d'IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation : Éléments éligibles à la couverture;
- Amendement d'IAS 32 – Classement des émissions de droits.

### 4) Normes non adoptées par l'UE au 31 décembre 2009 et d'application non obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2009 selon l'IASB

En outre, le Groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 :

- IFRS 9 – Instruments financiers;
- IAS 24 révisée – Parties liées;
- Améliorations des IFRS (avril 2009);
- Amendement d'IFRS 2 – Group cash-settled share-based payment transactions;
- IFRIC 19 – Extinguishing financial liabilities with equity instruments;
- Amendement d'IFRIC 14 – Prepayments of minimum funding requirements.

Le Groupe CNIM estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

## I.1 – Présentation des états financiers

Le Groupe CNIM présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS 1 "Présentation des états financiers".

### Bilan

Les postes du bilan sont présentés selon la classification actifs courants et non courants, passifs courants et non courants.

### Compte de résultat

Le Groupe a opté pour la présentation du compte de résultat par nature.

### Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte.

La préparation des états financiers en normes IFRS au 31 décembre 2009 repose sur les normes et interprétations publiées à cette date, adoptées par l'Union Européenne, et le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2009.

## I.2 – Principales estimations

Chaque contrat fait l'objet d'une fiche prévisionnelle de résultat à terminaison.

Le résultat à l'avancement est fait en fonction de ce résultat à terminaison.

## II – Périmètre de consolidation

### II.1 – Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés ont été consolidées sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement par plusieurs actionnaires sont consolidées par mise en équivalence.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage des droits de vote est supérieur ou égal à 20%.

### II.2 – Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Siège social	% de contrôle
ACCORD LIFT SERVICES	Royaume-Uni	100 %
ATENA	France	100 %
BABCOCK SERVICES	Maroc	100 %
BABCOCK WANSON	France	100 %
BABCOCK WANSON AG	Suisse	99,80 %
BABCOCK WANSON CALDEIRAS	Portugal	100 %
BABCOCK WANSON ESPANA	Espagne	100 %
BABCOCK WANSON ITALIANA	Italie	100 %
BABCOCK WANSON HOLDING (ex- B.E.)	France	100 %
BABCOCK WANSON MAROC	Maroc	98,10 %
BABCOCK WANSON UK	Royaume-Uni	100 %
BABCOCK WANSON USA	États-Unis	99,798 %
BERTIN SERVICES	France	100 %
BERTIN SERVICE AEROSPACE	France	100 %
BERTIN TECHNOLOGIES	France	100 %
BIOTEC	France	100 %
CB SERVICES <sup>(1)</sup>	Algérie	100 %

Société	Siège social	% de contrôle
CNIM AZERBAIDJAN	Azerbaïdjan	100 %
CNIM BABCOCK CENTRAL EUROPE	République Tchèque	100 %
CNIM BABCOCK POLSKA	Pologne	100 %
CNIM CANADA	Canada	100 %
CNIM ECS	Royaume-Uni	100 %
CNIM ENGINEERS	Emirats Arabes Unis	100 %
CNIM ESC UK Ltd	Royaume-Uni	100 %
CNIM INDUSTRIE	France	100 %
CNIM INSERTION (ex STOMA)	France	70 %
CNIM KFT	Hongrie	100 %
CNIM HONG KONG	Hong Kong	99,99 %
CNIMEX	Mexique	100 %
CNIM NETHERLANDS BV	Pays-Bas	100 %
CNIM NETHERLANDS INDUSTRIE	Pays-Bas	100 %
CNIM OUEST ARMOR	France	100 %
CNIM RUS	Russie	100 %
CNIM SAOUDI	Arabie Saoudite	90 %
CNIM SINGAPORE <sup>(1)</sup>	Singapour	100 %
CNIM Sro	République Tchèque	100 %
CNIM TECHNOLOGIE FZC <sup>(1)</sup>	Azerbaïdjan	100 %
CNIM THIVERVAL GRIGNON	France	100 %
CNIM TRANSPORT EQUIPMENT	Chine	100 %
CNIM TRANSPORT HOLDING	France	100 %
CNIM TRANSPORT SERVICES (ex- NEM)	France	100 %
CURTIS DOOR INC <sup>(1)</sup>	États-Unis	100 %
CURTIS DOOR PROPERTIES	Canada	100 %
ELLIPSE	France	100 %
EKOMZ	Russie	70 %
IDPS	France	100 %
LAB	France	100 %
LAB GmbH	Allemagne	100 %
M.E.S. ENVIRONMENTAL	Royaume-Uni	100 %
PANTECH	France	100 %
SCI 35, rue de Bassano	France	99,80 %
SPI-BIO	France	100 %
UTE CNIM-SENER BILBAO	Espagne	75 %

## Sortie de périmètre

Société	Siège social	% de contrôle
CURTIS DOOR SYSTEMS Ltd (CURTIS UK) <sup>(3)</sup>	Royaume-Uni	100 %
CURTIS DOOR SYSTEMS Inc (CURTIS US) <sup>(3)</sup>	États-Unis	100 %
CURTIS DOOR Inc <sup>(3)</sup>	États-Unis	100 %
CURTIS Canada <sup>(3)</sup>	Canada	100 %
SCI Gabriel Péri <sup>(3)</sup>	France	99 %

## Fusion interne

Société	Siège social	% de contrôle
BERTIN SERVICES <sup>(4)</sup>	France	100 %

(1) Création.

(2) Achat.

(3) Liquidation.

(4) Fusion par TUP dans Pantech.

## II.3 – Sociétés mises en équivalence

Société	Siège social	% de contrôle
CCUAT	France	49,88 %
DUDLEY WASTE SERVICES Ltd	Royaume-Uni	33,33 %
ENERGONUT	Italie	40,00 %
HANFORD WASTE SERVICES HOLDING Ltd	Royaume-Uni	34,75 %
HANFORD WASTE SERVICES	Royaume-Uni	34,75 %
MES SELCHP	Royaume-Uni	50 %
SELCHP	Royaume-Uni	24,38 %
WOLVERHAMPTON WASTE SERVICES Ltd	Royaume-Uni	33,33 %
CNIM DEVELOPMENT	Luxembourg	50 %
SUD MECANIQUE	France	34,79 %
TECHNOPLUS INDUSTRIE	France	34,79 %

### III – Principes comptables et méthodes d'évaluation

#### III.1 – Méthodes de conversion

Les états financiers du Groupe sont établis en euro (€), qui est la monnaie de fonctionnement et de présentation de la société mère.

Pour les sociétés étrangères, les postes du bilan sont convertis au taux de clôture de l'exercice et les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen en vigueur au cours de l'exercice, dans la mesure où ce dernier constitue une correcte approximation de ce qui serait obtenu avec le taux observé à la date de chaque transaction.

Les différences de conversion résultant de ce traitement sont inscrites en capitaux propres.

Cours contre euros retenus pour les devises :

	Cours de clôture		Cours moyen	
	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008
Dirham EAU	0,189010	0,195666	0,195990	0,181720
Manat azerbaïdjanais	0,869640	0,885580	0,894010	0,812710
Livre sterling	1,126000	1,049870	1,122900	1,25820
Dollar Hong Kong	0,089520	0,092710	0,092830	0,085590
Dollar canadien	0,661030	0,588300	0,631060	0,645610
Dollar US	0,694160	0,718550	0,719600	0,667070
Dollar de Singapour	0,495200	0,499000	0,494540	0,476360
Couronne tchèque	0,037770	0,037210	0,037840	0,040320
Dinar algérien	0,009560	0,010090	0,009910	0,010510
Forint	0,003700	0,003750	0,003570	0,004020
Peseta mexicaine	0,052850	0,051990	0,053280	0,062250
Yuan chinois	0,101680	0,105310	0,105340	0,095740
Zloty polonais	0,243640	0,240760	0,231350	0,290670
Franc suisse	0,674040	0,673400	0,662340	0,625650
Dirham marocain	0,088460	0,088820	0,088910	0,087790
Ryial	0,185080	0,191590	0,192010	0,178030
Rouble	0,023170	0,024220	0,022670	0,027450

#### III.2 – Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles" et à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

La valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations.

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation des actifs", la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur et révisée à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

Pour ce test, la norme IAS 36 prévoit que les immobilisations corporelles et incorporelles sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Dans le Groupe, les UGT correspondent soit à des filiales, soit à des regroupements de filiales, soit aux quatre divisions de la maison mère, représentant les quatre secteurs du Groupe.

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les brevets, les logiciels informatiques et les frais de recherche et de développement.

Les principales durées d'utilité retenues sont :

	Durée
Concessions, brevets et licences	De 5 à 10 ans
Logiciels informatiques	De 3 à 5 ans
Frais de développement	5 ans

#### Concessions, brevets et licences

Les durées d'utilité retenues correspondent à la période la plus courte entre celle évaluée à partir de facteurs économiques et celle évaluée à partir de facteurs juridiques.

#### Frais de recherche

Les frais de recherche sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont immobilisés à l'actif dès lors qu'ils satisfont aux critères d'activation (principalement rentabilité future de l'activité développée).

Les frais de développement inscrits à l'actif du bilan sont des dépenses liées au secteur de l'environnement.

Les dépenses de développement non dissociables des contrats ne sont pas immobilisées.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Le coût de l'actif est le prix d'achat majoré des frais directement attribuables et nécessaires à l'utilisation du bien prévue par la direction et des frais de financement avant la mise en service.

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition mais sous déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle.

Seuls les bâtiments ont été affectés d'une valeur résiduelle de 10% de la valeur du génie civil. La durée d'amortissement reste la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées d'utilité retenues sont :

	Durée	Valeur résiduelle
Bâtiments génie civil	30 ans	10 %
Aménagements d'installations	10 ans	
Voiries	20 ans	
Matériel et outillage	10 ans	
Éléments roulants (portique, pont, grue)	De 5 à 8 ans	
Petit matériel	8 ans	
Outillage	5 ans	
Appareils de contrôle	8 ans	
Matériel de transport (véhicules automobiles)	4 ans	
Petit matériel de manutention	5 ans	
Mobilier et matériel de bureau	Entre 5 à 10 ans	
Matériel de sécurité	4 ans	
Matériel informatique	2 à 5 ans	

### Contrats de locations

Conformément à la norme IAS 17, les biens financés par un contrat de location qui, en substance, transfère la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire sont considérés comme des biens pris en location-financement.

Ils sont comptabilisés à l'actif au bilan en immobilisations corporelles au minimum de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur. Au passif, la contrepartie des contrats retraités figure en dettes financières.

Les actifs immobilisés sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation ou sur la durée du contrat si celle-ci est inférieure.

Les paiements effectués au titre de contrats de location-simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

### III.3 – Coûts d'emprunt

Le Groupe applique le traitement alternatif proposé par l'IAS 23. Ce traitement consiste à incorporer dans le coût de l'actif correspondant les coûts d'emprunts spécifiques encourus pendant la période de construction ou d'acquisition de l'actif qualifié.

### III.4 – Goodwill

En application de la norme IFRS 3, lors d'un regroupement d'entreprise, le goodwill est la différence entre le coût du regroupement d'entreprise (prix d'acquisition des titres majoré des coûts annexes directement attribuables à l'acquisition) et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à la date de prise de contrôle (sauf si la prise de contrôle est faite par étapes).

Les goodwill négatifs sont comptabilisés au compte de résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Selon les normes IAS 36, les goodwill ne sont plus amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur (impairment test), au minimum une fois par an et dès lors qu'apparaissent des indices de perte de valeur. Pour ce test, les Goodwill sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables. Dans le Groupe, les UGT correspondent soit à des filiales, soit à des regroupements de filiales, soit aux quatre divisions de la maison mère, représentant les quatre secteurs du Groupe.

La méthode de test de perte de valeur retenue par le Groupe est la suivante :

- élaboration des flux de trésorerie sur 5 ans après impôt normatif;
- actualisation des flux à l'infini au coût moyen pondéré du capital (Weight Averaged Cost of Capital – WACC);
- prise en compte d'un taux de croissance à l'infini;

– comparaison entre les valeurs d'utilité des UGT et les valeurs nettes comptables des actifs (y compris les écarts d'acquisition).

### III.5 – Actifs financiers non courants

L'évaluation des actifs et passifs financiers est définie par la norme IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" et par la norme IAS 32 "Instruments financiers : Informations à fournir et présentation".

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs de transactions, les dépôts de garantie versés afférents aux instruments dérivés, les instruments dérivés actifs, les prêts et créances.

En application de la norme IFRS 7, des informations sur les actifs et passifs sont communiquées dans les notes annexes ou dans le Rapport de gestion.

#### Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont constitués par des titres et d'autres immobilisations financières. Ces actifs financiers sont évalués à leur juste valeur.

Pour les sociétés non cotées, la juste valeur s'apprécie en fonction des perspectives de rentabilité résultant des dernières estimations du management, de la quote-part de situation nette détenue et de la valeur de l'actif net réévalué. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres sauf lorsqu'un test de dépréciation conduit à reconnaître une baisse significative ou prolongée de la valeur du titre.

À la clôture de l'exercice, la valeur d'acquisition des titres est comparée à leur juste valeur, déterminée en fonction de la quote-part détenue dans les capitaux propres de chaque société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

#### Prêts et créances

Ils comprennent les créances rattachées à des participations non consolidées.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction directement attribuables.

À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Une dépréciation est enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable du prêt ou de la créance est inférieure à sa valeur comptable.

### III.6 – Valorisation des stocks et encours

#### Stocks

Les stocks sont comptabilisés au coût moyen pondéré et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur comptable est supérieure à la valeur nette de réalisation connue ou lorsqu'un sous-emploi d'une partie du stock doit être envisagé.

#### Encours de production

Les encours de production sont valorisés en tenant compte de la totalité des éléments constitutifs de leur prix de revient à l'exception des frais d'administration générale, commerciaux et financiers qui sont soldés en charge au cours de chaque exercice.

### III.7 – Contrats à long terme

Le chiffre d'affaires et la marge des contrats en cours sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement.

Le produit pris en compte correspond au prix de vente avancé, calculé sur la base de la dernière estimation du prix de vente total du contrat, multiplié par le pourcentage d'avancement réel de l'opération.

Le pourcentage d'avancement est déterminé par le rapport des coûts encourus sur les coûts probables à terminaison.

Lorsque les prévisions de résultat font apparaître une perte, une provision pour perte à terminaison est inscrite dans le passif non courant du bilan.

À l'achèvement des contrats, seules restent au bilan les dépenses qui restent à encourir. Elles font l'objet d'une provision pour charge inscrite dans le passif courant du bilan.

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif sur la ligne "Avances et acomptes reçus sur commandes".

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des facturations intermédiaires est déterminé. Si ce montant est positif, il correspond au montant dû par le client et est comptabilisé à l'actif sur la ligne "Clients et comptes rattachés". Si ce montant est négatif, il correspond au montant dû au client et est comptabilisé au passif sur la ligne "Produits constatés d'avance".

### III.8 – Autres créances courantes et autres dettes courantes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font, le cas échéant, en fonction de leurs possibilités effectives de recouvrement, l'objet d'une provision pour dépréciation.

### III.9 – Actifs financiers courants

Ils sont constitués par les valeurs mobilières de placement qui sont comptabilisées à leur juste valeur, déterminée au cours du dernier jour de l'exercice pour les titres cotés, les SICAV et les parts de fonds communs de placement. Les variations de justes valeurs sont comptabilisées en résultat.

Les intérêts courus non échus sont comptabilisés seulement lorsqu'ils sont identifiables (bons du Trésor à taux fixe, certificats de dépôt, comptes à terme).

### III.10 – Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors que les conditions suivantes sont réunies :

- il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés;
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable;
- il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Ces postes comprennent principalement :

- A** – les provisions pour litiges et contentieux en cours établies sur la base de notre estimation du risque de sortie de ressource encouru;
- B** – les provisions pour garanties données aux clients évaluées sur des bases statistiques compte tenu des dépenses engagées dans le passé sur des affaires de même nature;
- C** – les provisions pour pertes à terminaison compte tenu de la méthode de l'avancement figurent au passif du bilan;
- D** – les provisions pour renouvellement et entretien du gros outillage des usines d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) en exploitation, dans le cadre de nos obligations de remplacement de matériel : elles sont calculées à partir d'un programme de gros entretien, tenant compte de la durée de vie des composants et de la durée résiduelle du contrat;
- E** – les provisions pour charges restant à engager sur affaires liquidées;
- F** – Les provisions pour indemnités de départ à la retraite.

Les provisions pour charges sur affaires sont classées en passif courant. Les autres provisions figurent au passif non courant.

### III.11 – Impôts différés

Les impôts différés sont enregistrés au bilan et au compte de résultat consolidés et résultent :

- du décalage temporaire entre la constatation comptable d'un produit ou d'une charge et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur;
- des différences existant entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs du bilan;
- des retraitements et éliminations imposés par la consolidation et non comptabilisés dans les comptes individuels;
- de l'activation des déficits fiscaux.

Ces impôts différés sont calculés au taux d'impôt en vigueur à l'ouverture de l'exercice suivant ou s'il est connu à la date de retournement, selon la méthode du report variable.

Les impôts différés actifs sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible. Pour apprécier la capacité de la société à récupérer ces actifs, il est tenu compte des éléments suivants :

- historique des résultats fiscaux;
- prévisions de résultats fiscaux futurs;
- part des charges ponctuelles ne devant pas se renouveler à l'avenir incluses dans les pertes passées.

Le Groupe CNIM a opté pour la qualification de la cotisation sur la valeur ajoutée (C.V.A.E) en tant qu'impôt sur le résultat. Conformément aux dispositions d'IAS 12, des impôts différés sont constatés à ce titre.

### III.12 – Avantages du personnel

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe sont celles édictées par la norme IAS 19.

Les engagements en matière d'avantages au personnel sont calculés selon la méthode dite prospective avec projection des droits en fin de carrière. Les montants relatifs aux plans dont les engagements sont supérieurs aux actifs de couverture sont comptabilisés en provision pour risques et charges.

La valorisation du montant de ces engagements, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang de la zone concernée.

Parmi les options offertes par IAS 19 concernant la comptabilisation des écarts actuariels postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le Groupe a choisi de maintenir la méthode dite du "corridor" : les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes :

- 10% de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies;
- 10% de la juste valeur des actifs du régime.

La fraction excédant 10% est alors étalée sur la durée moyenne résiduelle d'activité attendue des salariés concernés.

### III.13 – Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des taux de change des devises". En application de cette norme, les opérations en devises sont enregistrées au cours historique en vigueur à la date de transaction. À chaque clôture, les actifs et passifs monétaires en devises sont convertis au cours de clôture. Les différences de change en résultant sont enregistrées en résultat financier.

Les créances et les dettes en devises faisant l'objet de couvertures individualisées sont comptabilisées au cours spot garanti par la couverture et sont réévaluées à la clôture.

Les achats et ventes de devises à terme réalisés dans le cadre d'opérations de couverture de change sont des instruments dérivés évalués à leur juste valeur à la clôture.

Les actifs libellés en devises sont couverts par des swaps de change. Les swaps de change sont des dérivés évalués à leur juste valeur.

Dans le cadre des couvertures de flux de trésorerie, les variations de juste valeur d'instruments dérivés sont comptabilisées en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et en résultat pour la part inefficace. Les montants stockés en capitaux propres sont recyclés en résultat lorsque la transaction couverte affecte elle-même le résultat.

Lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture, les variations de juste valeur d'instruments dérivés sont comptabilisées en résultat.

### III.14 – Couverture du risque de taux

Les emprunts contractés à taux variables font l'objet de contrats de swap lorsque l'exposition de la société au risque de variation des flux de trésorerie futurs est considérée comme significative

Les swaps de taux sont évalués à leur juste valeur à la clôture.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture.

### III.15 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont constitués des placements de maturité inférieure à 3 mois détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Ils comprennent également les fonds classés en monétaires euros par l'AMF et ayant un rendement proche de l'Eonia capitalisé.

### III.16 – Actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôts.

### III.17 – Résultat par action

Le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part du Groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des actions potentielles dilutives : il n'existe pas de plan de souscription d'actions.

### III.18 – Informations sectorielles

En application d'IFRS 8, les secteurs d'activité sont les suivants :

#### Environnement

Centres de traitement de déchets ménagers et de biomasse avec valorisation énergétique, systèmes d'épuration des fumées, exploitation.

#### Innovation et Systèmes

**Prestations d'études technologiques** et mises à disposition sur projets clients de compétences techniques (ingénieurs de haut niveau).

**Prestations de services** dédiées à la recherche pharmaceutique ainsi que de développement et distribution de produits de biotechnologie.

### **Prestations de services en mécanique et électronique** embarquée.

**Systèmes avancés** : systèmes complexes, équipements et technologies avancées pour la Défense, l'Industrie spatiale et la recherche scientifique.

### **Énergie**

**CNIM Babcock Services** : maintenance et réhabilitation de chaudières industrielles, d'usines de traitement de déchets ménagers, installation et réhabilitation de chaufferies, mises aux normes.

**Pôle Babcock Wanson** : chaudières industrielles, traitement de l'air, traitement de l'eau et services associés.

### **Autre activité : Transport**

Conception, fabrication, installation et entretien d'escaliers mécaniques lourds et conventionnels.

### **III.19 – Actifs et passifs éventuels**

Une provision est constituée dès lors que les conditions suivantes sont réunies :

- il existe une obligation, (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable ;
- il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources ;

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement du Groupe, sauf dans le cadre des acquisitions où les passifs éventuels sont comptabilisés au bilan consolidé.

### **III.20 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

Lorsqu'à la date de clôture, il est hautement probable que des actifs non courants ou des groupes d'actifs et passifs directement liés seront cédés, ils sont désignés comme actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente. Leur cession est considérée comme hautement probable si, à la date de clôture, un plan destiné à les mettre en vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur a été engagé afin de trouver un acheteur et finaliser de manière inéluctable leur cession dans un délai maximal d'un an.

Les actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés dans des postes distincts des états

financiers. Ils cessent d'être amortis et sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette des coûts de la vente. Les actifs non courants ou groupes d'actifs destinés à être fermés et non cédés constituent des actifs non courants destinés à être mis au rebut et non détenus en vue de la vente.

Lorsque des actifs non courants faisant l'objet d'une cession ou détenus en vue de la vente ou destinés à être mis au rebut correspondent à une ou plusieurs UGT et doivent être abandonnés dans le cadre d'un plan unique et coordonné, ils sont qualifiés d'activités abandonnées et les flux qui leur sont relatifs font l'objet d'une présentation séparée au compte de résultat et dans l'état des flux de trésorerie.

### **IV – Événements importants de la période**

– Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> septembre, le Conseil de Surveillance a donné mandat au Directoire de procéder à la cession du secteur Transport.

Cette Division a été traitée dans les comptes consolidés en activité abandonnée.

Les entités Curtis Canada, Curtis Door Systems et Curtis Door Inc ont été mises en liquidation en septembre 2009.

– Une redéfinition des divisions et secteurs d'activités a été mise en place au second semestre 2009. L'information sectorielle fournie au 31 décembre 2009 est différente de celle fournie au 30 juin 2009 et au 31 décembre 2008.

Les anciens secteurs étaient : Environnement, Mécanique, Énergie, Bertin.

Les nouveaux secteurs sont : Environnement, Énergie, Innovation et Systèmes.

L'information comparative proforma est fournie dans l'annexe des comptes.

– Le Groupe a acquis le 10 juillet 2009 la société IDPS pour un montant de 2 600 K€.

L'écart d'acquisition correspondant est de 2 368 K€.

Avec cette acquisition, le pôle pharmacie de Bertin dispose d'une plate-forme technique certifiée à même de réaliser des développements pharmaceutiques en formulation, contrôle analytique, fabrication et conditionnement des lots techniques.

## V – Annexes bilan

### V.1 – Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Frais de Recherche et Développement	Concessions brevets et licences	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total immobilisations incorporelles
<b>Valeurs brutes au 31.12.2008</b>	<b>4 593</b>	<b>21 971</b>	<b>11 906</b>	<b>13 656</b>	<b>52 126</b>
Acquisitions et augmentations	381	1 295	567	1 427	3 670
Cessions et diminutions	0	(61)	(800)	0	(861)
Transfert de postes <sup>(1)</sup>	(344)	0	344	(10 139)	(10 139)
Variations de périmètre	0	135	(59)	0	76
Écarts de change	23	(59)	445	0	409
Reclassement Division Transport en activités abandonnées au 31.12.2009	(2 330)	(3 156)	(4 547)	0	(10 033)
<b>Valeurs brutes au 31.12.2009</b>	<b>2 323</b>	<b>20 125</b>	<b>7 856</b>	<b>4 944</b>	<b>35 248</b>
<b>Amortissements au 31.12.2008</b>	<b>1 914</b>	<b>16 956</b>	<b>7 562</b>	<b>0</b>	<b>26 432</b>
Dotations	614	1 753	932	0	3 299
Impairment <sup>(2)</sup>	1 631	605	2 100		4 336
Reprises	0	(23)	(666)	396	(293)
Transfert de postes	0	0	401	(396)	5
Variations de périmètre	0	72	(59)	0	13
Écarts de change	0	(16)	221	0	205
Reclassement Division Transport en activités abandonnées au 31.12.2009	(2 330)	(1 170)	(3 707)	0	(7 207)
<b>Amortissements au 31.12.2009</b>	<b>1 829</b>	<b>18 177</b>	<b>6 784</b>	<b>0</b>	<b>26 790</b>
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2009</b>	<b>494</b>	<b>1 948</b>	<b>1 072</b>	<b>4 944</b>	<b>8 458</b>

(1) Reclassement du démonstrateur LCAT en immobilisations corporelles en cours pour le montant de 10 139 K€ (cf. annexe V.3).

(2) Les pertes de valeur concernent la Division transport.

### Répartition de la valeur comptable nette par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Environnement	1 148	3 177
Innovation et Systèmes	6 356	14 984
Énergie	954	2 262
Transport (en cours de cession)		5 272
	<b>8 458</b>	<b>25 694</b>

## V.2 – Goodwill

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008 Publié
Au 1 <sup>er</sup> janvier (valeur nette)	47 048	45 255
Goodwill de l'année <sup>(1)</sup>	2 375	8 391
Écart de conversion	234	(1 098)
Dépréciation du Goodwill <sup>(2) (3)</sup>	(4 764)	(5 500)
<b>À la clôture (valeur nette)</b>	<b>44 893</b>	<b>47 048</b>

Au 31 décembre 2009 :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Total affecté à l'UGT BWH	3 962	1 000	2 962
Total affecté à l'UGT ENVIRONNEMENT	31 171	0	31 171
Total affecté à l'UGT BERTIN	10 760	0	10 760
<b>Total</b>	<b>45 893</b>	<b>1 000</b>	<b>44 893</b>

(1) L'augmentation du Goodwill concerne principalement la société IDPS pour le montant de 2 368 K€.

La situation nette acquise de la société IDPS et le goodwill généré se détaille comme suit :

Actif immobilisé	260
Créances clients	414
Dettes fournisseurs	(214)
Autres actifs et passifs nets	(55)
Trésorerie	(115)
<b>Situation nette au 31.03.2009</b>	<b>290</b>
Provision pour IDR	(86)
Divers	(4)
Impact impôt différé	32
<b>Actif net acquis</b>	<b>232</b>
Prix d'acquisition	2 600
<b>Goodwill</b>	<b>2 368</b>

(2) Le Goodwill de l'UGT transport de 3 764 K€ a été déprécié à 100 % avant classement en activité abandonnée.

(3) Les tests de valeur de goodwill ont été établis conformément aux méthodes décrites dans la note III.5, avec un coût moyen pondéré du capital de 10,5 % et un taux de croissance à l'infini de 2 %.

La baisse d'un demi-point de ce coût n'aurait pas entraîné de dépréciation du goodwill de l'UGT Babcock Wanson.

Une hausse d'un demi-point de ce coût aurait eu un impact défavorable (augmentation de la dépréciation de 465 K€) sur le test relatif à l'UGT Babcock Wanson.

### V.3 – Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Avances et acomptes	Total
<b>Valeurs brutes au 31.12.2008</b>	<b>14 926</b>	<b>58 689</b>	<b>52 915</b>	<b>26 256</b>	<b>3 113</b>	<b>4</b>	<b>155 903</b>
Acquisitions et augmentations	3	651	6 484	2 603	924	107	10 772
Cessions et diminutions	(417)	(392)	(1 704)	(2 439)	0	(4)	(4 956)
Transfert de postes <sup>(1)</sup>	(5)	412	1 352	51	8 173	0	9 983
Variations de périmètre	0	0	430	(665)	0	0	(235)
Écarts de change	45	(48)	20	209	(3)	(1)	222
Reclassement Division Transport en activités abandonnées au 31.12.2009	(204)	(4 681)	(4 518)	(3 012)	0	0	(12 415)
<b>Valeurs brutes au 31.12.2009</b>	<b>14 348</b>	<b>54 631</b>	<b>54 979</b>	<b>23 003</b>	<b>12 207</b>	<b>107</b>	<b>159 275</b>
<b>Amortissements au 31.12.2008</b>	<b>609</b>	<b>39 969</b>	<b>36 485</b>	<b>19 499</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>96 562</b>
Dotations	2	1 513	4 701	2 499	0	0	8 715
Reprises	0	(370)	(1 639)	(2 092)	0	0	(4 101)
Transfert de postes	0	(4)	142	(299)	0	0	(161)
Variations de périmètre	0	0	249	(5)	0	0	244
Écarts de change	0	13	101	109	0	0	223
Reclassement Division Transport en activités abandonnées au 31.12.2009	0	(987)	(1 375)	(1 654)	0	0	(4 016)
<b>Amortissements au 31.12.2009</b>	<b>611</b>	<b>40 134</b>	<b>38 664</b>	<b>18 057</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>97 466</b>
<b>Valeur comptable nette au 31/12/2009</b>	<b>13 737</b>	<b>14 497</b>	<b>16 315</b>	<b>4 946</b>	<b>12 207</b>	<b>107</b>	<b>61 809</b>
Pertes de valeur	0	0	0	0	0	0	0
Reprises des pertes de valeur	0	0	0	0	0	0	0

(1) Dont reclassement du démonstrateur LCAT pour 10 139 K€ (cf. annexe V.1).

### Répartition de la valeur comptable nette par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Environnement	14 260	13 059
Innovation et Systèmes	24 856	10 513
Énergie	22 693	26 000
Transport (en cours de cession)	0	9 770
	<b>61 809</b>	<b>59 342</b>

## V.4 – Immobilisations financières (hors participations dans les entreprises associées)

## Répartition de la valeur comptable nette par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	Participations non consolidées	Créances rattachées à des participations <sup>(1)</sup>	Autres immobilisations financières	Total immobilisations financières
Valeurs brutes au 31.12.2008	19 730	11 696	11 029	42 455
Acquisitions et augmentations	394	307	124	825
Cessions et diminutions	(50)	(11 697)	(317)	(12 063)
Transfert de postes	0	0	(18)	(18)
Variations de périmètre	3 388	(307)	21	3 102
Écarts de change	3	0	38	41
Sortie Division Transport au 31.12.2009	(3 405)	0	(403)	(3 808)
<b>Valeurs brutes au 31.12.2009</b>	<b>20 060</b>	<b>0</b>	<b>10 474</b>	<b>30 534</b>
<b>Provisions au 31.12.2008</b>	<b>19 566</b>	<b>0</b>	<b>7 119</b>	<b>26 685</b>
Dotations	55	0	656	711
Reprises	(6)	0	(656)	(662)
Transfert de postes	0	0	8	8
Variations de périmètre	3 405	0	0	3 405
Écarts de change	0	0	0	0
Sortie Division Transport au 31.12.2009	(3 405)	0	0	(3 405)
<b>Provisions au 31.12.2009</b>	<b>19 615</b>	<b>0</b>	<b>7 127</b>	<b>26 742</b>
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2009</b>	<b>445</b>	<b>0</b>	<b>3 347</b>	<b>3 792</b>

(1) Reclassement du prêt participatif CNIM Development dans les participations dans les entreprises associées.

## Répartition de la valeur comptable nette par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Environnement	1 479	13 192
Innovation et Systèmes	1 444	523
Énergie	869	1 306
Transport (en cours de cession)	0	749
	<b>3 792</b>	<b>15 770</b>

## Autres actifs financiers

(en milliers d'euros)	Valeur nette
<b>1/ Actifs financiers disponibles à la vente</b>	
CNIM Espagne <sup>(1)</sup>	40
SMA <sup>(3)</sup>	63
SIM	337
WANSON BENEDE <sup>(2)</sup>	0
CROSSJECT (BERTIN)	1
VOXINZEBOX (BERTIN)	0
SOTRALI	0
Autres	4
BABCOCK INTERNATIONAL <sup>(1)</sup>	1 050
FOSTER WHEELER FAKOP	600
NORMED <sup>(2)</sup>	0
Autres	15
<b>Sous-total</b>	<b>2 110</b>
<b>2/ Prêts</b>	<b>24</b>
<b>3/ Autres immobilisations financières</b>	<b>1 658</b>
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>3 792</b>

1) Société sans activité.

(2) Société en liquidation, titres provisionnés à 100 %.

(3) SMA (Société Monégasque d'Assainissement) est la seule société non consolidée ayant une activité significative (CA 2008 de 17 188 K€) dans laquelle le Groupe CNIM ne détient pas d'influence notable (part de 3 %).

## V.5 – Participation dans les entreprises associées

(en milliers d'euros)	Montant
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>42 023</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	2 712
Différence de conversion	1 045
Variation de capitaux (distribution CCUAT)	(256)
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>45 524</b>

## V.5 – Participation dans les entreprises associées (suite)

## Détail des participations dans les entreprises associées

(en milliers d'euros)	Valeurs des titres mis en équivalence	Chiffre d'affaires <sup>(1)</sup>	Total bilan <sup>(1)</sup>	Résultat <sup>(1)</sup>	Dettes financières <sup>(1)</sup>
CNIM DEVELOPMENT	27 602	0	58 153	10	35 195 <sup>(2)</sup>
CCUAT	124	16 704	11 389	(819)	47
DWS	1 045	9 811	21 002	144	20 466
HWS Holding	1 659	17 455	56 083	1 182	47 369
ENERGONUT	6 031	17 948	67 738	2 239	
MESS SELCHP	496	0	1 200	0	
SELCHP	2 976	33 944	85 704	6 911	55 124
SUD MÉCANIQUE	1 718	4 219	3 114	494	
TECHNOPLUS INDUSTRIES	3 165	13 868	24 125	396	2
WWS	708	10 734	23 564	222	23 424
<b>Total</b>	<b>45 524</b>				

(1) Les montants communiqués correspondent à 100 % de la quote-part des sociétés mises en équivalence.

(2) Net des créances rattachées aux participations dans les entreprises DWS, HWS, WWS.

## V.6 – État des créances clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008 Publié
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>		
Créances clients non échues	113 606	158 433
Créances clients échues		
À – d'un mois	13 364	19 367
De 1 à 3 mois	18 414	25 438
De 3 à 6 mois	6 693	10 879
De 6 à 12 mois	7 643	12 712
De + d'1 an	13 570	19 338
Créances clients brutes	173 290	246 167
Provision pour dépréciation	(9 344)	(11 898)
Créances clients nettes	163 946	234 269
Produits à recevoir sur affaires en cours	120 261	107 923
<b>Total 1</b>	<b>284 207</b>	<b>342 192</b>

Les créances échues depuis plus de six mois et non provisionnées correspondent à des soldes de contrat dont le paiement est lié à la réalisation de travaux supplémentaires pris en compte dans les provisions pour charges sur affaires.

## V.6 – État des créances clients et autres débiteurs (suite)

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008 Publié
<b>Autres créances d'exploitation</b>		
Personnel et comptes rattachés	741	1 211
État et autres collectivités publiques	35 880	44 693
Débiteurs divers	9 751	5 062
Dérivés	260	1 744
Provision pour dépréciation autres créances	(694)	(717)
<b>Total 2</b>	<b>45 938</b>	<b>51 993</b>
Charges constatées d'avance	3 514	4 152
<b>Total des créances</b>	<b>333 659</b>	<b>398 337</b>

Toutes les créances courantes sont à moins d'un an.

## V.7 – Contrats de construction

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008 Publié
Chiffre d'affaires à l'avancement <sup>(1)</sup>	393 237	362 427
Montant des avances <sup>(2)</sup>	71 491	87 926
Montant des retenues <sup>(3)</sup>	15 488	1 069
Montant brut dû par les clients pour les travaux en tant qu'actif <sup>(4)</sup>	120 261	107 923
Montant brut dû aux clients pour les travaux du contrat en tant que passif <sup>(4)</sup>	82 691	60 292
Montant des pertes à terminaison	1 906	5 548

(1) Chiffre d'affaires dégagé à l'avancement dans la période, pour les contrats non réceptionnés.

(2) Acomptes clients.

(3) Facturations intermédiaires, payables sous réserve de réalisation de conditions contractuelles.

(4) Chiffre d'affaires cumulé dégagé à l'avancement sur les affaires non livrées, moins les facturations intermédiaires. Montant actif lorsqu'il est positif, passif lorsqu'il est négatif.

## V.8 – Instruments financiers

### V.8.1 – Actifs financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>		
Actifs disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	2 110	1 837
Valeurs mobilières de placement	0	1 961
<b>Prêts et créances au coût amorti</b>		
Créances rattachées à des participations	0	11 696
Autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements, prêts)	1 681	2 236
Avances et acomptes fournisseurs	8 559	15 327
Clients et comptes rattachés	163 946	234 269
Produits à recevoir	120 261	107 923
Banques	113 636	125 653
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le résultat</b>		
Valeurs mobilières de placement <sup>(2)</sup>	28 375	52 931
Dérivés (ventes à terme)	260	1 744
<b>Total actifs financiers <sup>(3)</sup></b>	<b>438 828</b>	<b>555 577</b>

(1) Actions non cotées.

(2) La politique de gestion de la trésorerie du Groupe vise à obtenir une rémunération légèrement supérieure à celle du marché monétaire tout en conservant une grande liquidité des actifs gérés, investis pour l'essentiel en produits de taux à échéance courte, et en prenant un risque de contrepartie minimal. La société mère CNIM centralise la trésorerie en euros par un système de cash pooling, pour les sociétés françaises du Groupe, de façon à optimiser la gestion des placements et des découverts.

(3) La juste valeur des actifs financiers est la valeur comptable.

### V.8.2 – Passifs financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
<b>Autres passifs financiers <sup>(1)</sup></b>		
Emprunts et dettes/Établissements de crédit	67 538	119 493
Emprunts et dettes financières divers	0	242
Dérivés non courants (ventes à terme)	22	54
Autres passifs non courants	31 603	64 201
Avances et acomptes reçus sur commandes	48 831	27 530
Fournisseurs	141 085	166 472
Autres passifs financiers courants	19 733	39 876
<b>Total passifs financiers</b>	<b>308 812</b>	<b>417 868</b>

(1) En dehors des dérivés comptabilisés à leur juste valeur, les passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti.

## V.9 – Actifs destinés à être cédés

Lors de sa séance du 1er septembre, le Conseil de Surveillance a donné mandat au Directoire de procéder à la cession du secteur Transport :

### A – Description du Groupe à céder

Les sociétés à céder sont : CNIM Canada, CNIM Hong-Kong, CNIM Transport France, CNIM KFT, ATENA, Curtis Canada, CNIM Transport Equipment, Curtis Door Properties, Curtis Door System US, Curtis Door System UK, Accord Lift Services, CNIMEX, CNIM Esc UK, Curtis Door Inc, et les activités transport incluses chez CNIM SA.

Les sociétés Curtis Door System US, Curtis Door System UK et Curtis Door Inc ont été liquidées en septembre 2009.

### B – Motifs

Le secteur Transport était principalement positionné sur la “niche” des escaliers dits lourds d’infrastructures publiques :

– gares, métros, aéroports. Le marché a progressivement évolué vers des escaliers dits “légers” du type escaliers commerciaux en raison de contraintes budgétaires à court terme privilégiant le montant de l’investissement avec corrélativement un allègement des spécifications. Malgré les dispositions de fabrication en Chine prise par le Groupe, l’effet volume n’a pas permis de rester bénéficiaire sur ce marché. Depuis 3 années, ce secteur est une source de perte importante.

Par ailleurs, la croissance des autres secteurs et en particulier l’Environnement et Innovation et Systèmes avec l’acquisition de Bertin implique une allocation de ressources de plus en plus importante et a marginalisé le secteur Transport.

## Actifs destinés à être cédés

Les principaux actifs et passifs de la division transports destinés à être cédés sont les suivants :

(en milliers d’euros)	31.12.2009
<b>Actif</b>	
Immobilisations incorporelles	2 826
Immobilisations corporelles	8 399
Immobilisations financières	403
Impôt différé	249
Stocks et encours	7 649
Avances sur commandes fournisseurs	370
Clients	32 334
Produits à recevoir	12 864
Autres créances	3 289
Charges constatés d’avance	363
<b>Total actif</b>	<b>68 746</b>
<b>Passif</b>	
Provisions non courantes <sup>(1)</sup>	10 909
Impôt différé passif	167
Avances et acomptes reçus sur commandes	596
Fournisseurs	10 127
Dettes fiscales et sociales	7 017
Passif financier courant	9
Provisions courantes	1 673
Autres dettes	487
Produits constatés d’avances	892
<b>Total passif</b>	<b>31 877</b>

(1) Dont provision pour risque sur les sociétés CURTIS pour 7 915 K€.

La trésorerie des activités poursuivies comprend 9 781 K€ de trésorerie mise à disposition des activités abandonnées dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie en vigueur au sein du Groupe, maintenue jusqu’à la date de cession.

## V.10 – Capitaux propres

### Capital social

Au 31 décembre 2009, le capital social est de 6 056 220 euros divisé en 3 028 110 actions de 2 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées. Il n'y a pas eu de modifications au cours de l'exercice.

### Forme des actions

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

### Droit de vote

Les actions nominatives sont assorties d'un droit de vote double après deux années d'ancienneté.

La dernière publication au BALO au 28 février 2010 était de 4 342 252 (droits de vote théorique).

### Franchissement de seuil

Les statuts prévoient une déclaration de franchissement de seuil pour chaque tranche de 2,5% en capital et en droit de vote.

### Autocontrôle

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions décidé par l'Assemblée générale du 27 mai 2009, la société a reconduit un contrat d'animation de cours auprès de Exane :

	CNIM	Exane	Total
Nombre d'actions autodétenues au 01.01.2009	30 000	13 570	43 570
Nombre d'actions achetées en 2009	15 000	12 566	27 566
Cours moyen des achats	75,39	69,29	72,61
Nombre d'actions vendues en 2009		(11 839)	(11 839)
Cours moyen des ventes		71,30	71,30
<b>Nombre d'actions autodétenues au 31.12.2009</b>	<b>45 000</b>	<b>14 297</b>	<b>59 297</b>

Par ailleurs, la filiale à 100% Babcock Wanson Holding possède 20 087 titres CNIM en rémunération de ses apports à CNIM.

### Dividendes proposés

Le dividende qui sera proposé lors de l'Assemblée générale du 18 mai 2010 est de 0,90 euros par action.

## V.11 – Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	31.12.2009		
	- 1 an	+ 1 an	Total
<b>Passif non courant</b>			
Dérivés instruments financiers	22	0	22
Emprunt et dettes/Établissements de crédit	917	66 621	67 538
Emprunt et dettes financières divers	0	0	0
<b>Sous-total passif non courant</b>	<b>939</b>	<b>66 621</b>	<b>67 560</b>
<b>Passif courant</b>			
Découverts et comptes courants	19 733	0	19 733
<b>Sous-total passif courant</b>	<b>19 733</b>	<b>0</b>	<b>19 733</b>
<b>Total <sup>(2)</sup></b>	<b>20 672</b>	<b>66 621</b>	<b>87 293</b>

## V.11 – Emprunts et dettes financières (suite)

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Euros	Devises	31.12.2008 Publié
Moins d'un an	20 672	15 295	5 377	41 223
De 1 à 5 ans	66 491	61 512	4 979	118 441
Plus de 5 ans	130	130	0	0
<b>Total</b>	<b>87 293</b>	<b>76 937</b>	<b>10 356</b>	<b>159 664</b>

### Nota 1 : détail des montants en devises.

Devises	Contre-valeur en milliers d'euros
Couronne tchèque	1
Dirhams marocains	1 765
Dollars canadiens	4 958
Dollars US	0
Francs suisse	2
Yuan chinois	3 630
Forint hongrois	0
	<b>10 356</b>

### Nota 2 : détail des emprunts auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros) Caractéristiques des emprunts contractés	Montant des lignes	Montant au 31.12.2009	Taux	Devise
<b>Crédit moyen terme 2010 (CNIM)</b>				
Crédit multi-devises remboursable de 2007 à 2012	120 000			En K euro
Crédit en KCAD : 7 500		4 958	Variable sur Libor CAD	Dollars CAD
Crédit en KEUR: 60 000		60 000	Variable sur Euribor	Euros
<b>Retraitement des frais d'émission d'emprunts</b>		(176)		
BW Italiana		320		
BW Maroc		21		
Groupe Bertin		1 640		
<b>Retraitement des crédits baux et locations financières</b>		775		
<b>Sous-total emprunts auprès des établissements de crédits</b>		<b>67 538</b>		
CNIM		22		
<b>Sous-total passifs non courants</b>		<b>67 560</b>		
Dépôts et cautionnements		26		
Avances capitalisables		1 347		
Concours bancaires courants		17 278		
Comptes courants sociétés non consolidées		1 082		
<b>Sous-total passifs courants</b>		<b>19 733</b>		
<b>Total des emprunts et dettes financières</b>		<b>87 293</b>		

Le crédit moyen terme 2007 est soumis à deux covenants liés aux comptes consolidés : endettement net sur fonds propres inférieur à 0,80 et endettement net sur EBITDA inférieur à 2.

La dette au 31 décembre 2009 relative à ce crédit est remboursable progressivement à compter du 29 mai 2011.

## V.12 – Provisions pour risques, charges et dépréciation d'actifs

(en milliers d'euros)	Provisions au 31.12.2008	Dotations	Reprises de provisions consommées	Reprises de provisions non consommées	Changement de méthodes ou variation de périmètre	Écart de change	Total avant reclassement	Reclassement DT en activités abandonnées 31.12.2009	Provisions au 31.12.2009
Provisions pour litiges	4 129	1 037	(2 081)	(696)			2 389	(730)	1 659
Provisions pour perte à terminaison	5 548	2 157	(5 644)			13	2 074	(168)	1 906
Autres provisions pour risques	4 255	19 812	(19 563)	(28)	9 200	7	13 683	(9 717)	3 966
Engagements personnels	18 224	710	(1 732)		86	163	17 451	(295)	17 156
Autres provisions pour charges	2 586	228	(114)			175	2 875		2 875
<b>Total provisions non courantes</b>	<b>34 742</b>	<b>23 944</b>	<b>(29 134)</b>	<b>(724)</b>	<b>9 286</b>	<b>358</b>	<b>38 472</b>	<b>(10 910)</b>	<b>27 562</b>
Provisions pour garantie	5 705	4 405	(3 706)	(1 125)		5	5 284	(1 053)	4 231
Charges sur affaires liquidées ou à l'avancement	30 004	11 485	(17 265)	(5 743)		18	18 499	(620)	17 879
<b>Total provisions courantes</b>	<b>35 709</b>	<b>15 890</b>	<b>(20 971)</b>	<b>(6 868)</b>	<b>0</b>	<b>23</b>	<b>23 783</b>	<b>(1 673)</b>	<b>22 110</b>
<b>Total risques et charges</b>	<b>70 451</b>	<b>39 834</b>	<b>(50 105)</b>	<b>(7 592)</b>	<b>9 286</b>	<b>381</b>	<b>62 255</b>	<b>(12 583)</b>	<b>49 672</b>

## V.12.1 – Engagements de retraites et assimilés

**Indemnités de départ en retraite****Pour les sociétés françaises**

Le calcul des indemnités de départ à la retraite est établi selon des méthodes actuarielles tenant compte de l'âge des départs à la retraite, de la mortalité (tables INSEE TH 00-02 et TF 00-02 (décès)), de l'ancienneté et de la rotation du personnel. Il tient compte d'un taux d'augmentation des salaires de 1% (hors inflation), d'un taux d'inflation de 2% et d'un taux d'actualisation de 4,75%.

**Pour les sociétés étrangères**

Le calcul des engagements de retraites tient compte de la législation locale, d'un taux moyen d'augmentation des salaires, du taux local de l'inflation et des taux d'intérêt.

**Engagements de retraite****Régimes à cotisations définies**

Pour les régimes à cotisations définies, les cotisations sont enregistrées en charge au compte de résultat au cours de l'exercice. Il n'y a aucun engagement et aucune provision constituée.

**Régimes à prestations définies****Pour la France**

Le personnel partant en retraite en position cadre hors classe et après 60 ans bénéficie d'un complément de retraite à prestations définies. L'engagement est provisionné.

## V.12.1 – Engagements de retraites et assimilés (suite)

(en milliers d'euros)	31.12.2009		31.12.2008	
	Régimes sans contrats de gestion d'actifs	Régimes avec contrats de gestion d'actifs	Régimes sans contrats de gestion d'actifs	Régimes avec contrats de gestion d'actifs
<b>Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante.</b>				
Valeur de l'engagement	11 634	15 042	11 251	13 470
Juste valeur des actifs		(8 881)		(7 553)
Coût des services passés non reconnus		(204)		(502)
Écarts actuariels non reconnus <sup>(1)</sup>	217	(735)	1 321	(73)
Reclassement en activité abandonnée au 31.12.2009	(295)			
<b>Passif comptabilisé en fin de période</b>	<b>11 557</b>	<b>5 222</b>	<b>12 572</b>	<b>5 341</b>

**Les variations des obligations au titre des régimes de prestations définies au cours de l'exercice sont détaillées ci-après.**

Valeur de l'engagement au début de l'exercice	11 727	13 470	10 574	18 791
Variation de périmètre	112		948	
Écart de conversion		691		(2 898)
Droits de l'année	1 035	419	1 152	619
Actualisation	534	772	481	972
Liquidation de régime		(2 660)		(2 655)
Cotisations salariés		64		67
Prestations versées	(2 039)	(441)	(2 539)	(440)
Pertes et gains actuariels	265	2 728	634	(986)
<b>Valeur de l'engagement à la fin de l'exercice</b>	<b>11 634</b>	<b>15 042</b>	<b>11 251</b>	<b>13 470</b>

**Le tableau ci-joint indique les variations des actifs du régime au cours de l'exercice.**

Valeur des actifs au début de l'exercice		7 553		13 031
Écart de conversion		532		(2 331)
Rendement attendu des actifs de couverture		446		729
Cotisations employeurs		2 566		2 165
Cotisations salariés		64		67
Liquidation de régime		(3 101)		(2 655)
Prestations versées				(440)
Pertes et gains actuariels		822		(3 012)
<b>Valeur des actifs à la fin de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>8 881</b>	<b>0</b>	<b>7 553</b>

## V.12.1 – Engagements de retraites et assimilés (suite)

Les montants comptabilisés au compte de résultat sont les suivants.

(en milliers d'euros)	31.12.2009		31.12.2008	
	Régimes sans contrats de gestion d'actifs	Régimes avec contrats de gestion d'actifs	Régimes sans contrats de gestion d'actifs	Régimes avec contrats de gestion d'actifs
Droits de l'année	1 035	419	1 152	590
Actualisation	534	772	481	972
Rendement des actifs		(446)		(729)
Amortissement des pertes et gains actuariels	(61)	1 279	(74)	1 717
Amortissement du coût des services passés		203		283
Reclassement en activités abandonnées au 31.12.2009	(65)			
<b>Charge de l'exercice</b>	<b>1 443</b>	<b>2 228</b>	<b>1 560</b>	<b>2 834</b>

### Engagement médailles du travail

Les entreprises françaises versent une prime à l'occasion de la remise de la médaille du travail. Cette prime est fonction de l'ancienneté dans l'entreprise. Le montant de la provision au 31 décembre 2009 s'élève à 377 K€.

Le calcul de la provision pour médaille du travail au 31 décembre 2009 a été effectué selon des méthodes actuarielles tenant compte de l'âge du salarié au moment où il bénéficie des primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail, de la mortalité (table INSEE TH 00-02, TF 00-02), de l'ancienneté et de la rotation du personnel. Il tient compte d'un taux d'inflation de 2% et d'un taux d'actualisation de 4,75%.

### Droits individuels de formation

Les droits individuels de formation non pris par les salariés des sociétés françaises du Groupe représentent, au 31 décembre 2009, 137 331 heures (hors activité abandonnée), soit un montant de 1 051 K€ hors frais de formation, et avec l'hypothèse d'un taux d'utilisation des droits de 50%.

Ces droits ne sont pas provisionnés conformément à l'avis du Comité d'urgence du CNC du 13 octobre 2004.

### V.12.2 – Autres provisions

#### Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges ont été réduites suite au dénouement de litiges sur des contrats Environnement.

#### Provisions pour garantie

Les provisions pour garantie sont constituées soit par des moyens statistiques, soit par application d'un pourcentage sur le prix de vente. Le taux appliqué aux ensembles clés en main est de 1,5%.

#### Provisions pour perte à terminaison

Lorsqu'un contrat long terme a une perte prévisionnelle à terminaison, la perte à l'avancement est prise dans le résultat de l'exercice et la perte au delà de l'avancement est provisionnée en "Provisions pour perte à terminaison".

#### Autres provisions pour risques

Les "Autres provisions pour risques" incluent essentiellement les provisions pour pénalités et claims clients.

#### Provisions pour charges sur affaires livrées

Lorsqu'un contrat est livré, les dépenses afférentes à ce contrat ne sont pas encore toutes comptabilisées. Le solde par rapport à la prévision est passé en "Provision pour charges sur affaire livrée".

Les provisions pour charges sur affaires livrées ont une durée de vie très courte et sont reprises en quasi-totalité dans l'exercice suivant.

## V.13 – Contrats de locations

### A – Contrats de location financement

Les immobilisations prises en contrat de crédit-bail ou contrat de location financement s'apparentant à un achat assorti d'un crédit sont capitalisées comme des acquisitions.

Les montants concernés par ces retraitements sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008 Publié
Immobilisations brutes	10 078	7 853
Amortissements	(5 645)	(4 062)
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>4 433</b>	<b>3 791</b>
Redevances	984	903
Frais financiers	(113)	(141)
Dotations aux amortissements	(586)	(512)
<b>Impact net</b>	<b>285</b>	<b>250</b>

(en milliers d'euros) 31.12.2009	Loyers de l'exercice	Dettes 31.12.2009	- 1 an	De 1 à 5 ans
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Constructions	102	440	75	365
Matériel et outillage	690	1 391	656	735
Matériel informatique	192	321	187	134
<b>Total</b>	<b>984</b>	<b>2 152</b>	<b>918</b>	<b>1 234</b>

### B – Contrats de location simple non résiliables

(en milliers d'euros)	Loyers de l'exercice	Paiements minimaux futurs 31.12.2009	- 1 an	De 1 à 5 ans
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Constructions	1 775	3 194	1 678	1 516
Matériel et outillage	9	18	9	9
Matériel informatique	58	78	16	62
Matériel de transport	860	1 977	807	1 170
Matériel et mobilier de bureaux	229	430	210	220
<b>Total</b>	<b>2 931</b>	<b>5 697</b>	<b>2 720</b>	<b>2 977</b>

## VI – Annexes résultat

### VI.1 – Chiffre d'affaires

#### Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008 proforma	31.12.2008 Publié
Environnement	289 982	270 450	270 450
Innovation et Systèmes	174 099	165 615	165 615
Énergie	115 698	138 869	138 869
Autre activité : Transport			103 125
	<b>579 779</b>	<b>574 934</b>	<b>678 059</b>

Nota : l'organisation sectorielle a été redéfinie conformément à la note III.18.

### VI.2 – Résultat opérationnel

#### Répartition par secteur d'activités

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008 proforma	31.12.2008 Publié
Environnement	15 704	33 764	33 764
Innovation et Systèmes	8 718	11 849	11 830
Énergie	(9)	6 272	6 272
Autre activité : Transport			(26 704)
	<b>24 413</b>	<b>51 885</b>	<b>25 162</b>

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008 proforma	31.12.2008 Publié
Frais de R&D inscrits en charges	5 573	3 667	3 667

### VI.3 – Produits/coûts financiers

Le coût financier au 31 décembre 2009 se caractérise par :

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008 proforma	31.12.2008 Publié
Produits financiers sur valeurs mobilières de placement	555	844	888
Autres intérêts et produits assimilés	1 336	2 782	2 862
Autres produits financiers	6	379	379
<b>Total produits financiers</b>	<b>1 896</b>	<b>4 005</b>	<b>4 129</b>
Dotations aux provisions	(55)	(1 120)	(1 120)
Intérêts et charges financières	(2 059)	(2 486)	(5 392)
<b>Total coût financier brut</b>	<b>(2 114)</b>	<b>(3 606)</b>	<b>(6 512)</b>
<b>Total coût financier net</b>	<b>(218)</b>	<b>399</b>	<b>(2 383)</b>

## VI.4 – Autres produits et autres charges financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008 proforma	31.12.2008 Publié
Gains de change	5 667	10 663	11 366
Pertes de change	(4 426)	(12 052)	(12 243)
<b>Solde</b>	<b>1 241</b>	<b>(1 389)</b>	<b>(877)</b>
Produits financiers de participation <sup>(1)</sup>	27	1 373	1 373
<b>Total autres produits et charges financiers</b>	<b>1 269</b>	<b>(16)</b>	<b>496</b>

(1) Dont dividende Babcock International pour 1 300 K€ en 2008.

## VI.5 – Quotes-parts des sociétés mises en équivalence

Les sociétés consolidées par mise en équivalence sont :

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Quote-part de résultat CCUAT	(412)	678
Quote-part de résultat CNIM DEVELOPMENT	(287)	5
Quote-part de résultat DWS	48	673
Quote-part de résultat ENERCONUT	896	1 147
Quote-part de résultat HWS HOLDING	411	391
Quote-part de résultat MES SELCHP	(1)	(1)
Quote-part de résultat SELCHP	1 685	2 009
Quote-part de résultat SUD MÉCANIQUE	173	77
Quote-part de résultat TECHNOPLUS INDUSTRIES	125	8
Quote-part de résultat WWS	74	675
<b>Incidence des sociétés consolidées par mise en équivalence</b>	<b>2 712</b>	<b>5 662</b>

## VI.6 – Impôts

### Impact sur le compte de résultat consolidé (hors reclassement de la Division Transport en activité abandonnée)

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Impôts exigibles	(2 218)	(8 743)
Impôts différés	10 636	5 941
	<b>8 418 <sup>(1)</sup></b>	<b>(2 802)</b>

(1) Impôt sur les activités poursuivies	(1 538)
Impôt sur les activités abandonnées	9 956
<b>Total</b>	<b>8 418</b>

## Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Résultat avant impôts	(5 766)	28 937
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	(2 712)	(5 662)
Reprise écart d'acquisition		
Crédit d'impôt recherche	(6 900)	(4 673)
<b>Résultat imposable</b>	<b>(15 378)</b>	<b>18 602</b>
Impôt théorique	5 294	(6 405)
(Charge d'impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante)	34,43 %	34,43 %
Impact des différences de taux d'imposition	2 831	475
Impact des résultats négatifs pour les sociétés non intégrées fiscalement <sup>(3)</sup>	(3 919)	(4 769)
Impact des résultats négatifs de sociétés intégrées fiscalement non utilisables dans le cadre de l'intégration	(733)	
Impact des imputations de déficits reportables, non activés antérieurement	219	2 403
Impact des sorties de périmètre <sup>(2)</sup>	4 476	5 103
Autres impacts		
C, V, A, E <sup>(4)</sup>	427	
Crédit d'impôt formation		
Différences définitives	(177)	391
<b>Impôt réel</b>	<b>8 418</b>	<b>(2 802)</b>

(2) Sortie des sociétés CURTIS en 2009.

(3) Dont les déficits n'ont pas été activés- Perte sur les résultat de la succursale tchèque.

(4) La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacé par deux nouvelles contributions :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle taxe professionnelle.
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, le Groupe CNIM a opté pour la qualification de la cotisation sur la valeur ajoutée (C.V.A.E) en tant qu'impôt sur le résultat, ce qui l'a conduit à comptabiliser des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à cette date, la contrepartie étant présentée sur la ligne "Impôt sur le résultat". À compter de 2010, le montant total des charges courantes et différées relative à la C.V.A.E sera présentée sur cette même ligne.

## VI.7 – Résultat des activités abandonnées et autres informations

### Résultat des activités abandonnées

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Chiffre d'affaires	98 483	103 125
Autres produits	5 842	47
Dépenses courantes	(114 303)	(124 149)
Autres produits et charges non courantes <sup>(1)</sup>	(15 149)	(246)
Dépréciation des actifs incorporels liée au test d'impairment <sup>(2)</sup>	(4 336)	
Dépréciation du Goodwill	(3 764)	(5 500)
Résultat opérationnel	(33 227)	(26 723)
Résultat financier	(715)	(2 270)
Résultat avant impôt	(33 942)	(28 993)
Charge d'impôt	9 956	4 474
<b>Résultat net</b>	<b>(23 986)</b>	<b>(24 519)</b>

(1) Ce montant comprend la perte liée à la liquidation des sociétés CURTIS pour le montant de 13 828 K€.

(2) Le test d'impairment de la Division Transport a généré un amortissement du Goodwill complémentaire de 3 764 K€ et des immobilisations incorporelles pour le montant de 4336 K€.

### Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31.12.2009
Flux de trésorerie liées aux activités opérationnelles	5 919
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(3 506)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(2 593)
Incidence de la variation de taux des changes	180
<b>Trésorerie nette</b>	<b>0</b>

## VII – Autres annexes

### VII.1 – Ventilation de l'impôt différé actif et passif

#### Impôts différés actifs

(en milliers d'euros)	31.12.2009			31.12.2008
	- 1an	+ 1an	Total	Total
Décalage provisoire fiscal/social	3 829	0	3 829	1 125
Provisions réglementées	(436)	(226)	(662)	0
Éliminations marge interne	822	0	822	0
Provisions retraites	474	3 935	4 409	2 165
Activation du déficit reportable	3 792	0	3 792	0
Autres	(597)	(508)	(1 105)	(789)
CVAE	427	0	427	0
<b>Total</b>	<b>8 311</b>	<b>3 201</b>	<b>11 512</b>	<b>2 501</b>

**Pertes fiscales reportables**

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables lorsque leur récupération est jugée probable. Au 31 décembre 2009, ces impôts différés actifs s'élèvent à 3792 K€ et concernent la société CNIM SA.

**Impôts différés passifs**

(en milliers d'euros)	31.12.2009			31.12.2008
	- 1 an	+ 1 an	Total	Total
Décalage provisoire fiscal/social	29	0	29	(3 629)
Décalage avancement-achèvement	2 204	0	2 204	11 043
Élimination marge interne	0	0	0	(606)
Provisions retraites	0	0	0	(4 235)
Amortissement des réévaluations d'actifs	0	262	262	311
Autres	0	0	0	1 168
<b>Total</b>	<b>2 233</b>	<b>262</b>	<b>2 495</b>	<b>4 052</b>

**VII.2 – Engagements hors bilan**

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
<b>Engagements donnés</b>		
Cautions bancaires de marchés	343 927	338 357
Autres avals, cautions et garanties donnés à des établissements financiers	402	919
<b>Engagements reçus</b>		
Cautions reçues des fournisseurs	104 079	90 781

**VII.3 – Effectif moyen**

	31.12.2009			31.12.2008		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Sociétés en intégration globale						
Ingénieurs et cadres	1 209	183	1 393	1 126	219	1 345
Collaborateurs	645	400	1 045	650	378	1 028
Ouvriers	425	616	1 041	440	647	1 087
<b>Total</b>	<b>2 279</b>	<b>1 199</b>	<b>3 478</b>	<b>2 216</b>	<b>1 244</b>	<b>3 460</b>
Effectif de la Division Transport	239	682	921	269	732	1 001
<b>Total hors Division Transport</b>	<b>2 040</b>	<b>517</b>	<b>2 557</b>	<b>1 947</b>	<b>512</b>	<b>2 459</b>

## Répartition des effectifs par société

	31.12.2009			31.12.2008		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
<b>Filiales françaises</b>						
BERTIN SERVICES	6			72		
BERTIN SERVICES AEROSPACE	119			78		
BERTIN TECHNOLOGIES	299			228		
ELLIPSE	26			22		
SPI-BIO	35			31		
IDPS	10					
BIOTEC	18					
<b>Sous-total Groupe Bertin</b>	<b>511</b>			<b>431</b>		
ATENA	68			80		
CNIM TRANSPORT France	171			189		
<b>Sous-total DT</b>	<b>239</b>			<b>269</b>		
BABCOCK WANSON	335			347		
CNIM	1 058			1 054		
CNIM INSERTION	9					
CNIM OUEST ARMOR	22			19		
CNIM THIVERVAL GRIGNON	16			3		
LAB	91			93		
<b>Total</b>	<b>2 279</b>			<b>2 216</b>		
<b>Filiales étrangères</b>						
ACCORD LIFT Services		109			107	
CNIM Canada		220			179	
CNIM Hong-Kong		93			138	
CNIM TRANSPORT EQUIPMENT		140			105	
CNIM SINGAPOUR		1			0	
CNIMEX		40			35	
CURTIS Canada		38			92	
CURTIS US/UK		40			76	
<b>Sous-total DT</b>		<b>682</b>			<b>732</b>	
BW AG		6			7	
BW Caldeiras		7			8	
BW España		34			32	
BW Italiana		144			145	
BW Maroc		70			69	
BW UK		52			51	
CBCE		4			23	
CB POLSKA		10			0	
CNIM AZERBAIDJAN		2			0	
CNIM Belgique		33			28	
CNIM ECS		20			20	
CNIM RUS		2			2	
CNIM UK (ex- MES)		3			3	
LAB GmBH		23			22	
MES		0			1	
MESE		108			101	
<b>Total</b>		<b>1 199</b>			<b>1 244</b>	
<b>Total Groupe</b>			<b>3 478</b>			<b>3 460</b>

## VII.4 – Autres informations sectorielles

(en milliers d'euros)	Environnement	Innovation et Systèmes	Énergie	Consolidé au 31.12.2009
Chiffre d'affaires	289 982	174 099	115 698	579 779
Vente intersegments				
<b>Total</b>	<b>289 982</b>	<b>174 099</b>	<b>115 698</b>	<b>579 779</b>
Résultat opérationnel	15 704	8 718	(9)	24 413
Résultat financier total				1 051
Quote-part du résultat ME <sup>(1)</sup>				2 712
Résultat des activités cédées				(23 986)
Impôts				(1 539)
Part des minoritaires				60
<b>Résultat net</b>				<b>2 711</b>

(1) La quote-part du résultat en équivalence est dans le secteur Environnement.

## VII.5 – Parties liées

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
<b>1) Ventes de biens et de services</b>		
*Entreprises associées	24 645	22 917
<b>2) Achats de biens et de services</b>		
*Entreprises associées	2 146	1 492
*Autres		
Martin GmbH	11 493	9 282
<b>3) Créances et dettes d'exploitation</b>		
*Créances sur les parties liées		
Entreprises associées	4 615	5 654
*Dettes envers les parties liées		
Entreprises associées	852	353
Martin GmbH	2 929	1 268
<b>4) Prêts consentis</b>		
Entreprises associées	28 309	38 091

## VII.5 – Parties liées (suite)

(K€)	Organes		
	Total dirigeants	Cadres hors classe	Conseil de Surveillance
<b>5) Dirigeants</b>			
Engagements financiers	Néant		
Engagements de retraite <sup>(1)</sup>	Néant		
Avances et crédits alloués			
Rémunérations allouées		3 885	716

Tous les Membres en position cadre hors classe bénéficient à ce titre, après 60 ans, d'un complément retraite à prestations définies.

Les transactions avec les parties liées ont été réalisées selon les modalités normales du marché.

## VII.6 – Risques de marché

### 1) Taux

Les emprunts à taux variable qui n'ont pas vocation à être tirés de façon certaine ne sont pas couverts.

Les emprunts en dollars canadien ne sont pas couverts car ils sont destinés à un prêt à la filiale canadienne CNIM Canada.

### 2) Risque de change sur les contrats

Tous les contrats libellés en devises sont couverts sur le risque de change par des achats/ventes à terme auprès des banques ou par des couvertures de change auprès de la Coface en France.

Les instruments dérivés sur les contrats de ventes à terme sont comptabilisés au passif pour un montant de 22 K€ et à l'actif pour un montant de 260 K€ (cf. annexe V.8).

### 3) Risque de change sur les actifs

Tous les actifs libellés en devises sont couverts par des emprunts en devises ou des ventes à terme de devises.

Les actifs en dollars canadiens sont couverts par un emprunt pour un montant de 7,5 millions de dollars canadiens

### 4) Actions

Le risque est limité aux actions d'autocontrôle.

L'évaluation au cours de clôture des actions propres - enregistrées en diminution des capitaux propres - s'élève à 4 193 K€, pour une comptabilisation au cours historique de 4 545 K€.

## VII.7 – Risques de liquidité

Le Groupe suit une politique extrêmement prudente dans la gestion des liquidités. Le risque est quasi-nul dans un horizon à court et moyen terme.

Les aspects généraux de couverture de risques sont exposés dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne – paragraphe 3.

## VIII – Honoraires

Les honoraires des Commissaires aux Comptes sont :

(en milliers d'euros)	Deloitte		Ernst & Young	
	2009	2008	2009	2008
Audit légal	353	310	588	603
Autres missions juridique, fiscale, sociale	10	22		27
<b>Total</b>	<b>363</b>	<b>332</b>	<b>588</b>	<b>630</b>

## IX – Événements postérieurs à la date de clôture

Conformément au mandat donné par le Conseil de Surveillance au Directoire le 1<sup>er</sup> septembre 2009, des sociétés de la Division Transport ont fait l'objet d'une cession effective, et certains passifs l'objet de règlements, sans remettre en cause l'évaluation des actifs et passifs destinés à être cédés.



## I.6 ► Comptes sociaux

---

Bilan	74
Compte de résultat	76
Tableau des flux de trésorerie	77
Annexe aux comptes sociaux	78

## ► Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)		31.12.2009			31.12.2008
	Notes	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				0	0
Immobilisations incorporelles	V.1	35 784	8 501	27 283	38 283
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains		3 189	611	2 578	2 580
Constructions		33 177	26 810	6 367	6 365
Installations techniques, matériels et outillages industriels		26 839	18 280	8 560	5 056
Autres		8 143	5 905	2 238	2 331
Immobilisations corporelles en cours		11 513		11 513	2 830
Avances et acomptes				0	0
<b>Sous-total immobilisations corporelles</b>	V.2	<b>82 861</b>	<b>51 605</b>	<b>31 257</b>	<b>19 162</b>
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations		147 201	35 575	111 627	102 234
Créances rattachées à des participations		10 829		10 829	22 989
Autres immobilisations		12 606	7 250	5 355	3 572
<b>Sous-total immobilisations financières</b>	V.3	<b>170 636</b>	<b>42 825</b>	<b>127 811</b>	<b>128 795</b>
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>289 282</b>	<b>102 931</b>	<b>186 351</b>	<b>186 240</b>
<b>Stocks</b>					
Matières premières		5 564	2 879	2 685	3 780
Marchandises				0	0
Produits finis				0	0
Contrats à long terme/travaux en cours				0	0
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>		<b>12 115</b>	<b>4 489</b>	<b>7 626</b>	<b>5 952</b>
<b>Créances d'exploitation</b>					
Clients et comptes rattachés	V.4	212 599	3 590	209 009	207 030
Autres créances		104 043	24 120	79 923	92 106
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	V.5	<b>21 316</b>		<b>21 316</b>	<b>52 076</b>
Disponibilités		10 465		10 465	8 926
Charges constatées d'avance	V.6	926		926	1 852
<b>Total actif circulant</b>		<b>367 027</b>	<b>35 078</b>	<b>331 950</b>	<b>371 723</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				0	0
Écarts de conversion actif	V.12	829		829	3 061
<b>Total général</b>		<b>657 138</b>	<b>138 009</b>	<b>519 129</b>	<b>561 025</b>

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2009	31.12.2008
<b>Capitaux propres</b>			
Capital		6 056	6 056
Primes		7 237	7 237
Réserve légale		606	606
Réserves		108 263	108 950
Résultat Net		(23 159)	10 059
Provisions réglementées et subventions.	V.7	2 881	2 780
<b>Capitaux propres</b>	V.8	<b>101 884</b>	<b>135 688</b>
Provisions pour risques et charges	V.9	26 206	46 750
<b>Dettes financières</b>			
Emprunts et dettes/établissements de crédit	V.10	65 497	110 386
Emprunts et dettes financières divers	V.10	119 619	75 029
<b>Total dettes financières</b>		<b>185 116</b>	<b>185 415</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes		9 094	2 775
<b>Dettes d'exploitation</b>			
Fournisseurs	V.10	87 929	97 670
Dettes fiscales et sociales	V.10	66 983	55 714
<b>Total dettes d'exploitation</b>		<b>154 912</b>	<b>153 384</b>
Autres dettes	V.10	8 139	2 458
<b>Total dettes</b>		<b>357 262</b>	<b>344 032</b>
Produits constatés d'avance	V.11	30 913	30 627
Écarts de conversion passif	V.12	2 865	3 927
<b>Total général</b>		<b>519 129</b>	<b>561 025</b>

► **Compte de résultat**

au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2009	31.12.2008
<b>Produits d'exploitation</b>			
Chiffre d'affaires	VI.1	307 803	349 503
Production stockée	VI.1		
Production immobilisée		1 901	10 615
Subventions d'exploitation		2 573	2 971
Reprise de provisions		29 505	30 710
Transfert de charges		826	3 232
Autres produits		2 262	1 663
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>344 870</b>	<b>398 694</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats et variation de stock		(187 880)	(207 814)
Autres achats externes		(52 085)	(62 956)
Impôts, taxes et assimilés		(5 287)	(5 211)
<b>Charges de personnel</b>			
Salaires et traitements		(56 472)	(53 141)
Charges sociales		(28 008)	(25 643)
Participation			(2 202)
Dotations aux amortissements		(4 426)	(3 967)
Dotations aux provisions		(10 479)	(29 036)
Autres charges		(5 425)	(4 006)
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>(350 062)</b>	<b>(393 974)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(5 192)</b>	<b>4 720</b>
<b>Quote-part des résultats sur opérations en commun</b>			
<b>Produits financiers</b>			
Produits financiers de participation		3 644	30 857
Sur valeurs mobilières et créances		405	790
Autres intérêts et produits assimilés		721	3 548
Reprises sur provisions et transferts de charges		4 011	10 720
Différences de change		5 972	6 830
<b>Total produits financiers</b>		<b>14 753</b>	<b>52 745</b>
<b>Charges financières</b>			
Dotations aux amortissements et provisions		(12 081)	(28 023)
Intérêts et charges financières		(2 253)	(14 213)
Différences de change		(5 205)	(8 936)
Sur valeurs mobilières			
<b>Total charges financières</b>		<b>(19 539)</b>	<b>(51 171)</b>
<b>Résultat financier</b>	VI.2	<b>(4 786)</b>	<b>1 573</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>(9 978)</b>	<b>6 293</b>
Produits exceptionnels		7 636	16 639
Charges exceptionnelles		31 019	17 452
Résultat exceptionnel	VI.3	(23 383)	(813)
Impôts exigibles	VI.4	10 202	4 580
<b>Résultat net</b>		<b>(23 159)</b>	<b>10 059</b>

## ► Tableaux des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Résultat net	(23 159)	10 059
Élimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Élimination des amortissements et provisions	(12 671)	21 772
Élimination de la variation des impôts différés		
Élimination des plus ou moins-values de cession	(4 806)	(4 640)
Élimination du résultat sur fusion	0	(8 069)
Élimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence		
Autres produits et charges sans incidence trésorerie		
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>(40 636)</b>	<b>19 122</b>
<b>Dividendes reçus des mises en équivalence</b>		
<b>Incidence de la variation du BFR lié à l'activité</b>		
Stocks et encours	1 095	4 311
Avances et acomptes versés	(1 674)	1 727
Variation des créances d'exploitation	(14 714)	(17 643)
Autres créances et comptes de régularisation	13 841	(38 204)
Avances et acomptes reçus	6 319	(16 604)
Variation des dettes d'exploitation	1 528	31 631
Variation des autres dettes	4 906	7 879
<b>Total</b>	<b>11 301</b>	<b>(26 903)</b>
<b>Flux net généré par (affecté à) l'activité (A)</b>	<b>(29 335)</b>	<b>(7 781)</b>
<b>Acquisition d'immobilisations</b>	<b>(22 075)</b>	<b>(98 403)</b>
Acquisitions d'actions propres		
Cession d'immobilisations	19 836	44 296
Cessions d'actions propres		
Incidence des restructurations (apports-fusions)	0	3 782
<b>Flux net provenant des (affecté aux) investissements (B)</b>	<b>(2 239)</b>	<b>(50 325)</b>
Dividendes versés par la société mère	(10 747)	(8 962)
Dividendes versés aux minoritaires		
Augmentation (réduction) de capital		
Subventions d'investissements	0	1 526
Emissions d'emprunts	656	111 347
Remboursements d'emprunts	(58 706)	(10 572)
Cession (acquisition) d'actions propres	(1 131)	(711)
<b>Flux net provenant du (affecté au) financement (C)</b>	<b>(69 928)</b>	<b>92 627</b>
Incidence de la variation des taux de change (D)		
Incidence Changement de principes comptables (E)		
<b>Variation de trésorerie A + B + C + D + E</b>	<b>(101 502)</b>	<b>34 520</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>		
Valeurs mobilières de placement et actions propres	21 316	52 370
Disponibilités	10 465	8 926
Concours bancaires courants	(539)	(743)
Comptes courants filiales	(64 134)	8 057
<b>Total</b>	<b>(32 892)</b>	<b>68 611</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(101 502)</b>	<b>34 520</b>

## ► Annexe aux comptes sociaux

### I – Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présupposant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Toutes les provisions nécessaires ont été constituées afin de donner une image fidèle de la situation de la société.

### II – Appartenance à un périmètre de consolidation

CNIM SA est société mère du Groupe CNIM.

### III – Méthodes appliquées aux différents postes du bilan et du compte de résultat

#### III.1 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

##### III.1.1 – Immobilisations incorporelles

	Durée
Concessions, brevets, licences	Entre 5 et 10 ans
Logiciels informatiques	3 ans

Les durées retenues pour l'amortissement des concessions brevets et licences sont inférieures à leurs durées de protection juridique.

Les fonds de commerce ne concernent que des fonds achetés et ne donnent pas lieu à amortissement. Ils sont enregistrés à leur valeur d'acquisition et dépréciés éventuellement en fonction des cash flow futurs actualisés.

##### III.1.2 – Immobilisations corporelles

#### A – Valorisation

Les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition. Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

En application de l'approche par composants, la société utilise des durées d'amortissements différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

#### B – Amortissements

Les amortissements inscrits en diminution de l'actif correspondent à la dépréciation calculée selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie indiquée ci-après.

Les taux retenus découlent des durées d'utilisation suivantes :

#### C – Durées d'amortissement

	Durée	Valeur résiduelle
Bâtiments Génie civil	30 ans	10 %
Aménagements d'installations	10 ans	
Voiries	20 ans	
Matériel et outillage	10 ans	
Éléments roulants (portique, pont, grue)	De 5 à 8 ans	
Petit matériel	8 ans	
Outillage	5 ans	
Appareils de contrôle	8 ans	
Matériel de transport (véhicules automobiles)	4 ans	
Petit matériel de manutention	5 ans	
Mobilier et matériel de bureau	Entre 5 et 10 ans	
Matériel de sécurité	4 ans	
Matériel informatique	De 2 à 5 ans	

#### III.2 – Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées au coût d'acquisition, hors frais accessoires.

#### Titres de participation

Les titres et autres immobilisations financières sont estimés à leur valeur d'usage. La valeur d'usage s'apprécie en fonction des perspectives de rentabilité résultant des dernières estimations du management, de la quote-part de situation nette détenue et de la valeur de l'actif net réévalué. Lorsque cette valeur est supérieure à la valeur comptable enregistrée au bilan, cette dernière n'est pas modifiée. Dans le cas contraire, une provision pour dépréciation est enregistrée.

#### Créances rattachées à des participations

Elles sont enregistrées à leur valeur historique et dépréciées en cas de risque de non recouvrement.

#### Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et dépréciés en fonction de la situation nette et des perspectives futures.

### III.3 – Valorisation des stocks et encours

#### Stocks

Les stocks sont comptabilisés au coût moyen pondéré et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur prix de revient est supérieur au dernier cours connu, ou lorsqu'un sous-emploi d'une partie du stock doit être envisagé.

#### Encours de production

Les encours de production sont valorisés en tenant compte de la totalité des éléments constitutifs de leur prix de revient à l'exception des frais d'administration générale, commerciaux et financiers qui sont soldés en charge au cours de chaque exercice.

### III.4 – Contrats à long terme

Le chiffre d'affaires et la marge des contrats en cours sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement.

Le produit pris en compte correspond au prix de vente avancé, calculé sur la base de la dernière estimation du prix de vente total du contrat, multiplié par le pourcentage d'avancement réel de l'opération.

Le pourcentage d'avancement est déterminé par le rapport des coûts encourus sur les coûts probables à terminaison.

Lorsque les prévisions de résultat font apparaître une perte, une provision pour perte à terminaison est inscrite dans le passif non courant du bilan.

À l'achèvement des contrats, seules restent au bilan les dépenses qui restent à encourir. Elles font l'objet d'une provision pour charge inscrite dans le passif courant du bilan.

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif sur la ligne "Avances et acomptes reçus sur commandes".

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des facturations intermédiaires est déterminé. Si ce montant est positif, il correspond au montant dû par le client et est comptabilisé à l'actif sur la ligne "Clients et comptes rattachés". Si ce montant est négatif, il correspond au montant dû au client et est comptabilisé au passif sur la ligne "Produits constatés d'avance".

Dans un souci de présentation homogène avec les comptes consolidés, les acomptes reçus des clients se rapportant à des travaux effectués ont été nettés avec les produits à recevoir à l'actif du bilan.

### III.5 – Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances font, le cas échéant, en fonction du risque encouru, l'objet d'une provision pour dépréciation.

### III.6 – Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur cours d'achat. Leur valeur d'usage est déterminée au cours moyen du dernier mois de l'exercice pour les titres cotés, au dernier prix de rachat connu pour les SICAV et à la dernière valeur liquidative pour les parts de fonds communs de placement. Les moins-values potentielles font l'objet d'une provision pour dépréciation, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les intérêts courus non échus sont comptabilisés seulement lorsqu'ils sont identifiables (bons du Trésor à taux fixe, certificats de dépôt, comptes à terme).

### III.7 – Provisions pour risques et charges

Ces postes comprennent principalement :

#### III.7.1 – Provisions pour risques

**A** – Les provisions pour litiges et contentieux en cours établies sur la base de notre estimation du risque encouru.

**B** – Les provisions pour garanties données aux clients et établies soit sur des bases statistiques compte tenu des dépenses engagées dans le passé sur des affaires de même nature, soit par application d'un pourcentage sur le prix de vente.

**C** – Les provisions pour pertes à terminaison compte tenu de la méthode de l'avancement figurent au passif du bilan.

#### III.7.2 – Provisions pour charges

**A** – Les provisions pour renouvellement et entretien du gros outillage des usines d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) en exploitation, dans le cadre de nos obligations de remplacement de matériel sont calculées à partir d'un programme de gros entretien, tenant compte de la durée de vie des composants et de la durée résiduelle du contrat.

**B** – Les provisions pour charges restant à engager sur affaires liquidées.

### III.8 – Avances reçues sur commandes en cours

Ce poste concerne exclusivement les acomptes et factures clients encaissés sur les affaires en cours.

### III.9 – Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écarts de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées par une couverture font l'objet d'une provision pour risques.

### III.10 – Recherche et Développement

Les frais de recherche sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont immobilisés à l'actif dès lors qu'ils satisfont aux critères d'activation (principalement rentabilité future de l'activité développée).

Les frais de développement inscrits à l'actif du bilan sont des dépenses liées au secteur de l'Environnement. Les dépenses relatives au trottoir rapide ne sont pas immobilisées.

Les dépenses de développement non dissociables des contrats ne sont pas immobilisées.

### III.11 – Intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale applique le principe de neutralité qui laisse l'économie d'impôt à la société CNIM, tête de groupe fiscal, sans engagement à la restituer en cas de retour à une situation bénéficiaire.

### IV – Événements importants de la période

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> septembre, le Conseil de Surveillance a donné mandat au Directoire de procéder à la cession du secteur Transport.

Les entités Curtis Canada, Curtis Door System et Curtis Door Inc ont été mises en liquidation en septembre 2009.

Cette opération a généré chez CNIM des pertes exceptionnelles pour le montant de 25 778 K€.

## V – Notes sur le bilan

### V.1 – Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)						
Nature des immobilisations	Valeur au début de l'exercice 2009	Augmentations par acquisitions	Autres	Variations par virements de poste à poste	Diminutions par cessions ou mises hors service	Valeur à la fin de l'exercice 2009
<b>Valeurs brutes</b>						
Frais d'établissement	0					0
Concessions, brevets, licences	3 546	43			38	3 551
Autres immobilisations incorporelles	5 618	273			246	5 645
Fonds commercial	21 056					21 056
Frais de recherche et développement	2 553	366			2 330	589
Immobilisations en cours <sup>(1)</sup>	13 657	1 427		(10 139)		4 944
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>46 430</b>	<b>2 108</b>	<b>0</b>	<b>(10 139)</b>	<b>2 615</b>	<b>35 784</b>
<b>Amortissements</b>						
Frais d'établissement	0					0
Concessions, brevets, licences	3 063	17				3 080
Autres immobilisations incorporelles	4 385	696			244	4 836
Fonds commercial	457					457
Frais de recherche et développement	243	281			396	128
<b>Total amortissements</b>	<b>8 148</b>	<b>994</b>	<b>0</b>		<b>640</b>	<b>8 501</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>38 283</b>	<b>1 114</b>	<b>0</b>	<b>(10 139)</b>	<b>1 975</b>	<b>27 283</b>

1) Reclassement du démonstrateur LCAT en immobilisations corporelles en cours pour le montant de 10 139 K€ (cf. V.2). Les immobilisations incorporelles en cours comprennent les frais de développement sur les programmes en cours.

## V.2 – Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Valeur au début de l'exercice 2009	Augmentations par acquisitions	Variations autres changement de méthode	Variations par virements de poste à poste	Diminutions par cessions ou mises hors service	Valeur à la fin de l'exercice 2009
<b>Nature des immobilisations</b>						
<b>Valeurs brutes</b>						
Terrains et aménagements	3 189					3 189
<b>Constructions</b>						
Sur sol propre	15 388					15 388
Sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	17 219	646		316	392	17 789
<b>Sous-total constructions</b>	<b>32 607</b>	<b>646</b>	<b>0</b>	<b>316</b>	<b>392</b>	<b>33 177</b>
Installations techniques, matériel et outillage industriel	22 920	3 945		1 035	1 061	26 839
<b>Autres immobilisations corporelles</b>						
Installations générales, agencements et aménagements divers	11				3	9
Matériel de transport et manutention	861	170			186	845
Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 177	516		398	802	7 289
Emballages récupérables et divers						
<b>Sous-total autres immobilisations corporelles</b>	<b>8 050</b>	<b>686</b>	<b>0</b>	<b>398</b>	<b>991</b>	<b>8 144</b>
Immobilisations en cours	2 830	294		8 390		11 513
Avances et acomptes	0					0
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>69 596</b>	<b>5 570</b>	<b>0</b>	<b>10 139</b>	<b>2 444</b>	<b>82 862</b>
<b>Amortissements</b>						
Terrains et aménagements	609	2				611
<b>Constructions</b>						
Sur sol propre	13 818	170				13 988
Sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	12 424	767			370	12 821
<b>Sous-total constructions</b>	<b>26 242</b>	<b>937</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>370</b>	<b>26 809</b>
Installations techniques, matériel et outillage industriel	17 864	1 459			1 044	18 280
<b>Autres immobilisations corporelles</b>						
Installations générales, agencements et aménagements divers	12	1			3	11
Matériel de transport et manutention	597	130			48	679
Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 109	903			798	5 215
Emballages récupérables et divers						
<b>Sous-total autres immobilisations corporelles</b>	<b>5 719</b>	<b>1 034</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>848</b>	<b>5 905</b>
<b>Total amortissements</b>	<b>50 434</b>	<b>3 432</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 262</b>	<b>51 605</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>19 162</b>	<b>2 138</b>	<b>0</b>	<b>10 139</b>	<b>182</b>	<b>31 257</b>

### V.3 – Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Montant brut au 31.12.2008	Augmentations	Diminutions	Montant brut au 31.12.2009
<b>Nature des immobilisations</b>				
<b>Valeurs brutes</b>				
Titres de participation <sup>(1)</sup>	133 519	13 781	99	147 201
Créances rattachées à des participations <sup>(2)</sup>	22 989	545	12 705	10 829
<b>Autres immobilisations financières</b>				
TIAP <sup>(3)</sup>	1 058	–	–	1 058
Autres titres immobilisés	7 437	–	–	7 437
Prêts	25	–	–	25
Actions propres <sup>(4)</sup>	2 463	1 131	–	3 594
Dépôts et cautionnements	489	71	67	493
<b>Sous-total autres immobilisations financières</b>	<b>11 472</b>	<b>1 202</b>	<b>67</b>	<b>12 607</b>
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>167 978</b>	<b>15 528</b>	<b>12 871</b>	<b>170 635</b>
<b>Dépréciations</b>				
Titres de participation <sup>(5)</sup>	31 285	4 289	–	35 574
Créances rattachées à des participations <sup>(2)</sup>	0	–	–	0
<b>Autres immobilisations financières</b>				
TIAP	443	7	–	450
Autres titres immobilisés	6 387	–	–	6 387
Prêts	0	–	–	0
Actions propres	1 068	–	656	412
Dépôts et cautionnements	1	–	–	1
<b>Sous-total autres immobilisations financières</b>	<b>7 899</b>	<b>7</b>	<b>656</b>	<b>7 250</b>
<b>Total dépréciations</b>	<b>39 184</b>	<b>4 296</b>	<b>656</b>	<b>42 824</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>128 794</b>	<b>11 232</b>	<b>12 215</b>	<b>127 811</b>

#### (1) Titres de participation

L'augmentation correspond principalement à la participation de CNIM dans la souscription de capital de la société Babcock services pour un montant de 5 661 K€, dans l'achat des parts de la société Société Industrielle Maritime pour 392 K€, de Bertin Technologies pour un montant de 934 K€, à la souscription au capital des sociétés CNIM Transport France pour 795 K€ et Lab pour un montant de 6 000K€.

La diminution correspond principalement à la sortie des titres de la SCIG Péri, suite à sa dissolution.

#### (2) Créances rattachées à des participations

L'augmentation est due aux écarts de conversion CNIM Canada pour un montant de 545 K€. La diminution correspond au remboursement du prêt CNIM Development pour un montant de 11 696 K€ et du prêt BW France pour un montant de 1 009K€.

#### (3) Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP)

Les TIAP sont constitués essentiellement de 5 471 titres Foster Wheeler Fakop pour 1 051 K€ dépréciés de 450 K€ pour s'ajuster à la situation nette de la société.

#### (4) Actions propres

Nombre d'action au 01.01.2009	30 000
Acquisition en 2009	15 000
<b>Total au 31.12.2009</b>	<b>45 000</b>

#### (5) Dépréciation des titres de participation

Les dépréciations concernent les titres SMI pour 55 K€, CTH pour 3 100 K€, CTF pour 795 K€ et CNIM Saoudi pour 339 K€.

## Titres de participation et dépréciation

(en milliers d'euros)		Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	% détention
CNIM NETHERLAND	15 000 titres	31 000	–	31 000	100
CNIM OUEST ARMOR	4 000 titres	40	–	40	100
CNIM CTG	4 000 titres	40	–	40	100
CNIM SAOUDI	–	929	339	590	90
CNIM RUS	–	0	–	0	100
EKOMZ	–	2	–	2	70
BW ESPAÑA	–	0	–	0	0,21
BABCOCK WANSON HOLDING	2 331 600 titres	30 615	–	30 615	100
BABCOCK WANSON ITALIANA	1 000 titres	1	–	1	0,02
BABCOCK WANSON MAROC	1 titre	0	–	0	–
SOCIETE INDUSTRIELLE ET MARITIME	7 840 titres	392	55	337	49
CBCE	–	3 135	3 135	0	100
CCUAT	1 247 titres	76	–	76	50
CNIM UK/Martin E.S.	1 604 990 titres	2 371	–	2 371	100
CNIM Espagne	98 titres	48	8	40	100
CNIM INDUSTRIE	3 865 titres	60	14	46	100
Babcock Services	641 109 parts	5 661	–	5 661	100
CB Services	1 000 parts	11	–	11	100
CTH	200 000 titres	19 700	19 700	0	99
CTF	464 249 titres	12 302	12 302	0	100
CTIPE	250 titres	4	–	4	100
DAUPHINE	–	1	1	0	100
BERTIN Technologies	200 000 titres	15 492	–	15 492	100
ENERGONUT	110 302 titres	2 182	–	2 182	40
CSBC	500 titres	1	–	1	50
LAB	274 992 titres	18 500	–	18 500	100
Technoplus Industries	200 614 titres	4 500	–	4 500	34,74
SCI 35, rue de Bassano	499 titres	8	–	8	100
SMA	41 titres	63	–	63	3
SOMMUDIMEC	–	4	4	0	100
CNIM Babcock Sulamerica	9 000 titres	6	6	0	100
CNIM INSERTION (ex- STOMA)	2 538 titres	38	11	27	70
UTE Bilbao	Parts GIE 75 %	18	–	18	75
E.C.S	1 000 titres	1	–	1	–
<b>Total valeurs</b>		<b>147 201</b>	<b>35 575</b>	<b>111 626</b>	<b>–</b>

## V.4 – État des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	Degré de liquidité de l'actif		
		Échéances à moins d'un an	Échéances de 1 an à 5 ans	Échéances à + de 5 ans
<b>Créances</b>				
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>				
Créances rattachées à des participations	10 829	1 010		9 819
Prêts	25		4	21
Dépôts et cautionnements (part des autres immobilisations financières)	493	82	411	0
<b>Total 1</b>	<b>11 347</b>	<b>1 092</b>	<b>415</b>	<b>9 840</b>
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>				
Clients douteux ou litigieux	0	0		
Clients effets à recevoir	183	183		
Autres créances clients <sup>(1) (2)</sup>	212 416	212 416		
<b>Total 2</b>	<b>212 599</b>	<b>212 599</b>		
<b>Autres créances d'exploitation</b>				
Personnel et comptes rattachés	365	365		
Organismes sociaux	0	0		
État et autres collectivités publiques	20 485	20 485		
Débiteurs divers	4 999	4 999		
Groupe et associés	78 193	78 193		
<b>Total 3</b>	<b>104 043</b>	<b>104 043</b>		<b>0</b>
Charges constatées d'avance	926	926		
<b>Total créances</b>	<b>328 914</b>	<b>318 659</b>	<b>415</b>	<b>9 840</b>

(1) Dont entreprises liées : 33 003 milliers d'euros.

(2) Dont produits à recevoir : 120 695 milliers d'euros.

## V.5 – Valeurs mobilières de placement

## V.5.1 – Valeur au bilan

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2009	31.12.2008
	Nombre de titres	Montant	Montant
Actions propres (animation du cours) <sup>(1)</sup>	14 297	952	925
Étoile CDN	30	3 068	5 010
Cash Invt 2004	123	276	316
CL Médium	1	33	356
CL Monétaire	–	–	17
Unisécurité	–	–	4 814
CAAM	79	16 852	26 750
SG Barep opportunities	–	–	5 001
NATEXIS USD	12	135	2 273
Klebber Euribor	–	–	4 906
BNPP ALPHA MULT	–	–	2 000
<b>Total</b>	–	<b>21 316</b>	<b>52 370</b>
Dépréciation des actions propres	–	–	(294)
<b>Total</b>	–	<b>21 316</b>	<b>52 076</b>

## V.5.2 – Cours du marché

<b>Total</b>	<b>21 408</b>	<b>52 050</b>
--------------	---------------	---------------

## V.5.3 – Plus-value latente ayant déjà supporté l'impôt

<b>Total</b>	<b>92</b>	<b>(319)</b>
--------------	-----------	--------------

## (1) Nombre d'actions propres

	Nombre	Montant
Solde au 31.12.2008	13 570	925
Achats 2009	12 566	871
Ventes 2009	(11 839)	(844)
Solde au 31.12.2009	14 297	952

## V.6 – Comptes de régularisation actif

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Nature		
a) Charges comptabilisées d'avance sur frais généraux	926	1 852
b) Frais financiers comptabilisés d'avance à moins d'un an sur effets escomptés	–	–
c) Frais financiers comptabilisés d'avance à plus d'un an sur effets escomptés	–	–
<b>Total</b>	<b>926</b>	<b>1 852</b>

## V.7 – Provisions réglementées

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice 2009	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice 2009
Nature				
Amortissements dérogatoires	1 254	1 171	500	1 925
Provisions crédit à l'étranger	0	956	–	956
Provision pour investissement	1 526	–	1 526	0
<b>Total</b>	<b>2 780</b>	<b>2 127</b>	<b>2 026</b>	<b>2 881</b>

## V.8 – Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	
A.	D.
1. Capitaux propres à la clôture de l'exercice n - 1 avant affectations	Variations en cours d'exercice
125 630	1. Variation du capital
2. Affectations de résultats à la situation nette par l'AGO	2. Variation des primes, réserves, report à nouveau
Résultat 2008	3. Variation des "provisions" relevant des capitaux propres
10 059	4. Contreparties des réévaluations
Capitaux propres 31.12.2008	5. Variation des provisions réglementées et subventions d'équipement
135 689	101
Distribution	6. Autres variations
(10 901)	<b>Sous-total D</b>
Dividendes sur actions propres	<b>101</b>
<b>Sous-total A</b>	E.
<b>124 942</b>	Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice n avant AGO (C + D)
B.	125 043
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice n	F.
1. Variation du capital	Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice (= E – C)
2. Variation des primes, réserves, report à nouveau	101
<b>Sous-total B</b>	G.
<b>0</b>	Dont variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
C.	0
(= A + B) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	H.
124 942	Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (F – G)
	101

Les capitaux propres à l'ouverture et à la clôture s'entendent hors résultat de l'exercice.

## V.9 – Provisions pour risques, charges et dépréciation d'actifs

## V.9.1 – Provisions pour risques

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice 2009	Augmentations dotations de l'exercice	Diminution reprises de l'exercice consommées	Diminutions reprises de l'exercice non consommées	Provisions à la fin de l'exercice 2009
Provisions pour litiges	2 216	530	1 236	627	883
Autres provisions pour risques	10 032	8 081	9 098	23	8 992
Provisions pour garantie	4 060	3 145	2 467	1 125	3 613
Provisions pour pertes de change	3 061	829	3 061	–	829
Provisions pour pertes à terminaison	5 279	653	4 481	–	1 451
<b>Total risques</b>	<b>24 648</b>	<b>13 238</b>	<b>20 343</b>	<b>1 775</b>	<b>15 767</b>

## V.9.2 – Provisions pour charges

Engagements retraites	90	–	8	–	82
Engagement médaille du travail	380	–	34	–	346
Charges sur affaires livrées	21 632	5 182	12 077	4 727	10 010
<b>Total charges</b>	<b>22 102</b>	<b>5 182</b>	<b>12 119</b>	<b>4 727</b>	<b>10 438</b>
<b>Total risques et charges</b>	<b>46 750</b>	<b>18 419</b>	<b>32 462</b>	<b>6 502</b>	<b>26 205</b>

## V.9.3 – Provisions pour dépréciation d'actifs

Participations	31 285	4 289	–	–	35 574
Autres immobilisations financières	7 900	7	656	–	7 252
<b>Total actifs financiers</b>	<b>39 185</b>	<b>4 297</b>	<b>656</b>	<b>–</b>	<b>42 826</b>
Stock matières premières	3 387	594	1 101	–	2 880
Clients	3 989	919	650	669	3 590
Avances et acomptes versés sur commandes	4 231	302	–	44	4 489
Autres créances	296	23 844	–	20	24 120
Valeurs mobilières de placement	294	–	294	–	0
<b>Total actifs circulants</b>	<b>12 198</b>	<b>25 659</b>	<b>2 044</b>	<b>733</b>	<b>35 080</b>
<b>Total actifs</b>	<b>51 383</b>	<b>29 955</b>	<b>2 700</b>	<b>733</b>	<b>77 905</b>
<b>Total risques, charges et actifs</b>	<b>98 132</b>	<b>48 375</b>	<b>35 162</b>	<b>7 234</b>	<b>104 110</b>
Exploitation	–	10 480	29 504	–	–
Financier	–	12 081	4 011	–	–
Exceptionnel	–	25 814	74	–	–
Impôts	–	–	8 807	–	–
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>48 375</b>	<b>42 397</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

### Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges concernent essentiellement des litiges potentiels sur des contrats Environnement.

### Provisions pour garantie

Les provisions pour garantie sont constituées soit par des moyens statistiques, soit par application d'un pourcentage sur le prix de vente. Le taux appliqué aux usines ensemble clés en main est de 1,5 %.

### Provisions pour perte à terminaison

Lorsqu'un contrat long terme a une perte prévisionnelle à terminaison, la perte à l'avancement est prise dans le résultat de l'exercice et la perte au delà de l'avancement est provisionnée en "Provisions pour perte à terminaison".

### Autres provisions pour risque

La principale reprise sur le poste autres provisions pour risques concerne les provisions pour impôts, taxes (8 807 K€). L'augmentation de la provision est due principalement au dépôt de bilan de la société CURTIS pour 7 915 K€.

### Engagements de retraites et assimilés

L'apport en 2000 de l'activité industrielle de BABCOCK Entreprise comprenait la provision retraite du personnel. Dans les comptes consolidés, les indemnités de départ à la retraite sont constituées pour la totalité du personnel.

Le montant des indemnités de départ en retraite qui serait dû à l'ensemble du personnel présent au 31 décembre 2009 s'élève à 5 957 676 euros .

Le calcul des indemnités de départ à la retraite est établi selon des méthodes actuarielles tenant compte de l'âge des départs à la retraite, de la mortalité (table INSEE TH00-02 - TF00-02 (décès)) , de l'ancienneté et de la rotation du personnel. Il tient compte d'un taux d'augmentation des salaires de 1%, d'un taux d'inflation de 2% et d'un taux d'actualisation de 4,75%.

### Autres engagements non comptabilisés

#### Droits individuels de formation

Les droits individuels de formation non pris par les salariés de la société au 31 décembre 2009 représentent 84 416 heures.

### Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies qui est le système français de répartition, les cotisations sont enregistrées en charge au compte de résultat au cours de l'exercice. Il n'y a aucun engagement et aucune provision constitués.

### Régimes à prestations définies

Le personnel partant en retraite en position cadre hors classe et après 60 ans bénéficie d'un complément de retraite à prestations définies.

La provision au 31 décembre 2009 s'élève à 857 700 euros.

### Engagement médaille du travail

L'entreprise verse une prime à l'occasion de la remise de la médaille du travail. Cette prime est fonction de l'ancienneté dans l'entreprise. Les droits acquis ont été pour la première fois provisionnés en 2003.

Le calcul de la provision pour médaille du travail a été effectué selon des méthodes actuarielles tenant compte de l'âge du salarié au moment où il bénéficie des primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail, de la mortalité (table INSEE TH00-02-TF00-02), de l'ancienneté et de la rotation du personnel. Il tient compte d'un taux d'inflation de 2% et d'un taux d'actualisation de 4,75%.

La provision au 31 décembre 2009 s'élève à 345 K€.

### Provisions pour charges sur affaires livrées

Lorsqu'un contrat est livré, les dépenses afférentes à ce contrat ne sont pas encore toutes comptabilisées. Le solde par rapport à la provision est passé en "Provisions pour charges sur affaires livrées".

Les provisions pour charges sur affaires livrées ont une durée de vie très courte et sont reprises en quasi-totalité dans l'exercice suivant.

## V.10 – État emprunts et dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		À moins de 1 an	À plus de 1 an à moins de 5 ans	À plus de 5 ans
<b>Dettes</b>				
Banques (soldes créditeurs)	539	539	–	–
Avances CT	–	0	–	–
Autres emprunts /établissements de crédit <sup>(1)</sup>	64 958	0	64 958	–
<b>Sous-total emprunts et dettes/établissements de crédit</b>	<b>65 497</b>	<b>539</b>	<b>64 958</b>	<b>0</b>
Emprunts et dettes financières diverses hors Groupe	1 296	1 106	190	–
Comptes courants passif (Groupe)	118 323	118 323	–	–
<b>Sous-total emprunts et dettes financières diverses</b>	<b>119 619</b>	<b>119 429</b>	<b>190</b>	<b>–</b>
Dettes fournisseurs <sup>(2)</sup>	87 929	87 130	798	–
Dettes fiscales et sociales	66 983	66 983	–	–
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	–	0	–	–
Autres dettes	0	0	–	–
Produits constatés d'avance	30 913	30 913	–	–
<b>Total</b>	<b>370 940</b>	<b>304 994</b>	<b>65 946</b>	<b>0</b>

(1) Détail des emprunts auprès des établissements de crédit

(en milliers d'euros)	Montant des lignes	Montant au 31.12.2009	Taux	Devise
Caractéristiques des emprunts contractés				
Crédit moyen terme : novembre 2007		120 000		
Multidevises	–	–	–	En K euros
Remboursable de 2007 à 2012	–	–	–	–
* KEUR : 60 000	–	60 000	Variable sur Euribor	Euro
* KCAD : 7 500	–	4 958	Variable sur Libor CAD	Dollar CAD
	–	64 958	–	–

(2) Dont entreprises liées 22 014 milliers d'euros à moins d'un an.

## V.11 – Comptes de régularisation passif

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Produits comptabilisés d'avance		
À moins de 1 an <sup>(1)</sup>	30 913	30 627
À plus de 1 an et moins de 5 ans	–	–
<b>Total</b>	<b>30 913</b>	<b>30 627</b>

(1) Produits constatés d'avance sur les affaires.

## V.12 – Écarts de conversion

(en milliers d'euros)	Total	Écart actif				Net	Écart passif	Total
		Compensé par couverture de change	Écart passif	Engagement	Provisions pour risques			
Créances d'exploitation	368	-	-	-	368	-	706	
Dettes d'exploitation	461	-	-	-	461	-	2 159	
<b>Total</b>	<b>829</b>	-	-	-	<b>829</b>	-	<b>2 865</b>	

## V.13 – Charges à payer

(en milliers d'euros)	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 935
Dettes fiscales et sociales	17 046
Autres dettes et créiteurs divers	0
<b>Total</b>	<b>24 981</b>

## VI – Notes sur le compte de résultat

### VI.1 – Chiffre d'affaires et production par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Chiffre d'affaires (production vendue)		
France	193 538	269 938
Export	114 266	79 565
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>307 804</b>	<b>349 503</b>
Production stockée		
France	-	-
Export	-	-
<b>Total production stockée</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total activité</b>	<b>307 804</b>	<b>349 503</b>

### Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Environnement	126 230	161 185
Innovation et Systèmes	127 664	111 720
Énergie	34 601	47 705
Autre activité : Transport	19 309	28 893
	<b>307 804</b>	<b>349 503</b>

## VI.1 – Chiffre d'affaires et production par secteur d'activité (suite)

## Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
France	193 538	248 476
Royaume-Uni	24 345	20 672
Europe (autres)	73 011	63 427
Asie	6 732	3 289
Autres	10 178	13 639
	<b>307 804</b>	<b>349 503</b>

## VI.2 – Résultat financier

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Produits financiers de participation <sup>(1)</sup>	3 644	30 857
Produits nets sur cessions VMP	405	790
Intérêts sur immobilisations financières	582	3 439
Intérêts sur créances actif circulant	139	109
	<b>722</b>	<b>3 548</b>
Reprise provisions pertes de change	3 061	2 554
Reprise autres provisions	950	97
Boni de fusion CNIM Environnement <sup>(3)</sup>		8 069
	<b>4 011</b>	<b>10 720</b>
Différences positives de changes	5 972	6 830
<b>Total produits financiers</b>	<b>14 754</b>	<b>52 744</b>
Dotation provision pour pertes de change	829	3 061
Dotation aux provisions <sup>(2)</sup>	11 252	24 961
	<b>12 081</b>	<b>28 023</b>
Intérêts sur comptes courants et dépôts créditeurs	1 896	4 966
Divers	288	8 849
Intérêts sur valeurs mobilières	69	397
	<b>2 253</b>	<b>14 213</b>
Différences négatives de change	5 205	8 936
<b>Total charges financières</b>	<b>19 540</b>	<b>51 171</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(4 786)</b>	<b>1 573</b>

(1) Détail des "Produits financiers de participation"

Q/P Rés SCI.G.Péri	32
Q/P Rés.SCI Bassano	340
Dividendes LAB	2 990
Dividendes CCUAT	255
Dividendes SMA	27
	<u>3 644</u>

(2) Ce poste comprend principalement les dotations aux provisions sur titres de CTF pour 795 K€. CTH pour 3 099K€, Cnim Saoudi pour 339 K€, SMI pour 55 K€, Fakop pour 7 K€ et une provision pour dépréciation sur les comptes courants CTF pour 5 000 K€, CTH pour 1 500 K€ et CBCE pour 455 K€.

(3) Boni de fusion : transmission universelle de patrimoine CNIM Environnement.



## VI.5 – Résultat financier relatif aux entreprises liées (intégrées globalement)

(en milliers d'euros)			
1) Produits financiers facturés aux filiales		2) Charges facturées par les filiales	
BERTIN	88	CNIM ENGINEERS	286
BW AG	1	LAB	89
BW Espagne	6	LAB GmbH	213
SCI BASSANO	34	BW UK	6
SPIBIO	(13)	SCI G PERI	4
CNIM Canada	47	CTG	3
CB POLSKA	2	MESE	95
CBCE	3	BWF	3
CNIM Netherlands	6		<b>699</b>
CNIM ESC UK	2	Dépréciation des titres de CTH	3 100
COA	2	Dépréciation des titres CTF	795
CTE	14	Dépréciation des titres CNIM Saoudi	339
BWH	13	Dépréciation des titres FAKOP	7
BWF	107	Dotation provision dépréciation du compte courant CBCE	456
CTF (ex- CTS)	119	Dotation provision dépréciation du compte courant CTF	5 000
CTH	119	Dotation provision dépréciation du compte courant CTH	1 500
ATENA	33		
	<b>582</b>	<b>Total charges</b>	<b>11 896</b>
Dividendes reçus de LAB	2 990		
<b>Total produits</b>	<b>3 572</b>		

## VII – Engagements financiers et autres informations

### VII.1 – Ventilation impôt

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt et participation		Impôt société				Résultat net			
	Comptable	Fiscal	Théorique	Déficit imputé	Divers et changements de méthode	Dû	Théorique	Participation	Crédit impôt recherche	Comptable
<b>Courant</b>										
France	(10 517)	9 907	7 530	(1 577)	(8 807)	(2 854)	(18 047)	0	2 203	(5 460)
Étranger	(1 663)	(1 659)	212			212	(1 875)			(1 875)
<b>Exceptionnel</b>	<b>(23 383)</b>	<b>(23 375)</b>	<b>(7 560)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(7 560)</b>	<b>(15 823)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(15 823)</b>
<b>Total</b>	<b>(35 563)</b>	<b>(15 127)</b>	<b>182</b>	<b>(1 577)</b>	<b>(8 807)</b>	<b>(10 202)</b>	<b>(35 745)</b>	<b>0</b>	<b>2 203</b>	<b>(23 158)</b>
1. France	(33 900)	(13 468)	(30)	(1 577)	(8 807)	(10 414)	(33 869)	0	2 203	(21 283)
2. Étranger	(1 663)	(1 659)	212			212	(1 875)			(1 875)
<b>Total 1 + 2</b>	<b>(35 563)</b>	<b>(15 127)</b>	<b>182</b>	<b>(1 577)</b>	<b>(8 807)</b>	<b>(10 202)</b>	<b>(35 744)</b>	<b>0</b>	<b>2 203</b>	<b>(23 158)</b>
N° de colonne	1	2	3	4	4a	5	6	7	7a	8

Colonne 6 = colonne 1 – colonne 3

Colonne 8 = colonne 1 – colonne 5 – colonne 7 + colonne 7a

Colonne 4 = économie d'impôt réalisée sur les déficits des filiales : 1 577  
 IFA perdues par les filiales

1 577

La société établit désormais son résultat fiscal à l'avancement.

## VII.2 – Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

(en milliers d'euros)		Montant
Nature des différences temporaires		
<b>Accroissements</b>		
Amortissements dérogatoires		1 171
Autres provisions réglementées		956
Écart de valeur liquidative sur OPCVCM		20
<b>Total</b>		<b>2 147</b>
IS à 34,43 % – II Accroissement de la dette future d'impôts		739
<b>Allègements</b>		
Provisions et charges non déductibles l'année de comptabilisation		1 116
Résultats latents fiscalisés		
Écart de valeur liquidative sur OPCVCM		
Organic 2009		419
Participation des salariés 2009		0
Provision pour pertes à terminaison		653
Écarts de conversion passif <sup>(1)</sup>		2 866
Divers (TVTS 4 <sup>e</sup> trimestre)		14
<b>Total</b>		<b>5 068</b>
IS à 34,43 % – Allègement de la dette future d'impôts		1 745
Déficits reportables		0
Moins-values à long terme		0
Commentaires		
Montant de la réserve des plus-values nettes	à 10 % =	
à long terme ayant supporté l'impôt	à 15 % =	
	à 19 % =	
	à 25 % =	
<b>Montant net de la réserve au passif du bilan</b>		<b>0</b>

(1) Retraité dans les comptes consolidés.

## VII.3 – Incidences des dispositions fiscales sur le résultat

(en milliers d'euros)		
Résultat net de l'exercice		(23 159)
Dotation de l'exercice aux provisions réglementées		2 127
Reprises de l'exercice sur provisions réglementées (provision pour investissement)		2 026
Réduction d'impôt du fait des dotations IS à 34,43 %	2 127 x 34,43 %	(732)
Augmentation d'impôt du fait des reprises IS à 34,43 %	2 026 x 34,43 %	698
<b>Résultat hors incidence des dispositions fiscales dérogatoires</b>		<b>(19 041)</b>

## VII.4 – Engagements de crédit-bail

### Immobilisations en crédit-bail

(en milliers d'euros)	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements			Valeur nette
		De l'exercice <sup>(1)</sup>	Changement de méthode	Cumulées	
Postes					
Matériel et outillage	1 500	150	0	300	1 200

(1) Amortissements qui auraient été enregistrés s'ils avaient été acquis (linéaire sur 10 ans).

Postes	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel	
	De l'exercice	Cumulées	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total à payer	Total à payer	
Matériel et outillage	401	802	401	407	–	808	0	

## VII.5 – Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008	
<b>Engagements donnés</b>			
Cautions de marché	288 630	286 034	
Effets escomptés non échus	–	–	
	288 630	286 034	
<b>Engagements reçus</b>			
Cautions reçues des fournisseurs	83 956	62 656	
<b>Engagements réciproques</b>			
Ventes à terme de devises			
4 000 000 dollars Canadien (CAD)	– 1 an	2 740	5 835
1 000 000 au 29.01.2010 à 1,4565 (cours garanti EUR/CAD)			
1 000 000 au 30.04.2010 à 1,4583 (cours garanti EUR/CAD)			
1 000 000 au 31.07.2010 à 1,4607 (cours garanti EUR/CAD)			
1 000 000 au 29.10.2010 à 1,4629 (cours garanti EUR/CAD)			
900 millions de forints hongrois (HUF)	– 1 an	3 322	6 418
740 millions au 15.01.2010 à 269,67 (cours garanti EUR/HUF)			
160 millions au 26.03.2010 à 276,90 (cours garanti EUR/HUF)			
690 000 dollars américains (USD)	– 1 an	0	539
690 000 au 15.01.2009 à 1,28025 (cours garanti EUR/USD)			
Cessions créances clients – Dailly			
	– 1 an		
Dexia		7 891	9 994
Banque Palatine		0	4 819

## VII.6 – Effectifs (ventilation de l'effectif moyen)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Ingénieurs et cadres	538	0
Collaborateurs	293	8
Ouvriers	259	28
<b>Total</b>	<b>1 090 <sup>(I)</sup></b>	<b>36</b>

(I) Dont 32 en Belgique.

## VII.7 – Note concernant les dirigeants

	Total dirigeants	Organes	
		Cadres HC	Conseil de Surveillance
Engagements financiers	Néant		
Engagements de retraite	Néant		
Avances et crédits alloués	Néant		
Rémunérations allouées		3 885	716

## VII.8 – Risques de marché

### 1) Taux

Les emprunts à taux variable qui n'ont pas vocation à être tirés de façon certaine ne sont pas couverts.

Les emprunts à taux variable qui ont vocation à être tirés sont couverts à taux fixe par un swap de taux, ou capés par un taux maximum.

Les emprunts en dollars canadiens ne sont pas couverts car ils sont destinés à un prêt à la filiale canadienne CNIM Canada.

### 2) Risque de change sur les contrats

Tous les contrats libellés en devises sont couverts sur le risque de change par des achats/ventes à terme auprès des banques ou par des couvertures de change auprès de la COFACE.

### 3) Risque de change sur les actifs

Les actifs en livres ont été remboursés dans l'exercice et les emprunts rattachés ont été soldés.

### 4) Actions

Le risque est limité aux actions d'autocontrôle.

L'évaluation sur la base du cours au 31 décembre 2009 s'élève à 4 193 K€ pour une comptabilisation au cours historique de 4 545 K€ (cf. annexe V.5.1 et V.3).

## VII.9 – Tableau des filiales et participations

Informations financières	Réserves et report à nouveau (avant affectation des résultats)		Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Capital			Brute	Nette					

### A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous :

#### 1. Filiales (+ 50%)

Bertin Technologies	3 000	9 392	100,00	15 492	15 492	5 083	46 661	4 434
Babcock-Services	5 671	0	100,00	5 661	5 661	719	0	(719)
BWH	28 212	(516)	100,00	30 615	30 615	1 711	0	396
CBCE	1 591	(1 720)	100,00	3 135	0	660	627	(455)
CB-Services	10	0	100,00	10	10	258	142	(40)
CNIM Insertion	38	(12)	100,00	38	27	42	199	0
CNIM Netherland	1 500	(3 916)	100,00	31 000	31 000	647	100	1 986
CNIM Russie	0	(40)	100,00	0	0	60	75	(1)
CNIM Saoudi	925	0	90,00	929	590	0	0	(276)
CNIM UK	1 807	443	100,00	2 371	2 371	0	598	20
COA	40	45	100,00	40	40	89	3 769	127
CTF	5 794	(4 971)	100,00	12 302	0	15 244	27 852	(5 097)
CTG	40	(68)	100,00	40	40	371	12 500	817
CTH	2 982	(309)	99,00	19 700	0	15 030	0	(1 216)
Ekonz	2	0	70,00	2	2	0	0	0
LAB	2 750	15 535	100,00	18 500	18 500	791	41 843	1 376
SCI 35, rue Bassano	8	0	100,00	8	8	938	546	472

#### 2. Participations (entre 10 et 50% du capital)

CCUAT	153	910	50,00	76	76	0	16 704	(819)
CNIM Jersey	1	0	50,00	1	1	0	29 591	0
SIM	800	(1)	49,00	392	337	0		(112)
ENERGONUT	2 482	9 912	40,00	2 182	2 182	0	17 948	2 239
Technoplus Industrie	7 012	426	34,79	4 500	4 500	0	13 868	396

### B. Renseignements globaux concernant toutes les filiales ou participations

#### 1. Filiales (+ 50% du capital)

a) Filiales françaises (ensemble)	42 864	19 096	899	96 735	64 722	39 299	0	133 370	1 309
b) Filiales étrangères (ensemble)	11 508	(5 234)	760	43 108	39 634	2 344	0	1 542	516

#### 2. Participations

a) Dans les sociétés françaises (ensemble)	7 165	1 336		4 576	4 576		30 572	(423)
b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)	2 483	9 912		2 183	2 183		47 458	2 239

Pour les sociétés étrangères, les montants mentionnés ci-dessus ont été convertis au cours en vigueur au 31 décembre 2009, sauf le chiffre d'affaires et le résultat convertis au cours moyen de l'année 2009.

## VII.10 – Résultat financier des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)	Exercice 2005 (38 <sup>e</sup> exercice) 12 mois	Exercice 2006 (39 <sup>e</sup> exercice) 12 mois	Exercice 2007 (40 <sup>e</sup> exercice) 12 mois	Exercice 2008 (41 <sup>e</sup> exercice) 12 mois	Exercice 2009 (42 <sup>e</sup> exercice) 12 mois
<b>1. Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	6 056	6 056	6 056	6 056	6 056
Nombre d'actions émises	3 028 110	3 028 110	3 028 110	3 028 110	3 028 110
Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>2. Résultat global des opérations effectives</b>					
Chiffre d'affaires	293 853	301 581	299 160	349 503	307 803
Bénéfice avant impôts, participation, amortissements et provisions	23 758	23 942	8 791	29 002	(39 891)
Impôts sur bénéfices	(4 580)	(3 462)	(696)	4 580	10 202
Participation	0	0	790	2 202	0
Bénéfices après impôts, participation, amortissements et provisions	15 016	21 068	38 639	10 059	(23 159)
Résultat distribué	9 084	9 084	9 084	10 901	2 725
<b>3. Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
Bénéfice après impôts et participation, mais avant amortissements et provisions	6,33	6,76	2,67	10,36	(9,80)
Bénéfices après impôts, participation, amortissements et provisions	4,96	6,96	12,76	3,32	(7,65)
Dividende	3,00	3,00	3,00	3,60	0,90
<b>4. Personnel</b>					
Effectifs moyens de l'exercice	973	994	1 072	1 082	1 090
Montant de la masse salariale	46 653	48 312	49 986	53 141	56 472
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (SS, œuvres sociales, etc.)	22 276	23 204	23 385	25 617	28 008

## VII.11 – Événements postérieurs à la date de clôture

Néant.

# I.7 ► Résolutions proposées à l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2010

## PARTIE ORDINAIRE

### Première résolution

\_\_\_ APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX 2009  
L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Directoire, du Rapport du Conseil de Surveillance et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les opérations sociales de l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve tels qu'ils lui ont été présentés les comptes sociaux de cet exercice.

### Deuxième résolution

\_\_\_ APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS 2009  
L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Directoire, du Rapport du Conseil de Surveillance et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les opérations consolidées de l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve tels qu'ils lui ont été présentés les comptes consolidés de cet exercice.

### Troisième résolution

\_\_\_ RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

### Quatrième résolution

\_\_\_ AFFECTATION DU RÉSULTAT  
L'Assemblée générale, sur proposition du Directoire, décide d'imputer la perte de l'exercice s'élevant à la somme de (23 158 531,13) sur les autres réserves dont le montant sera ainsi ramené après cette imputation de 100 989 710,80 à 77 831 179,67 €.

### Cinquième résolution

\_\_\_ DISTRIBUTION D'UN DIVIDENDE  
L'Assemblée générale, sur proposition du Directoire, décide de distribuer un dividende de 0,90 € par action par prélèvement sur les autres réserves dont le montant sera ainsi ramené après ce prélèvement de 77 831 179,67 à 75 105 880,67 €.

Il vous est proposé :

**d'affecter la perte de l'exercice aux réserves générales**

– réserves générales avant affectation	100 989 710, 80 €
– perte de l'exercice	(23 158 531, 13) €
– réserves générales après affectation	77 831 179, 67 €

### de distribuer un dividende de 0,90 € par action

– réserves générales avant distribution	77 831 179,67 €
– dividendes de 0,90 € par action soit pour 3 028 110 actions	(2 725 299,00) €
– réserves générales après distribution	75 105 880,67 €

Toutefois, la Société étant autorisée à intervenir sur ses propres actions, il est précisé que les dividendes correspondant aux actions détenues par la Société à la date de distribution et non versés à ce titre seront affectés au compte "Report à nouveau".

Le dividende sera payé à partir du 5 juillet 2010. Ces revenus sont, le cas échéant, éligibles à la réfaction de 40% dans les limites définies par la loi.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices étaient les suivants :

(en euros)	2008	2007	2006
Nombre d'actions	3 028 110	3 028 110	3 028 110
Dividende	3,60	3,00	3,00

### Sixième résolution

\_\_\_ RACHAT EN BOURSE, PAR LA SOCIÉTÉ, DE SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE RACHAT  
L'Assemblée générale, délibérant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le Rapport du Directoire, autorise le Directoire, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, à acheter les actions de la société dans la limite d'une détention globale de 10% du capital de la société.

Ces achats pourront être réalisés en vue :

**a)** soit de procéder à des remises ou échanges de titres dans le cadre d'opérations de croissance externe;

**b)** soit de procéder à l'annulation des actions concernées;

**c)** soit d'animer le marché du titre CNIM par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité ou d'animation;

**d)** soit de consentir des options d'achats d'actions aux salariés ou dirigeants de la société ou du Groupe CNIM dans le cadre des dispositions de l'article 225-179 et suivants du Code du Commerce;

**e)** soit d'attribuer gratuitement des actions au profit des salariés ou dirigeants de la société ou du Groupe CNIM au sens des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce.

L'achat, la cession et, d'une manière générale, le transfert des actions pourront être effectués par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs.

Les opérations de rachat ainsi autorisées devront être réalisées dans le respect des articles 5 et 6 du Règlement européen n° 2273/2003, s'agissant :

- (i) du volume acquis pour les transactions concourant à la formation du cours;
- (ii) du montant du prix d'acquisition et;
- (iii) des périodes d'abstention.

L'Assemblée fixe à 200 euros le prix unitaire maximal d'achat par action sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société. Le montant global affecté à ce programme de rachat d'actions ne pourra en conséquence être supérieur à 60 562 000 euros.

L'Assemblée décide que la présente autorisation pourra être utilisée et le programme de rachat poursuivi même en cas d'offre publique portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la société.

La présente autorisation est valable pour une durée prenant fin à la date de la prochaine Assemblée générale annuelle.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Directoire avec faculté de déléguer, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

## Septième résolution

### \_\_\_ RENOUELEMENT DE MANDAT

L'Assemblée générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de :

- la société JOHES, représentée par M. Jean-François VAURY, né le 22 novembre 1949 à Saint-Mandé (94160), de nationalité française et demeurant 22, rue de la Croix Nivert à Bougival (78380);
- pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

## Huitième résolution

### \_\_\_ RENOUELEMENT DE MANDAT

L'Assemblée générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de :

- M. Jean-Pierre LEFOULON, né le 19 octobre 1932 à Villeurbanne (69100), de nationalité française et demeurant 26 bis, Parc de Montretout à Saint-Cloud (92210);
- pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

## Neuvième résolution

### \_\_\_ RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée générale ratifie la cooptation au membre du Conseil de Surveillance de :

- Melle Lucile DMITRIEFF, née le 6 janvier 1967 à Neuilly-sur-Seine (92200), de nationalité française, et demeurant 77, avenue Jean-Baptiste Champeval à Créteil (94000);
- nommée lors du Conseil de Surveillance du 1<sup>er</sup> septembre 2009 pour la durée du mandat restant à courir de M. Nicolas DMITRIEFF, soit jusqu'à l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

## Dixième résolution

### \_\_\_ RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée générale ratifie la cooptation au membre du Conseil de Surveillance de :

- M. Stéphane HERLICQ, né le 12 mai 1962 à Paris (75008), de nationalité française et demeurant 11, chemin du Castelet à Le Rouret (06650);
- nommé lors du Conseil de Surveillance du 1<sup>er</sup> septembre 2009 pour la durée du mandat restant à courir de M. Olivier Chiarisoli, soit jusqu'à l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

## Onzième résolution

### \_\_\_ FIXATION DES JETONS DE PRÉSENCE

L'Assemblée générale prend acte des jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance pour les trois derniers exercices, soit un total de 96 000 € pour 2007, 88 000 € pour 2008 et 96 000 € pour 2009, et approuve en tant que de besoin ce montant.

Elle décide de fixer à 96 000 € le montant global des jetons de présence qui pourra être versé aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2010 en cours et les exercices suivants, jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

## PARTIE EXTRAORDINAIRE

### Douzième résolution

— MODIFICATION DE L'ARTICLE 19 RELATIF À LA COMPOSITION ET AU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN VUE DE PRÉVOIR LA DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE REPRÉSENTANT LES SALARIÉS ACTIONNAIRES.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu le rapport du Directoire, décide en application des dispositions de l'article L. 225-71 du code de commerce de modifier comme suit l'article 19 des statuts :

#### Article 19 – Conseil de Surveillance

1. Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix huit au plus, nommés par l'Assemblée générale ordinaire.

2. Une personne morale peut être nommée membre du Conseil de surveillance. Lors de sa nomination ou cooptation, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était membre du Conseil de Surveillance en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

3. Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être, pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire d'au moins UNE action.

4. La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de six années.

5. Tout membre du Conseil de Surveillance nommé en remplacement d'un autre demeure en fonction pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

6. Tout membre sortant est rééligible.

7. Lors de toute Assemblée générale ordinaire annuelle, la moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance ne doit pas avoir atteint l'âge de 70 ans au cours de l'exercice sur les comptes duquel l'Assemblée est appelée à statuer. Seront réputés démissionnaires d'office, s'il y a lieu de rétablir cette proportion de la moitié, le ou les membres du Conseil de Surveillance les plus âgés, cette démission prenant effet à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel cette proportion a été dépassée, sauf régularisation avant cette date. Toutefois, si le ou les membres du Conseil de Surveillance les plus âgés exercent ou ont exercé les fonctions de Président du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance dans la société, ils sont maintenus en fonction et le ou

les membres du Conseil de Surveillance plus âgés après eux sont réputés démissionnaires d'office. Ces dispositions s'appliquent aux représentants permanents des personnes morales membres du Conseil de surveillance, sans mettre fin au mandat de celles-ci, mais à charge de désigner immédiatement un nouveau représentant permanent.

8. Lorsqu'à la clôture d'un exercice, la quote-part du capital détenue - dans le cadre prévu par les dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce – par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 dudit Code, représente plus de 3%, un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires est nommé par l'Assemblée générale ordinaire selon les modalités fixées par la réglementation en vigueur ainsi que par les présents statuts.

9. Les candidats à la nomination au poste de membre du conseil de surveillance salarié actionnaire sont désignés dans les conditions suivantes :

– a) Lorsque le droit de vote attaché aux actions détenues par les salariés ou par les fonds communs de placement dont ils sont membres est exercé par les membres du Conseil de Surveillance de ces fonds commun de placement, les candidats sont désignés en son sein par ce conseil.

– b) Lorsque le droit de vote attaché aux actions détenues par les salariés (ou par les fonds communs de placement dont ils sont membres) est directement exercé par ces salariés, les candidats sont désignés à l'occasion de la consultation prévue à l'article L. 225-106 du Code de commerce, soit par les salariés actionnaires spécialement réunis à cet effet, soit dans le cadre d'une consultation écrite. Seules les candidatures présentées par un groupe d'actionnaires représentant au moins 5% des actions détenues par les salariés qui exercent leur droit de vote à titre individuel sont recevables.

10. Les modalités de désignation des candidats non définies par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ou par les présents statuts, sont arrêtées par le Président du Conseil de Surveillance, notamment en ce qui concerne le calendrier de désignation des candidats.

11. Une liste de tous les candidats valablement désignés est établie. Celle-ci doit comporter au moins deux noms de candidats avec pour chacun des candidats, celui de son remplaçant éventuel en cas de vacance pour quelque raison que ce soit. La liste des candidats est annexée à l'avis de convocation de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à nommer le membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires.

12. Le membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires est nommé par l'Assemblée générale ordinaire dans les conditions applicables à toute nomination de membre du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée générale la liste

des candidats. Celui des candidats visés ci-dessus qui aura recueilli le plus grand nombre de voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée générale ordinaire sera désigné comme membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires.

**13.** Ce membre n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre maximal de membres du Conseil de Surveillance prévus par l'article L. 225-69 du Code de commerce.

**14.** La durée des fonctions du membre du Conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires est de 6 ans. Toutefois son mandat prend fin de plein droit et le membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires est réputé démissionnaire d'office en cas de perte de la qualité de salarié de la Société (ou d'une société ou groupement d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) ou de membre adhérent à un fonds commun de placement dont les actifs sont composés d'au moins 90 % d'actions de la Société. Jusqu'à la date de nomination ou de remplacement du membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires, le Conseil de Surveillance pourra se réunir et délibérer valablement.

**15.** En cas de vacance du poste de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires pour quelque raison que ce soit, son remplaçant entre immédiatement en fonction pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

**16.** Les dispositions relatives au huitième paragraphe du présent article cesseront de s'appliquer lorsqu'à la clôture d'un exercice, le pourcentage de capital détenu par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 précité, dans le cadre prévu par les dispositions de l'article L. 225-102 précité, représentera moins de 3 % du capital, étant précisé que le mandat de tout membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires nommé en application du huitième paragraphe expirera à son terme.

**17.** Les dispositions relatives au troisième paragraphe du présent article ne sont pas applicables au membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires. Néanmoins, le membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires représentant les salariés actionnaires devra détenir, soit individuellement, soit à travers un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) régi par le Code monétaire et financier, au moins une action ou un nombre de parts dudit fonds équivalent au moins à une action.

**18.** Le Conseil de Surveillance nomme parmi ses membres un Président et un Vice-Président obligatoirement personnes physiques, qui exercent leur fonction pendant toute la durée de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance.

**19.** Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués aux séances du conseil par tout moyen, même verbalement, par le Président.

**20.** Les décisions sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

**21.** Un règlement intérieur pourra prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

## PARTIE ORDINAIRE

### Treizième résolution

#### \_\_\_ POUVOIRS EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Le Président du Directoire,  
Nicolas Dmitrieff

## I.8 ► Attestation des personnes responsables

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la

société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le Président du Directoire,  
Nicolas Dmitrieff

## II.1 ► Rapport du Conseil de Surveillance sur le Rapport du Directoire

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de notre société vous a convoqués à une Assemblée générale mixte, conformément à la loi et aux statuts afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2009 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 2258-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée générale mixte annuelle ses observations sur le Rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice. Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de Surveillance

les comptes annuels, les comptes consolidés et le Rapport du Directoire conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le Rapport du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a fait le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil de Surveillance

## II.2 ► Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne

### 1 – Obligations légales

L'article L. 225-68 du Code de commerce résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière, impose au Président du Conseil de Surveillance de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

La loi du 3 juillet 2008 a modifié le contenu du rapport du Président sur le contrôle interne, notamment pour :

- les procédures de gestion des risques;
- le code de gouvernement d'entreprise : la société n'a pas de code interne de gouvernement d'entreprise mais a comparé ses pratiques avec le "code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées" de "l'AFEP/MEDEF" de 2003 et de décembre 2008. Le code de "l'AFEP/MEDEF" est mal adapté aux entreprises de taille intermédiaire notamment pour les entreprises familiales. Par rapport à ce code, nous avons noté le nombre insuffisant d'administrateurs indépendants et la durée du mandat des administrateurs, l'absence de comité des rémunérations et des nominations et l'absence d'évaluation du Conseil de Surveillance.

### 2 – Organisation des travaux de fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a été porté à 13 membres par l'Assemblée générale du 28 mai 2009.

Le Président du Conseil de Surveillance est M. Vsevolod DMITRIEFF.

Le Vice-Président du Conseil est M. François CANELLAS.

Les membres du Conseil de Surveillance indépendants sont au nombre de 3 :

- M. Richard ARMAND;
  - M. Jean-Pierre LEFOULON;
  - La société JOHES représentée par M. Jean-François VAURY.
- Est considéré comme membre du Conseil de Surveillance indépendant, tout membre choisi exclusivement en fonction de ses compétences et de son expérience et n'ayant aucun intérêt particulier à sa relation avec la société ou, conformément à la définition retenue par l'AMF, des membres n'exerçant pas de responsabilité de direction ou n'ayant aucun lien direct avec le Groupe CNIM.

Le Conseil de Surveillance se réunit une fois par trimestre au moins. Il entend à cette occasion le Rapport du Directoire sur la gestion de la société.  
Au cours de l'exercice 2009, il s'est réuni six fois.

Au cours de ces réunions, outre l'audition du Rapport du Directoire sur le fonctionnement de la société, les points suivants ont notamment été évoqués :

- autorisations globales annuelles données au Directoire dans le cadre des limites statutaires;
- examen des comptes sociaux et consolidés arrêtés par le Directoire;
- rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée générale;
- examen des comptes du premier semestre;
- examen des conventions réglementées;
- compte-rendu par le Directoire des opérations d'investissement et financières réalisées au cours de l'exercice et préalablement autorisées.

Lors de ces réunions, tous les membres du Conseil de Surveillance étaient présents, à l'exception d'une réunion où deux membres étaient excusés et d'une où un membre était excusé.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs des sujets déterminés.

Il peut décider de la création en son sein de commissions dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

#### 2.1 – Le Comité d'audit

Il a pour mission :

- de procéder à l'examen de la fiabilité de l'appareil qui concourt à l'arrêté des comptes et de la validité des méthodes adoptées pour traiter des opérations significatives;
- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés;
- de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent la fiabilité de celles-ci :
- d'analyser :
  - les risques pris par la société au niveau des offres et de la réalisation des contrats;
  - les procédures relatives à la détection de fraude.

Il doit également s'assurer du respect des règles garantissant l'indépendance et l'objectivité des Commissaires aux Comptes par leur audition périodique, piloter la procédure de sélection de ceux-ci (et transmettre au Conseil le résultat de cette sélection), communiquer au Conseil le montant des honoraires versés et vérifier que leurs montants ne sont pas de nature à porter atteinte à leur indépendance.

Trois membres du Conseil de Surveillance y sont affectés : M. François CANELLAS en qualité de Président, Mlle Agnès HERLICQ et M Jean Pierre LEFOULON. M François HERLICQ, Membre d'honneur du Conseil de Surveillance, est aussi Membre d'honneur du Comité d'audit.

Au cours de l'exercice, le Comité d'audit s'est réuni deux fois.

## 2.2 – Le Comité stratégique

Il a pour mission de s'occuper des affaires dites "Stratégiques" et a naturellement un caractère évolutif.

Il est composé de M. Richard ARMAND, M. François CANELLAS, M. Stéphane HERLICQ, M. Jean-François VAURY avec l'assistance de M. François HERLICQ. Le Président du Conseil de Surveillance, M. Vsevolod DMITRIEFF en assure la présidence et M. André HERLICQ y est associé de façon ponctuelle dans le cadre de ses compétences dans le domaine informatique.

Au cours de l'exercice, le Comité stratégique s'est réuni trois fois.

Outre les limitations prévues par la loi, les opérations suivantes ne peuvent être effectuées par le Directoire qu'avec l'accord préalable du Conseil de Surveillance :

- émissions de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptible d'entraîner une modification du capital social ;
- opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie de CNIM et de son Groupe et de modifier la structure financière de son périmètre d'activité, l'appréciation du caractère significatif étant faite par le Directoire sous sa responsabilité ;
- opérations dépassant un montant fixé chaque année par le Conseil de Surveillance pour :
  - toutes décisions d'investissement figurant au bilan au niveau de l'actif immobilisé ;
  - tous échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs ;
  - participation à la création de toutes sociétés, souscription à toutes émissions d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors opération de trésorerie ;
  - délivrance ou obtention de tous prêts, crédits ou avances.

## 3 – Risques

### 3.1 – Réglementation

La société est attachée à respecter la réglementation applicable à l'ensemble de ses activités et en particulier :
 

- les offres sont en accord avec la réglementation existante au moment de l'offre (il s'agit là principalement de réglementations techniques concernant le matériel et les installations fournies) ;

– les réglementations concernant les comptes de la société sont du ressort de la Direction Administrative et Financière. Ces réglementations sont mises à jour en permanence.

– pour les réglementations en matière d'environnement, les Directeurs d'Établissements sont chargés d'appliquer les règles spécifiques concernant chacun des établissements (pollution, établissements classés...);

– Le Directoire a établi une "Charte Sécurité" qui définit pour le Groupe les règles fondamentales concernant la protection du personnel, la protection de la santé et de l'environnement. La réglementation sur l'hygiène et la sécurité fait l'objet d'un suivi particulier par la Direction des Affaires Sociales Groupe qui veille à ce que :

- chaque établissement soit doté d'un responsable hygiène et sécurité et que la mise en place des procédures en coopération avec les représentants du personnel ai lieu en temps voulu ;
- les délégations de responsabilité données par le Président du Directoire soient mises en application ;
- les moyens de production soient aux normes de sécurité ;
- chaque accident ou incident corporel fasse l'objet d'une enquête sur les causes et que des solutions de prévention et de formation soient proposées pour réduire encore plus les risques ;
- tous les moyens soient mis en œuvre pour le respect des dispositions légales.

## 3.2 – Risques affaires

### 3.2.1 – Offres aux clients

Chaque Division de CNIM, placée sous la responsabilité d'un Directeur de division, ou filiale placée sous la responsabilité d'un Directeur de filiale, établit ses offres techniques et commerciales.

Ces offres comprennent :

- un projet technique définissant le type de matériel à fournir, les limites de fournitures et les garanties proposées au(x) client(s) ;
- une offre commerciale de prix établie (prix, révision de prix, termes de paiement, etc.) à partir des éléments du projet technique et ceux communiqués par la Direction Administrative et Financière (prix de la main d'œuvre, frais généraux...).

La marge nette incluse dans chaque offre fait l'objet pour chacune des Divisions d'instructions très précises émanant du Directoire. Les grands projets, d'un montant supérieur à 10 millions d'euros, sont préparés dans une revue d'offre avec le Directoire.

Les rabais éventuellement consentis au(x) client(s) sont soumis à l'arbitrage du Directoire pour les offres les plus importantes.

### 3.2.2 – Management des risques projet

Une procédure donne les directives pour l'identification et la gestion des risques d'un projet.

En phase offre, elle identifie les risques suivants :

- financier;
- contractuel et légaux;
- contexte du projet;
- définition du produit;
- qualité/réalisation du produit;
- performance du produit;
- industriels;
- délais et pénalités;
- mise en service;
- exploitation;

En phase réalisation, le Chef de projet sélectionne les risques significatifs devant faire l'objet d'actions ou de disposition de maîtrise et définit les actions pour réduire ce risque avec le responsable associé en vue d'un résultat attendu et un délai.

### 3.2.3 – Suivi des affaires

Après commande, pour chaque affaire, le Directoire assigne aux Directeurs de division/filiales des objectifs précis.

Chaque affaire est mise sous la responsabilité d'un chef de projet dont la mission est de reporter au Directeur de la division/filiale.

La maison mère et toutes les filiales font l'objet d'une revue trimestrielle affaire par affaire, secteur par secteur, division par division, société par société.

Ces revues trimestrielles se déroulent en présence du Président du Directoire, des Directeurs de chaque Secteur, de la Direction du Contrôle de Gestion et du Chef de projet.

À l'issue de ces revues, les Directeurs du Contrôle de Gestion de la maison mère et des filiales préparent une prévision de résultats du Groupe qui est soumise au Directoire pour approbation.

### 3.3 – Sauvegarde du patrimoine

Dans chaque établissement, un responsable est chargé de prendre toutes les mesures préventives et correctives nécessaires à la protection et à la conservation des biens mobiliers et immobiliers de la société.

La société est assurée par une police d'assurance pour elle-même et l'ensemble des sociétés du Groupe CNIM pour garantir l'intégrité de ses biens mobiliers et immobiliers, marchandises et stocks.

Cette police couvre les cas de périls majeurs tels que incendie, explosion, chute de foudre, tempête, grêle, effondrement, dégât des eaux, actes de vandalisme,

catastrophe naturelle, ainsi que les pertes d'exploitation et responsabilités y afférents.

Le montant global des garanties souscrites s'élève à 100 millions d'euros.

Par ailleurs, la société et le Groupe CNIM sont assurés dans le cadre de l'exécution de leurs engagements contractuels par des polices assurance groupe :

- tous risques chantiers : à concurrence de 120 millions d'euros
- responsabilité civile : à concurrence de 75 millions d'euros

Le Groupe a décidé de se prémunir contre les fraudes au moyen de paiement provenant de l'extérieur de l'entreprise en généralisant pour la majorité des sociétés du Groupe des moyens de paiement hautement sécurisés (dits VCOM) et en recourant au minimum aux moyens traditionnels que sont les chèques, les billets à ordre ou les virements normaux.

### 3.4 – Gestion des litiges : clients – fournisseurs – tiers

La Direction Juridique du Groupe est chargée :

- de mettre en jeu toutes les mesures préventives permettant d'éviter des litiges et la mise en cause des sociétés du Groupe, par exemple, et à titre non limitatif;
- conditions générales d'achat et de vente;
- vérification préalable soit directement, soit par délégation, de tout document susceptible d'engager la société et/ou ses filiales;
- de gérer avec les avocats nationaux et internationaux de la société toute réclamation émanant de tiers susceptibles de mettre en jeu la responsabilité du Groupe et assurer toute défense ou recours devant les juridictions concernées (tribunaux, cours arbitrales);
- d'examiner périodiquement les différents litiges, leurs évolutions, les risques encourus, leurs adéquations avec les couvertures d'assurance et les provisions constituées.

Pour ce faire, l'ensemble des membres de la Direction Juridique se réunit chaque mois.

Une réunion générale à laquelle participent les Directeurs Financiers et les Responsables de Division concernés se tient trois fois par an pour tenir compte de l'évolution des sinistres et contentieux, de leurs conséquences au niveau du Groupe et, le cas échéant, des provisions à constituer ainsi que des mesures pour y remédier.

### 3.5 – Risques financiers

#### Gestion de la trésorerie et des financements

La trésorerie euro du Groupe est centralisée au sein de la maison mère par un système dit de "cash pooling"

qui permet de consolider quotidiennement les excédents et les besoins de trésorerie des différentes sociétés et ainsi simplifier leur gestion.

La société met en œuvre une politique active d'optimisation de ses conditions de financement et de réalisation de ses opérations bancaires.

La trésorerie est totalement placée sur des produits monétaires purs, court terme ou moyen terme. Les placements financiers à plus de trois mois sont désormais enregistrés en immobilisations financières. Le Groupe n'a pas du tout été impacté par les produits à risque qui ont gravement touché la finance mondiale en 2008.

### Gestion des risques politiques, de change et de taux

Les grands contrats sont couverts contre le risque politique de non paiement.

Tous les efforts commerciaux sont faits pour être payés par nos clients dans la devise de nos dépenses : part française en euros et part locale en devise locale.

Les offres négociées en devises sont gérées soit par des polices spécifiques auprès de la COFACE soit par des opérations de marchés (options) si le coût n'est pas trop élevé.

Pour les commandes entrées en carnet et signées en devises, les risques de change contre euros sont remontés dans la maison mère qui utilise, après compensation des différentes positions, soit les procédures de couverture de change COFACE, soit les marchés à terme par l'intermédiaire d'un réseau bancaire.

Les fluctuations de taux d'intérêt sont couvertes par des swaps de taux, si cette couverture est efficace. Les lignes de crédit, utilisables par des tirages, ne sont pas couverts par des swap de taux.

### Risques patrimoniaux en devises

Les actifs financiers immobilisés en devises sont couverts soit par un emprunt libellé dans la même devise, soit par un swap de change de même devise que le patrimoine à couvrir.

## 4 – Processus de pilotage de l'information comptable et financière

Ce pilotage est assuré par la Direction Administrative et Financière et par le Directoire.

### 4.1 – Principes

Afin d'assurer une cohérence d'ensemble au niveau de ce processus, la Société veille à ce que :

- la séparation des fonctions soit conçue de façon à permettre un contrôle indépendant. Cette séparation des fonctions s'efforce de dissocier les tâches et fonctions relevant de l'opérationnel, de la protection des biens et de leur enregistrement comptable;
- les noms des personnes pouvant engager la société et les différents niveaux d'approbation requis selon le type d'engagement sont définis et mis à la disposition des personnes chargées de l'enregistrement afin de leur permettre de s'assurer que les opérations ont été correctement approuvées.

Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés, la société vérifie qu'il existe un dispositif organisé et documenté destiné à assurer l'homogénéité des données comptables et financières consolidées publiées.

- Une documentation permet de fixer et de faire connaître, au sein de la société, les principes de comptabilisation et de contrôle des opérations et de leurs flux.
- Les circuits d'information permettent :
  - l'exhaustivité de la capture des événements économiques pour chaque processus amont;
  - une centralisation régulière des données vers la comptabilité;
  - une homogénéisation des données comptables.
- Les contrôles portent sur la mise en œuvre de ces circuits d'information.
- Un calendrier d'élaboration des informations comptables et financières est diffusé au sein du groupe pour les besoins des comptes publiés de la société mère.
- Chaque collaborateur impliqué dans le processus d'élaboration de l'information comptable et financière a accès à l'information nécessaire pour appliquer, faire fonctionner et/ou surveiller le dispositif de contrôle interne.
- La Direction Administrative et Financière dispose d'une autorité lui permettant de faire valoir la règle comptable.
- Les procédures permettent de vérifier si les contrôles mis en place ont été effectués.
- Un manuel de principes/procédures comptables précise les concepts comptables utilisés au sein du Groupe et identifie le traitement des opérations les plus importantes.
- Une veille réglementaire permet d'appréhender et d'anticiper les évolutions de l'environnement de la société.
- Des contrôles spécifiques sont effectués sur les points qui seraient identifiés comme sensibles concernant des aspects comptables.

## 4.2 – Organisation et sécurité des systèmes d'information

Les processus suivants mettent sous contrôle des composantes de l'outil de production de l'information comptable :

- la tenue de la comptabilité est faite au moyen de systèmes informatisés avec une organisation claire et formalisée et avec une sécurité physique et logique des systèmes et données informatiques;
- l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble du système d'information font l'objet de règles précises en matière d'accès au système de validation des traitements et de procédure de clôture, de conservation des données et de vérifications des enregistrements;
- des procédures et des contrôles permettent d'assurer la qualité et la sécurité de l'exploitation, de la maintenance et du développement (ou du paramétrage) des systèmes de comptabilité et de gestion ainsi que des systèmes alimentant directement ou indirectement les systèmes comptables et de gestion;
- il existe des contrôles clés dans le système d'information (blocage des doubles saisies, existence de seuils à la saisie, accès limités pour certaines transactions...);
- la société est en mesure de répondre aux obligations spécifiques de l'administration fiscale :
  - conservation des données traitées par des applications informatiques qui concourent à la constitution d'enregistrements comptables ou à la justification d'un événement transcrit dans les documents contrôlés par l'administration fiscale;
  - documentation : il existe une description des règles de gestion des données et des fichiers, pour celles qui sont mises en œuvre dans les programmes informatiques ayant des incidences sur la formation des résultats comptables et fiscaux et sur les déclarations fiscales.

## 4.3 – Rôle du Directoire

Le Directoire veille à l'existence d'un dispositif de contrôle interne comptable et financier et en organise la surveillance. Ce dispositif vise à produire une information comptable et financière fiable et à donner en temps utile une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société.

À cette fin, le Directoire s'assure que le dispositif aborde les points suivants :

- l'organisation et le périmètre de responsabilité des fonctions comptable et financière afin que le Groupe soit doté de dispositifs d'identification des risques et de contrôle propres à assurer la fiabilité de l'information comptable et financière publiée par la société mère;
- la formalisation et la diffusion de règles comptables et de procédures (manuels des normes et de procédures);
- les obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables et financiers;
- l'existence de mesures visant à assurer la conservation et la sécurité des informations, données et traitements

informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables financiers (plans de continuité, en particulier dans le domaine informatique, archivage permettant de répondre aux obligations réglementaires, etc.);

- l'examen régulier de l'adéquation aux besoins des dispositifs évoqués ci-dessus et des moyens mis à disposition des fonctions comptable et financière (en personnel, en outils par exemple informatiques...).

Le Directoire s'assure de la mise en place d'un dispositif de pilotage visant à analyser et maîtriser les principaux risques identifiables ayant un impact potentiel sur l'élaboration de l'information comptable et financière publiée par la société.

- En particulier, il s'assure que les normes et procédures diffusées au sein de la société tiennent compte de l'évolution des besoins du Groupe et de son environnement (notamment réglementaire).

– Il veille à la définition et s'assure de la mise en place d'un dispositif de contrôle de gestion répondant aux besoins de fiabilité de l'information comptable et financière publiée, à savoir :

- il s'assure que le système d'information non comptable éventuellement utilisé à des fins de pilotage des activités fait l'objet de rapprochement avec le système d'information comptable;
- il s'assure également de la qualité des prévisions publiées ou utilisées dans le cadre des appréciations de valeur d'actifs et de dettes ou pour toute autre information comptable et financière publiée.

Ceci suppose que le dispositif de contrôle de gestion soit organisé de façon à permettre l'adéquation à ces besoins et la qualité de ces informations et prévisions.

- Le Directoire veille à la définition et à la mise en place de processus d'enregistrement comptable des opérations majeures (acquisitions ou cessions d'activité, restructurations, conclusions de contrats-clés) et de processus de validation de ces enregistrements.
- Il veille à la mise en place de procédures d'arrêté de certains comptes jugés sensibles (traitement de la comptabilisation des produits, analyse de la valeur des actifs-clés, ...).

Le Directoire établit les comptes (y compris l'annexe) en vue de leur arrêté. À cet effet, il :

- précise et explique les principales options de clôture et les estimations impliquant un jugement de sa part;
- met en évidence les changements de principes comptables et en informe le Conseil;
- s'assure de l'analyse des grands équilibres financiers (ratios d'endettement, liquidités, couverture...); identifie et explique les facteurs d'évolution des résultats;
- établit les états financiers en vue de leur arrêté, en les accompagnant des commentaires et analyses de la Direction Administrative et Financière;

– définit la stratégie de communication financière (indicateurs, modalités...) et propose ou arrête les termes des communiqués financiers.

En tant que responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, le Directoire échange avec les Commissaires aux Comptes.

– Il s'assure que les Commissaires aux Comptes ont revu les principes comptables retenus et les options comptables qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers.

– Il prend connaissance auprès des Commissaires aux Comptes du périmètre et des modalités de leur intervention. Il s'informe également des conclusions de leurs travaux sur les comptes.

– Il s'assure, le cas échéant, que les Commissaires aux Comptes sont informés des faiblesses majeures de contrôle interne identifiées au cours de l'exercice et susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière publiée.

#### 4.4 – Rôle du Conseil de Surveillance

Le Conseil vérifie auprès du Directoire que les dispositifs de pilotage et de contrôle sont de nature à assurer la fiabilité de l'information financière publiée par la société et à donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société et du Groupe.

Pour pouvoir effectuer ce contrôle :

- un travail préparatoire est effectué par le Comité d'audit.
- il est informé des caractéristiques essentielles des dispositifs de pilotage de la société et du Groupe et notamment des dispositifs de suivi des risques, de contrôle de gestion et de suivi du financement et de la trésorerie;
- le cas échéant, il est informé des changements de méthodes comptables et des options comptables retenus par la société qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers;
- il veille à la qualité du processus de sélection des Commissaires aux Comptes notamment au regard des critères de compétence et d'indépendance de ceux-ci;
- il est informé des événements significatifs intervenus dans l'activité et de la situation de trésorerie;
- de plus, il est informé des projets majeurs d'investissement, de cession ou de financement;
- le Conseil reçoit l'assurance des Commissaires aux Comptes qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités, notamment s'agissant des sociétés consolidées;
- il est informé des modalités d'intervention des Commissaires aux Comptes ainsi que des conclusions de leurs travaux;

– il reçoit l'assurance des Commissaires aux Comptes qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

### 5 – Organisation de la fonction comptable et de gestion

L'organisation de la fonction comptable et de gestion est basée sur l'exactitude et l'exhaustivité de l'information disponible pour tous les acteurs de l'entreprise. Ceci repose notamment sur l'enregistrement simultané des données pour la comptabilité légale et la comptabilité de gestion : les dépenses externes, les recettes, mais aussi la ventilation de la paie du personnel en fonction des affectations du temps passé sur les différents contrats.

#### 5.1 – Reporting comptable et de gestion

##### 5.1.1 – Périodicité et organisation des arrêts

Le Groupe et donc sa maison mère sont organisés pour publier des comptes semestriels au 30 juin et au 31 décembre. La pertinence des informations comptables et la tenue des dates de publication des comptes sont assurées par la diffusion des procédures d'arrêts de fin de période, la méthodologie d'évaluation des actifs, l'analyse critique des résultats à terminaison des contrats et des litiges/contentieux en cours. Ces procédures sont diffusées de façon significative pour les entités à comptabilité décentralisée (établissement stable, chantier de montage) et de façon plus globale pour les filiales consolidées. Ces filiales disposent par ailleurs de leurs propres procédures internes.

##### 5.1.2 – Cycle budgétaire et analyse de gestion

Les hypothèses d'arrêt de l'exercice en cours sont validées en décembre. Il est établi un budget pour l'année suivante et un ensemble d'objectifs pour l'année ultérieure. Le budget et les objectifs sont ensuite révisés périodiquement en cours d'année. Ces révisions concernent à la fois les prévisions commerciales, les budgets de fonctionnement, les prévisions de résultat de la maison mère et des filiales. À cette occasion, chaque contrat significatif fait l'objet d'une revue particulière devant le Directoire.

##### 5.1.3 - Normalisation comptable Groupe

La maison mère diffuse une procédure de consolidation du Groupe et les normes applicables pour l'arrêté des comptes. Chaque société du Groupe, maison mère ou filiale, décline sa propre procédure détaillée et adaptée à son métier.

Les comptes 2009 ont été réalisés conformément aux normes IAS/IFRS en vigueur.

## 5.2 – Planification/formalisation des procédures d'arrêtés

### 5.2.1 – Procédures de contrôle pré arrêtés et traitement des corrections

Avant tous les arrêtés, les services comptables s'assurent de l'exhaustivité des informations enregistrées et de tous les travaux préalables à ces arrêtés tels que : rapprochements bancaires, inventaires physiques des stocks, existence d'une vision à terminaison de tous les contrats et analyse critique de tous les litiges et contentieux en cours.

La préparation des arrêtés consiste aussi en l'analyse détaillée de tous les comptes de tiers (fournisseurs, clients, personnel de l'entreprise ou tiers extérieurs).

La maison mère s'assure par ailleurs que toutes les entités à comptabilité décentralisée ainsi que les filiales ont bien les moyens humains et matériels de fournir en qualité et en temps voulu leurs propres comptes auprès de leurs auditeurs et auprès de leur maison mère.

Pour préparer l'établissement des comptes consolidés à l'intérieur du Groupe, chaque société circularise toutes les autres sociétés de façon à éliminer toutes les prestations internes.

### 5.2.2 – Documentation des estimations ou options comptables

La société travaille sur des contrats de services et sur des contrats de construction à long terme dont la prévision à terminaison est essentielle dans la détermination du résultat de la période. Il est donc préparé, en vue des arrêtés, un document de résultat prévisionnel à terminaison pour chaque contrat concerné. Un document similaire est fourni pour tous les litiges et contentieux en cours avec l'avis du service juridique ou de l'avocat en charge du dossier.

### 5.2.3 – Audit externe et comptabilisation des ajustements

Une visite intérimaire des auditeurs externes est réalisée avant l'arrêté annuel des comptes afin de vérifier les procédures de contrôle interne et d'analyser les résultats prévisionnels à terminaison des contrats à long terme, qui resteront en cours à la fin de l'exercice.

Une planification de l'intervention des auditeurs externes précise les dates de ces interventions, fixe les thèmes particuliers qui seront soumis à leurs diligences et présente une première version des comptes sociaux et consolidés.

Les auditeurs externes remettent le résultat de leurs travaux lors d'une réunion de synthèse avec le Directoire puis avec le Comité d'audit et présentent leurs ajustements et les reclassements qu'ils estiment nécessaires, ainsi que leurs remarques.

La société passe alors les ajustements retenus dans les comptes sociaux de la maison mère et des filiales ainsi que dans les comptes consolidés pour présentation au Conseil de Surveillance.

Les diligences qui ont sous tendu l'analyse présentée par ce rapport impliquent le contrôle :

- du respect des règles de gestion du Groupe;
- de la sauvegarde des actifs;
- de la prévention et de la détection des fraudes et des erreurs;
- de l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables;
- de l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Compte tenu de toutes les procédures décrites, le Président du Conseil de Surveillance considère qu'il a une assurance raisonnable sur la qualité du contrôle interne du Groupe. La dérive de la filiale Curtis aux USA amènera le Groupe à être vigilant sur les rachats d'entreprise où les dirigeants/vendeurs sont particulièrement impliqués dans la bonne marche de l'entreprise.

## 6 – Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Principe – Les membres du Directoire ont une rémunération fixe et une prime fonction de la tenue de leurs objectifs personnels. Le Président du Directoire a un intéressement contractuel fonction du résultat net part du Groupe. Il n'existe pas d'avantage en nature, pas d'option de souscription ou d'achat d'action ni de distribution d'action gratuite.

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent 8 000 € de jetons de présence.

Les membres du Comité d'audit et du Comité stratégique reçoivent 20 000 € en fonction de leur présence.

Le Président du Conseil de Surveillance perçoit une indemnité de 250 008 €, le Vice-président perçoit une indemnité de 150 000 €.

Ces informations, associées avec celles contenues dans le paragraphe I.2 du Rapport du Directoire, donnent la totalité des informations contenues dans les sept tableaux prévus dans le rapport AFEP/MEDEF de décembre 2009.

## 7 – Participation des actionnaires à l'Assemblée générale

La participation des actionnaires à l'Assemblée générale est régie par les règles générales du Code Civil.

Toutefois, un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans, au nom d'un même actionnaire, dans les conditions prévues par la loi.

Ce rapport est soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance du 8 avril 2010.

## III.1 ► Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CNIM, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1 – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### 2 – Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été établies dans un contexte de forte volatilité des marchés, de crise économique et financière caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2008. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme décrit dans la note "III.2 – Immobilisations financières" de l'annexe, l'évaluation des titres de participation des filiales est effectuée en tenant compte soit de la quote-part de situation nette détenue et des perspectives de rentabilité attendue, soit de la valeur de réalisation probable compte tenu de la cession de l'activité Transport.
- Comme décrit dans la note "III.4 – Contrats à long terme", votre société comptabilise le chiffre d'affaires et la marge des contrats en cours selon la méthode de l'avancement. Cette méthode implique l'estimation de la marge probable à terminaison ainsi que de l'avancement de l'affaire.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre société et à vérifier que les différentes notes de l'annexe aux états financiers fournissent une information appropriée. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

---

### 3 – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce

sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2010  
Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et AUTRES  
Jean-Marie Perraud

DELOITTE & ASSOCIÉS  
Vincent Blestel

## III.2 ► Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CNIM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1 – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note I.1 des états financiers consolidés relatives aux changements de méthodes de l'exercice du fait de l'application de nouvelles normes IFRS adoptées dans l'Union européenne.

### 2 – Justification des appréciations

Les estimations comptables et jugements significatifs concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 rappelés en note 1 de l'annexe ont été réalisés dans un contexte de forte volatilité des marchés et de crise économique et financière caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2008. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations sur les éléments suivants :

- le classement en activité abandonnée de la Division Transport et la détermination de la juste valeur des actifs et passifs comptabilisés en activité abandonnée ;
- les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur des actifs non courants, et notamment des goodwill ;
- la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats en cours à l'avancement impliquant l'estimation de la marge probable à terminaison ainsi que de l'avancement de l'affaire.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre société et à vérifier que les différentes notes des annexes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3 – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2010  
Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et AUTRES  
Jean-Marie Perraud

DELOITTE & ASSOCIÉS  
Vincent Blestel

# III.3 ► Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

## 1 – Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1.2 – Contrat d'assurance "perte de mandat"

Afin que M. Nicolas Dmitrieff, Président du Directoire, bénéficie de la couverture d'assurance chômage – perte de mandat en cas de révocation et de licenciement, votre société a conclu à son bénéfice un contrat d'assurance lui permettant de bénéficier en temps utile de la couverture sociale nécessaire.

Aucune cotisation n'a été constatée à ce titre en 2009.

**Personne concernée:** Nicolas Dmitrieff.

### 1.3 – Extension du nombre de bénéficiaires des régimes de retraite à cotisations définies et à prestations définies mis en place par votre société au bénéfice de certains cadres "hors classe"

Votre société a mis en place en 1987 un régime de retraite à prestations définies pour les cadres supérieurs, directeurs salariés "hors classe", tels que définis par la Convention Collective Nationale de la Métallurgie.

Un régime supplémentaire de retraite à cotisations définies a ensuite été souscrit auprès d'un organisme assureur pour les mêmes bénéficiaires. Ce régime intégralement financé par l'employeur est basé sur une cotisation de 8% assise sur la rémunération annuelle brute, plafonnée à 8 plafonds annuels de la Sécurité Sociale.

Le montant total des retraites générales et des retraites spécifiques au personnel "hors classe" ne peut être supérieur à 65% de la rémunération de référence.

L'ensemble de ce régime de retraite supplémentaire au bénéfice des cadres "hors classe" a été autorisé par le Conseil de Surveillance en date du 27 octobre 2005.

Ce régime de retraite à cotisations définies et à prestations définies a été étendu à deux nouveaux mandataires sociaux, et autorisé par votre Conseil de Surveillance en date du 22 octobre 2009.

**Personnes concernées:** Catherine Delcroix et Philippe Demigne.

## 2 – Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de des conventions et de des engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### 2.1 – Location-gérance à la société LAB du fonds de commerce Egide

Lors de sa séance du 27 juin 2002, le Conseil d'Administration a autorisé la conclusion avec la société LAB d'une convention de location-gérance du fonds de commerce Egide, concernant le traitement de fumées.

Cette location a été consentie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003, pour une redevance annuelle de 600 000 €.

Au cours de l'exercice 2009, du fait de l'opération d'apport de ce fonds à LAB, votre société a mis un terme au contrat le 23 avril 2009, et aucun produit n'a été comptabilisé au titre de la location-gérance pour la période concernée.

## 2.2 – Location-gérance à CNIM Transport France du fonds de commerce

Votre Conseil de Surveillance du 31 janvier 2008 a autorisé la mise en location-gérance du fonds de commerce de conception, industrialisation, commercialisation et installation d'escaliers mécaniques à CNIM Transport France.

Ce contrat a pris fin le 23 avril 2009 du fait de l'opération d'apport de ce fonds à CNIM Transport France et aucune facturation n'a été effectuée sur la période.

## 2.3 – Assistance commerciale avec la société LAB

En contrepartie de l'assistance commerciale apportée et de l'exclusivité accordée par votre société pour la réalisation du traitement de fumée sur les usines neuves dont votre société est constructeur, il a été convenu que la société LAB verserait à votre société une redevance de 6% du chiffre d'affaires des mises en conformité d'usines et de 3% du chiffre d'affaires pour les usines neuves.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance en date du 27 octobre 2005.

La rémunération perçue par votre société au titre de l'exercice 2009 s'est élevée à 241 000 €.

## 2.4 – Mise à disposition de locaux à CNIM Transport France

Votre Conseil de Surveillance du 31 janvier 2008 a autorisé la mise à disposition par CNIM à CNIM Transport France, de locaux situés à La Seyne-sur-Mer (83) ZI de Mouissèques, et de bureaux situés 5, rue Vernet – 75008 Paris occupés par des salariés de CNIM Transport France exclusivement dédiés à l'activité Transport.

La présente convention est consentie moyennant un loyer de 288.661,25 € au titre de l'exercice 2009.

## 2.5 – Contrat d'assurance chômage – perte de mandat

Afin que M. Soulié, membre du Directoire et Directeur Général, bénéficie de la couverture d'assurance chômage – perte de mandat en cas de révocation et de licenciement, votre société a conclu à son bénéfice un contrat d'assurance lui permettant de bénéficier en temps utile de la couverture sociale nécessaire.

La cotisation constatée à ce titre en 2009 s'est élevée à 7 565 €.

## 2.6 – Régimes de retraite à cotisations définies et à prestations définies au bénéfice de certains cadres "hors classe"

Votre société a mis en place en 1987 un régime de retraite à prestations définies pour les cadres supérieurs, directeurs salariés "hors classe", tels que définis par la Convention Collective Nationale de la Métallurgie.

Un régime supplémentaire de retraite à cotisations définies a ensuite été souscrit auprès d'un organisme assureur pour les mêmes bénéficiaires. Ce régime intégralement financé par l'employeur est basé sur une cotisation de 8% assise sur la rémunération annuelle brute, plafonnée à 8 plafonds annuels de la Sécurité Sociale.

Le montant total des retraites générales et des retraites spécifiques au personnel "hors classe" ne peut être supérieur à 65% de la rémunération de référence.

L'ensemble de ce régime de retraite supplémentaire au bénéfice des cadres "hors classe" a été autorisé par le Conseil de Surveillance en date du 27 octobre 2005.

La cotisation versée au titre du régime de retraite à prestations définies s'est élevée à 2 201 790 € en 2009. La cotisation du régime de retraite à cotisations définies s'est élevée à 164 685 € en 2009.

## 2.7 – Contrat de coopération avec la société Martin GmbH.

Dans le domaine des usines d'incinération de déchets ménagers, votre société coopère avec la société Martin GmbH für Umwelt und Energietechnik depuis 1970. Le système de combustion est fourni par la société Martin GmbH für Umwelt und Energietechnik et le reste de l'usine par votre société (dont la récupération d'énergie, la production électrique, l'installation électrique et le contrôle commande, ainsi que les prestations d'ensemblier) selon un contrat de coopération signé en date du 9 juin 2005. Celui-ci précise les territoires du contrat, les responsabilités respectives de votre société et de la société Martin GmbH für Umwelt und Energietechnik (rémunération de l'ingénierie et fourniture du système de combustion Martin).

Ce contrat a été préalablement autorisé par le Conseil de Surveillance du 27 janvier 2005 et a été signé pour une période de dix ans pour tenir compte de la durée des contrats clients.

Au titre de cette convention, votre société a versé à la société Martin GmbH für Umwelt und Energietechnik un montant de 11 341 591 € en 2009.

## 2.8 – Rémunération des membres du Comité stratégique et du Comité d'audit

Le principe d'une rémunération des membres du Comité stratégique et du Comité d'audit a été accepté par le Conseil de Surveillance du 28 octobre 2004.

Au cours de l'exercice 2009, votre société a versé une rémunération de 220 000 € à ce titre.

## 2.9 – Garantie donnée à Veolia Spa afin de couvrir toute défaillance d'Energonut Spa dans l'exécution des engagements qui lui incombent

Le 26 juin 2006, votre société a cédé 60% du capital de sa filiale Energonut (Italie) à la société Veolia Servizi Ambientali Spa ("Veolia Spa").

Votre Conseil de Surveillance du 31 octobre 2006 a autorisé le Directoire à délivrer au bénéfice de Veolia Spa une garantie couvrant Veolia Spa à hauteur du pourcentage de participation détenu par votre société dans le capital d'Energonut Spa (40%). La garantie donnée à la société Veolia Spa couvre toute défaillance d'Energonut Spa dans l'exécution des engagements qui lui incombent à l'égard de Veolia Spa au titre d'un prêt à moyen terme de 44 M€ consenti par cette dernière à Energonut Spa.

Ce prêt est destiné à financer l'opération de réhabilitation de l'usine d'Energonut, en cours de réalisation.

## 3 – Conventions et engagements non autorisés préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L. 225-90 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait, par omission, l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

### 3.1 – Cession de stocks à CNIM Transport France

Votre société a cédé une partie de ses stocks à leur valeur nette comptable pour un montant de 776 000 €.

### 3.2 – Apport d'un fonds de commerce à CNIM Transport France

Ce fonds donné en location gérance jusqu'au 23 avril 2009 a fait l'objet d'un apport en nature pour une valeur de 794 750 € dans le cadre de la souscription à l'augmentation de capital de CNIM Transport France par votre société en date du 24 avril 2009.

### 3.3 – Apport d'un fonds de commerce à LAB

Ce fonds donné en location gérance jusqu'au 23 avril 2009 a fait l'objet d'un apport en nature d'une valeur de 6 000 000 € dans le cadre de la souscription à l'augmentation de capital de LAB par votre société en date du 24 avril 2009.

Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2010  
Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et AUTRES  
Jean-Marie Perraud

DELOITTE & ASSOCIÉS  
Vincent Blestel

## III.4 ► Rapport des Commissaires aux Comptes sur le contrôle interne

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société Constructions Industrielles de la Méditerranée et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2010  
Les Commissaires aux Comptes

## III.5 ► Attestation des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2009

---

Sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

déterminé par la société, figurant sur le document ci-joint et s'élevant à 3 359,548 €, est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2010  
Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et AUTRES  
Jean-Marie Perraud

DELOITTE & ASSOCIÉS  
Vincent Blestel

## IV ► Informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois (avril 2009 à avril 2010)

### Information réglementée

L'ensemble de l'information réglementée est publiée par le Groupe CNIM dans le cadre de sa communication financière via un diffuseur et est accessible sur son site internet [www.cnim.fr](http://www.cnim.fr)

Cela concerne l'ensemble des documents financiers obligatoires ayant fait l'objet d'un dépôt auprès de l'AMF conformément à l'article L. 451-1-2 nouveau du Code monétaire et financier, résultant de la transposition de la directive européenne dite "Transparence" (Directive 2004/109/CE).

### Communiqués financiers

- Communiqués mensuels de déclarations de transaction sur actions propres,
- Communiqués publiés au titre de l'obligation d'information permanente,
- Information mensuelle relative au nombre total d'actions et de droits de vote.

### Publications et informations financières

- Rapport annuel financier,
- Rapport financier semestriel,
- Information trimestrielle.

### Autres documents

- Descriptif des programmes de rachat d'actions propres,
- Rapport du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne,
- Honoraires des commissaires aux comptes,
- Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires à l'Assemblée générale,
- Communiqués financiers.

### Liste détaillée

**12 avril 2010** – Programme de rachat – Opérations du mois de mars 2010.

**12 avril 2010** – Droits de vote au 31 mars 2010.

**9 avril 2010** – Résultats 2009.

**8 mars 2010** – Programme de rachat – opérations du mois de février 2010.

**8 mars 2010** – Droits de vote au 28 février 2010.

**18 janvier 2010** – Programme de rachat – Opérations du mois de décembre 2009.

**18 janvier 2010** – Droits de vote au 31 décembre 2009.

**10 décembre 2009** – Programme de rachat – opérations du mois de novembre 2009.

**10 décembre 2009** – Droits de vote au 30 novembre 2009.

**13 novembre 2009** – Déclaration des transactions sur actions propres.

**13 novembre 2009** – Programme de rachat – Opérations du mois d'octobre 2009.

**13 novembre 2009** – Droits de vote au 31 octobre 2009.

**10 novembre 2009** – Rapport trimestriel – Chiffre d'affaires du 3<sup>e</sup> trimestre.

**7 octobre 2009** – Droits de vote au 30 septembre 2009.

**7 octobre 2009** – Programme de rachat – Opérations de septembre 2009.

**9 septembre 2009** – Rapport trimestriel Chiffre d'affaires 2<sup>e</sup> trimestre.

**8 septembre 2009** – Programme de rachat – Opération du mois d'août 2009.

**8 septembre 2009** – Droits de vote au 31 août 2009.

**2 septembre 2009** – Groupe CNIM – Comptes consolidés du 1<sup>er</sup> semestre 2009.

**29 juillet 2009** – Information de CNIM sur les résultats 2009.

**7 juillet 2009** – Bilan semestriel du contrat de liquidité CNIM.

**6 juillet 2009** – Programme de rachat : Opérations du mois de juin 2009.

**3 juillet 2009** – Droits de vote au 30 juin 2009.

**24 avril 2009** – Comptes de l'année 2008.

**22 avril 2009** – Convocation à l'Assemblée générale mixte du 28 mai 2009.

**6 avril 2009** – Droits de vote au 31 mars 2009.

**6 avril 2009** – Programme de rachat – Opérations du mois de mars 2009.

Siège social – Direction générale  
35, rue de Bassano  
75008 Paris – France

Tél. : + 33 (0) 1 44 31 11 00  
Fax : + 33 (0) 1 44 31 11 30  
e-mail : [accueilbsn@cnim.com](mailto:accueilbsn@cnim.com)  
Web : [www.cnim.fr](http://www.cnim.fr)

Société anonyme à Directoire  
et Conseil de Surveillance  
au capital de 6 056 220 euros

RCS Paris B662 043 595  
SIRET 662 043 595 00138

**CNIM**

**CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES  
DE LA MÉDITERRANÉE**